

Schéma de développement

ÉCONOMIQUE ET D'INNOVATION

de la Communauté d'Agglomération
Royan Atlantique



SOMMAIRE

• Édito du Président	p.4
• Introduction	p.5
• Analyse du territoire : atouts-forces-opportunités-menaces	p.6 & 7

PARTIE 1 - REBONDIR POST-CRISES

1. Accompagner la numérisation des entreprises	p.10 & 11
2. Encourager la relance de l'entrepreneuriat	p.12 à 15
3. Favoriser le développement d'une économie de proximité résiliente	p.16 à 18

PARTIE 2 - SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INNOVANT DE NOTRE ÉCONOMIE

DÉVELOPPEMENT DURABLE	p.21
4. Mieux appréhender et accompagner l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)	p.22 à 24
5. Expérimenter des actions d'écologie industrielle et territoriale à l'échelle des zones d'activité économique communautaires	p.26 & 27
6. Accompagner les entreprises dans leurs investissements en faveur des transitions éco énergétiques	p.28 à 30
7. Mettre en lumière les projets locaux exemplaires : les trophées du développement durable	p.31 & 32
INNOVATION	p.33
8. Développer les programmes d'accompagnement à l'innovation de la CARA	p.34 & 35
9. Acculturer à l'innovation les entreprises et collectivités	p.36 & 37
10. Renforcer les partenariats avec les structures de l'innovation	p.38 & 39
SANTÉ DE TOUT LE VIVANT	p.40
11. Développer une approche unifiée de la santé de tout le vivant	p.40 à 42

PARTIE 3 – FAVORISER LA CROISSANCE DES FILIÈRES PRODUCTIVES

CROISSANCE BLEUE	p.45
12. Élaborer et mettre en oeuvre un plan d'actions partagé : Royan Atlantique Rochefort Océan – Île d'Oléron – Bassin de Marennes	p.46 & 47
AGRICULTURE, AQUACULTURE ET ALIMENTATION TERRITORIALES	p.48 & 49
13. Accompagner le démarrage d'activité de la SAS Saveurs Paysannes Charentaises au sein de l'atelier collectif de découpe et de transformation de produits locaux	p.50 & 51
14. Déployer un Espace Test Agricole en maraîchage biologique	p.52 & 53
15. Animer un groupe « foncier agricole »	p.54 & 55
16. Accompagner l'émergence d'une solution logistique mutualisée pour les produits alimentaires commercialisés en circuits courts de proximité	p.56 & 57
17. Encourager le développement d'une filière chanvre sur le territoire	p.58 & 59
FILIÈRE ÉQUINE	p.60 & 61
18. Faire de Royan Atlantique un pôle d'excellence de la filière équine	p.62 & 63

INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES (ICC)	p.64
19. Approfondir la connaissance de la filière des ICC pour mieux les accompagner	p.66 & 67
20. Mettre en place et animer un cercle d'échanges ICC	p.68 & 69
21. Imaginer un lieu totem, lieu d'expression de la filière culturelle et créative royannaise	p.70 & 71
INDUSTRIE À HAUTE VALEUR AJOUTÉE	p.72
22. Créer une ZAE dédiée aux activités industrielles à haute valeur ajoutée sur la zone de l'aérodrome Royan-Médis	p.74 à 76
23. Valoriser les métiers pour attirer les talents et permettre la montée en compétences des demandeurs d'emploi locaux	p.78 & 79

PARTIE 4 – ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DE L'ÉCONOMIE RÉSIDENTIELLE

ÉCONOMIE TOURISTIQUE	p.81
24. Poursuivre la mise en oeuvre du Schéma de développement de l'économie touristique	p.82 à 84
COMMERCE	p.85
25. Accompagner les mutations du commerce par l'innovation	p.86 & 87
26. Mettre en œuvre la politique locale du commerce de la CARA	p.88 à 90
BIEN ÊTRE ET BIEN VIEILLIR	p.91
27. Mobiliser les acteurs économiques locaux autour des enjeux du bien-être et du bien vieillir	p.92 & 93
28. Développer le potentiel touristique et économique du thermalisme	p.94 à 95

PARTIE 5 - CRÉER LES CONDITIONS FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT D'UN ÉCOSYSTÈME ÉCONOMIQUE LOCAL DYNAMIQUE ET ATTRACTIF

AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE	p.97
29. Mettre en oeuvre une stratégie foncière économique ambitieuse et raisonnée	p.98 à 101
30. (Re)qualifier les zones économiques existantes	p.102 à 104
31. Répondre aux besoins fonciers et immobiliers du parcours résidentiel des entreprises	p.106 & 107
32. Faire vivre et rayonner les zones d'activité économique de la CARA	p.108 & 109
AIDES AUX ENTREPRISES	p.111
33. Conforter la stratégie de développement territorial par la mobilisation d'aides économiques ciblées	p.112 & 113
34. Rendre les dispositifs d'aide aux entreprises visibles, lisibles et accessibles	p.114 & 115
35. Donner à voir les réussites du territoire	p.116 & 117
MONTÉE EN COMPÉTENCES	p.119
36. Travailler à l'implantation d'une offre de formation qualitative sur le territoire et développer l'offre existante	p.120 à 122
37. Nouer des partenariats avec les universités et centres de formation néo-aquitains	p.124 & 125
38. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle	p.126 & 127
ATTRACTIVITÉ	p.129
39. Créer une agence de développement économique : UP ! Le Carré des Entrepreneurs®	p.130 & 131
40. Déployer un plan d'actions de marketing économique territorial	p.132 & 133
41. Mener des actions ciblées de prospection d'entreprises et d'investisseurs	p.134 & 135
42. Développer un service de conciergerie territoriale	p.136 & 137
• Glossaire	p.141

ÉDITO

DU PRÉSIDENT

Le 19 décembre 2017, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) adoptait son Projet Economique de Territoire (PET) dont l'objectif était de faire de l'agglomération Royan Atlantique une destination économique attractive et reconnue. Le PET a ainsi permis la création et le déploiement de la Plateforme Entreprendre qui anime aujourd'hui un réseau de plus de 50 partenaires au service des entrepreneurs du territoire, mais également la mise en place d'aides aux entreprises, le développement des circuits courts de proximité, etc.

Cinq ans après, c'est une nouvelle étape qui s'ouvre avec le Schéma de Développement Économique et d'Innovation (SDEI), marquée, à juste titre, par l'Innovation et le Développement Durable de l'économie locale.

Fruit d'un travail collaboratif de près d'un an mené avec les élus de la Commission Développement Économique, les entreprises du territoire et les partenaires économiques (Chambres consulaires, Région, acteurs du financement, réseaux d'entreprises, ...), le SDEI constitue la stratégie de la CARA en matière de développement économique pour les cinq ans à venir. Dans la continuité du PET, le SDEI a pour ambition de faire de Royan Atlantique un territoire non seulement attractif et reconnu, mais également innovant et durable, porteur de valeur ajoutée et d'emplois.

Je tiens à souligner que ce schéma a un fort caractère opérationnel. En effet, au travers de ses 42 fiches actions, les enjeux prioritaires pour le développement économique de notre territoire sont clairement identifiés et s'appuient chaque fois sur un réseau de partenaires pour une mise en œuvre efficace et partagée. En outre, c'est un schéma vivant qui évoluera à mesure des réalisations et saura s'adapter pour permettre au territoire de saisir toutes les opportunités qui se présenteront et faire de l'agglomération Royan Atlantique un territoire économique dynamique et tourné vers l'avenir.

Accueil, soutien, accompagnement, animation, ... des entreprises et du tissu économique local guident ainsi l'action de la CARA en faveur d'un développement économique et territorial innovant et durable. Par ce SDEI, l'agglomération souhaite renforcer la dynamique de cercle vertueux du développement économique, profitable tant aux entreprises installées qu'aux futurs entrepreneurs, à l'attractivité du territoire qu'à son rayonnement et plus globalement profitable aux habitants par la création d'emplois, de services et d'un cadre de vie toujours plus attractif et propice à l'entrepreneuriat.



Vincent BARRAUD

Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

INTRODUCTION

En avril 2022, le territoire Royan Atlantique comptait, d'après les données de la Banque de France, **10 386 entreprises employant 14 303 personnes** (dont 600 emplois créés ces 4 dernières années). Toutefois, l'économie locale est peu diversifiée et très dépendante de l'activité présentielle (78% des emplois occupés), notamment touristique, et donc fortement soumise au phénomène saisonnier. Le service (hors commerces) représente 45% des entreprises avec un poids important du secteur de la santé et de l'action sociale. L'économie locale est également caractérisée par un grand nombre de très petites entreprises : 95% des établissements ont moins de 10 salariés (60% sans salarié). En outre, contrairement à d'autres territoires, **la crise sanitaire, pour le moment, a eu un impact limité** avec une préservation de l'emploi (quand le département en perd) et une relance de l'entrepreneuriat. Cependant, à l'image de la population du territoire, les dirigeants d'entreprises sont vieillissants (**36% des dirigeants ont plus de 55 ans**) ce qui présage, dans les prochaines années, d'une réelle difficulté pour la transmission/reprise d'entreprises.

Face à ces constats et forte d'un diagnostic approfondi issu notamment du bilan du Projet Economique de Territoire, une analyse détaillée des atouts, faiblesses, opportunités et menaces caractérisant l'agglomération de Royan Atlantique (analyse AFOM), a été réalisée et est présentée ci-après. Cette analyse permet de contextualiser l'ensemble des actions du SDEI et apporte une vision globale et synthétique des enjeux qui traversent le territoire de la CARA. Dans ce contexte et en vertu de sa compétence développement économique, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) œuvre pour accompagner les entreprises dans l'ensemble de leurs projets (création, reprise, développement, innovation, investissement, foncier, ...) et **faire de Royan Atlantique un territoire attractif, dynamique et reconnu pour un développement économique durable, porteur de valeur ajoutée et d'emploi**. Pour atteindre cet objectif, la CARA se dote d'un Schéma de Développement Économique et d'Innovation (SDEI). Ce schéma sera, pour les cinq années à venir (2022-2026), la feuille de route de l'action de la CARA en faveur des entreprises et du développement économique territorial durable et innovant.

Le développement économique est une des politiques publiques qui participent au développement territorial, mais il n'est pas le seul. Ainsi, le présent SDEI s'articule avec d'autres politiques publiques mises en œuvre par la CARA, leurs schémas et plans respectifs : la santé via le Contrat local de santé (CLS), la gestion et valorisation des déchets avec le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), le développement durable au travers du Plan climat air énergie territorial (PCAET), l'agriculture et l'alimentation avec le Projet alimentaire territorial (PAT), urbanisme et aménagement du territoire avec notamment le volet économique du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) traduit dans le document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL)... (liste non exhaustive). Logement, transport, culture, sport, loisirs, ... sont ainsi autant d'enjeux essentiels pour un développement économique local dynamique et pérenne. La CARA agit donc en parallèle sur l'ensemble de ces politiques publiques.

Pour œuvrer à un développement économique territorial équilibré, innovant, respectueux de l'environnement, le présent SDEI poursuit quatre grands objectifs :

1. Rebondir post-crise
2. Soutenir le développement durable et innovant de l'économie
3. Favoriser la croissance des filières productives
4. Accompagner les transitions de l'économie résidentielle

Ces objectifs appellent en outre à se doter d'une boîte à outils permettant à la collectivité de créer les conditions favorables au développement d'un écosystème économique local dynamique et attractif.

ANALYSE

DU TERRITOIRE ROYAN ATLANTIQUE

Un territoire tourné vers l'avenir.

CONTEXTE GÉNÉRAL :

Vieillessement de la population, réchauffement climatique (inondations, fortes chaleurs, espèces menacées...), crises économiques et sanitaires, faible niveau de trésorerie et endettement des entreprises ... mais en même temps de réels atouts et opportunités d'implantation et de développement.

ATOUTS UN TERRITOIRE ATTRACTIF	FAIBLESSES UN TERRITOIRE À CONSOLIDER
Situation géographique (au cœur de la Nouvelle Aquitaine) et proximité avec la métropole Bordelaise	Une notoriété plus faible que les collectivités voisines
Un cadre de vie privilégié	Taux de chômage élevé, faible niveau de qualification des demandeurs d'emploi et manque de formation sur le territoire
Dynamique de création et d'implantation d'entreprises	Absence de stratégie foncière et manque de lisibilité et de cohérence des ZAE (besoin de requalification)
Destination touristique prisée	Très forte saisonnalité et dépendance vis-à-vis du tourisme (et de l'économie résidentielle)
Une offre commerciale bien répartie sur le territoire et bien dimensionnée par rapport à la zone de chalandise à l'horizon 15 – 20 ans	Relatif manque d'offre commerciale dans les domaines du sport et de la culture
Une offre de qualité en circuits courts de proximité	Déficit de l'offre et de logistique
Vivier d'innovation dynamique	Vivier méconnu, voire ignoré
Présence de nombreux acteurs de la culture et de la création (ICC)	Typologie des entreprises : TTPE et peu de profils d'entrepreneurs
Forte présence d'acteurs de la construction, de l'immobilier et du service à la personne	Économie très résidentielle et sans cohérence d'ensemble (initiatives et opportunités individuelles)
Nouvelle structuration économique de la CARA : Plateforme Entreprendre et UP! Le Carré des Entrepreneurs®, restructuration du service développement économique, ...	Un parcours résidentiel des entreprises à compléter en particulier dans le tertiaire

OPPORTUNITÉS UN TERRITOIRE À RÉINVENTER

Construire une identité qui ne restreint pas le territoire à son attrait touristique

Attirer une nouvelle génération d'actifs et profiter de l'attachement au territoire de grands chefs d'entreprises pour créer un club des ambassadeurs/prescripteurs

Un SCoT renouvelé appuyé par une volonté politique

Le retour à une économie et un tourisme de proximité et axé hors saison

Attractivité des bassins de vie

Une démarche de projet alimentaire territorial pour fédérer et rendre visible

Nouveau sujet d'intérêt pour les entreprises et nouvel angle d'approche pour la CARA

Redonner au territoire une image culturelle et créative (écosystème, image, attractivité...)

Structurer une réflexion autour de l'économie du bien vieillir

Des filières d'excellence à développer en s'appuyant sur les atouts du territoire : aéronautique, silver économie, croissance verte et bleue, ICC... et partenariats avec Rochefort – Marennes – Oléron et arrière-pays Saintongeais à poursuivre (croissance bleue, territoire d'industrie, agro/agri...)

MENACES UN TERRITOIRE FACE AUX TRANSITIONS

Enclavement du territoire et manque d'infrastructure de mobilité

Difficulté d'accès au logement (prix) et pratiques managériales qui peinent à se renouveler

Application de la Loi climat et résilience (ZAN, ...)

Érosion du modèle touristique balnéaire : réduction du panier moyen et de la durée de la saison

Offre commerciale plus qualitative sur les territoires proches (Le Gua, Saintes, Gémovac)

Érosion de la dynamique (âge moyen des producteurs, difficultés de coopération, ...)

Moyenne d'âge des entrepreneurs (résistance au changement?)

Atomicité des acteurs (trouver des complémentarités avec les collectivités voisines)

Essoufflement (qualitatif) de l'offre

Positionnement trop tardif sur les filières porteuses

PARTIE 1

REBONDIR POST-CRISES

La crise sanitaire qui s'est transformée en crise économique a profondément perturbé les modes de consommation, les habitudes de travail, la perception de la globalisation, ... Des transformations économiques et sociétales à l'œuvre depuis plusieurs années ont été soudain accélérées mais le « retour à la normale » ne doit pas signifier un « retour en arrière ». Les pouvoirs publics doivent tirer les enseignements de cette crise sans précédent et accompagner les entreprises dans la sortie de crise et l'adaptation à la société post-Covid.

Avec une baisse de 7,9% du produit intérieur brut en 2020, l'épidémie de COVID-19 a en effet entraîné une crise économique profonde. Les nombreux dispositifs d'aides déployés à partir de mars 2020 ont permis de préserver un grand nombre de sociétés et d'emplois. Fin 2020, la CARA a mis en place un dispositif exceptionnel d'aide à la trésorerie des entreprises, renouvelé en mars 2021. Au terme de ces deux appels à candidatures, la collectivité a attribué 1 532 970 € d'aides pour soutenir 273 entreprises.

Au-delà de cette aide exceptionnelle, la CARA a soutenu et continuera de soutenir les entreprises dans l'ensemble de leur projet, de la création à la transmission en passant par le développement et la diversification. C'est dans ces périodes de relance de l'économie que l'accompagnement public joue tout son rôle pour garantir une reprise sereine et durable, en phase avec les transitions écologique et numérique à l'œuvre.

Ainsi la CARA se fait notamment le relai de l'État et de la Région pour porter à la connaissance des entreprises de son territoire les opportunités du plan France Relance et du Plan de transition et de reconquête technologique de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Plus globalement, dans l'optique de répondre aux attentes des acteurs économiques de son territoire et préparer une reprise économique à la fois verte, durable et innovante, la CARA ira à la rencontre des entreprises afin de conduire une vaste enquête « REBOND ». Les résultats de cette enquête viendront nourrir la stratégie économique de la CARA.

En outre, la guerre en Ukraine, conséquence de l'agression russe en février 2022, et les sanctions prises par la France et ses partenaires, ont commencé et vont continuer d'avoir une incidence réelle sur l'économie française : prix de l'énergie et des matières premières agricoles, métaux et intrants chimiques, problématiques logistiques, risque de cyberattaque, ...

Face à cette crise nouvelle, la CARA se fait le relai des problématiques des entreprises et travaillera avec ses partenaires à trouver des solutions pour en limiter le contrecoup, notamment en recherchant des sources alternatives d'approvisionnement et en sensibilisant entreprises et habitants à ces enjeux.

FICHE ACTION N°1

ACCOMPAGNER LA NUMÉRISATION DES ENTREPRISES

CONTEXTE

Privées du contact direct avec leurs clients lors des confinements, et contraintes de mettre en place le télétravail pour garantir la sécurité de leurs salariés, les entreprises ont dû changer leurs habitudes de travail. Ce basculement s'est traduit par une vague massive de numérisation, comme le rapporte un baromètre du ministère de l'Économie et de la plateforme gouvernementale France Num¹. Ainsi, sur les 2 796 PME/TPE interrogées du 19 mars au 6 avril 2021, 78% considèrent que le numérique représente un bénéfice réel pour leur entreprise, contre 68% en 2020. De même, alors que seulement 37% disposaient d'un site internet avant la crise, elles sont aujourd'hui 66% à en être dotées et 43% possèdent une plateforme de partage de documents entre collaborateurs (contre 17% avant l'épidémie)

Parmi les outils mis en place à la faveur de la crise, il faut notamment souligner l'explosion de la vente en ligne. Toutes les PME/TPE ne sont cependant pas égales face à ce phénomène. La moitié de celles exerçant dans les domaines de l'hébergement ou la restauration ont sauté le pas de la vente en ligne, contre seulement 9% de celles du bâtiment et de la construction par exemple. On notera qu'environ 30% des commerçants (TPE/PME) sont défavorables à la numérisation de leur activité, considérant qu'un site internet ou une présence sur les réseaux sociaux serait trop chronophages et/ou ne présenteraient pas un retour sur investissement suffisant.

Autre conséquence majeure de la crise : l'accélération du télétravail. Avant la crise, seuls 15,7% des travailleurs français étaient occasionnellement en situation de télétravail, et 7% de manière habituelle. Lors des confinements successifs, le télétravail de crise a permis d'assurer une certaine continuité du travail. Néanmoins, ce nouveau mode d'organisation a été imposé dans l'urgence alors que les entreprises n'avaient, la plupart du temps, pas mis en œuvre de protocole spécifique, d'équipement ou de formation. L'expérience de la crise a toutefois montré que le télétravail était possible pour près d'un tiers des actifs. Ainsi, au-delà du télétravail « subi » les entreprises et les actifs s'interrogent sur la mise en place d'un télétravail choisi qui nécessitera une nouvelle organisation des entreprises et offrira des opportunités d'emploi pour les travailleurs, voire un argument d'attractivité de recrutement.

Face à ces constats la CARA souhaite accompagner les entreprises et les travailleurs dans leur transition numérique.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Accompagner les entreprises, et en particulier les commerçants, dans leur transition numérique. Faciliter la mise en place du télétravail dans les entreprises et l'accueil des télétravailleurs sur le territoire.

¹ Baromètre France Num de la transformation numérique des TPE / PME en France (0 à 249 salariés) - Rapport du 18 octobre 2021 publié par la Direction générale des Entreprises

² Article en ligne *L'Usine Nouvelle* « Après le Covid-19, la numérisation des PME/TPE s'accélère »

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

COMMERCE

Le commerce devient de plus en plus « phygital » (complémentarité entre les outils numériques et le magasin physique) ce qui peut amener l'entreprise à se questionner sur sa stratégie : quelle politique commerciale ? quelles compétences ? quelle organisation logistique (livraison, gestion des stocks...) ? La CARA accompagnera les commerçants dans leur mutation numérique et, en lien avec les chambres consulaires, les aidera à comprendre comment fonctionnent les différents outils et comment se (re)structurer pour vendre autrement, mieux, plus...

Des aides spécifiques pourront être mises en place (parcours de transition numérique), en lien avec les aides régionales et nationales existantes.

TÉLÉTRAVAIL – CO-WORKING

La mise en place d'un télétravail pérenne (hors crise) nécessite que les entreprises adaptent leur organisation, leur mode de management, équipent et forment leurs salariés. Pour certains métiers et profils de postes, la possibilité de télétravail, et le confort de vie qu'il peut présenter pour les salariés, est même devenu un critère dans la recherche d'emploi. Pour accompagner ce changement organisationnel profond, la CARA soutiendra les entreprises dans leur processus de réorganisation par des aides au conseil.

La généralisation du télétravail constitue également une opportunité pour Royan Atlantique d'attirer une population d'actifs télétravailleurs grâce notamment au déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire. Pour permettre à ces derniers d'avoir accès à des espaces de travail partagés accueillants et avec une offre complète de services, la CARA oeuvre pour le déploiement de tiers lieux notamment en apportant son appui en ingénierie et coordination au développement d'espaces de co-working. En complémentarité avec ces offres privées, la CARA a également ouvert 6 postes de télétravail dans ses nouveaux locaux situés chemin de la Garenne à Royan et la Maison des entreprises, adossée au futur siège, prévoit également d'accueillir un espace de co-working en fonction de l'évolution des besoins en la matière et de l'offre locale existante au moment de la réalisation du bâtiment rue de l'Électricité.

En outre, la CARA pourra appuyer, au cas par cas, les projets de tiers lieux portés par des acteurs publics pour autant que l'offre se développe dans des lieux existants, par exemple en lien avec les Maisons France Service, ce qui permettrait de soutenir un maillage territorial de l'offre.

PARTENARIATS

CCI, CMA

FICHE ACTION N°2

ENCOURAGER LA RELANCE DE L'ENTREPRENEURIAT

CONTEXTE

La crise sanitaire a entraîné une modification des comportements, avec un sentiment d'incertitude générale et une volonté de donner un sens à sa vie et son activité professionnelle. Comme le révèle le Baromètre de la formation et de l'emploi de Centre Inffo en octobre 2021, un actif sur cinq est en processus de reconversion professionnelle (statistique grimpant jusqu'à 35% pour les moins de 35 ans) et 62 % des personnes en reconversion ou qui l'envisagent sont accompagnées ou conseillées, en particulier les personnes sans emploi. Ces aspirations se traduisent bien souvent par la volonté de créer son entreprise et son propre emploi.

Ainsi, après deux années inédites liées à la crise sanitaire, on assiste à une relance de l'entrepreneuriat. En effet, le nombre d'enregistrements auprès des chambres consulaires est en hausse avec près d'un million d'entreprises créées en France en 2021, contre 850 000 créations en 2020 et 815 000 en 2019. De même, au niveau de la CARA, pour l'année 2021, la CCI de Charente-Maritime enregistre 668 créations d'établissements, soit une augmentation de 16,6% par rapport à 2020. Cette dynamique se confirme avec une hausse du nombre de porteurs de projets reçus par la Plateforme Entreprendre : 172 dossiers en 2021 contre 140 en 2020 et 131 en 2019.

En parallèle, la relance de l'activité économique mondiale et locale offre de réelles opportunités sur de nombreux marchés. On note ainsi une demande en forte hausse dans le BTP et les services aux particuliers pour l'aménagement et le confort de la maison, le service à la personne, le bien-être, ou encore l'innovation et les nouvelles technologies avec notamment, le développement et l'intensification du commerce en ligne, au niveau local et international. Toutefois, certains facteurs tels que les tensions d'approvisionnement en matières premières, les tensions politiques (guerre en Ukraine), et les incertitudes sanitaires (fin d'obligation du port du masque en France mais le confinement total en Chine) peuvent rendre l'avenir incertain et réfréner cette dynamique et le développement ou la création d'entreprises.

Il est à noter que la crise sanitaire a, pour le moment, eu une incidence limitée sur le territoire de la CARA avec une préservation de l'emploi (quand le département en perd). Ceci s'explique notamment par la composition du tissu économique local, majoritairement constitué d'entrepreneurs individuels n'ayant pas de salarié. À défaut de grandes entreprises générant de fortes retombées économiques (emplois, investissement, impôts...), le maillage singulier d'entrepreneurs indépendants confère de réels avantages pour le territoire, telle une « sécurité de l'emploi » dans les périodes de crise (pas de risque de chômage massif en cas de fermeture ou délocalisation d'une grande entreprise locale). Ces entrepreneurs et petites activités dépendent pour beaucoup d'un marché et d'une clientèle locaux ; ce sont donc des emplois de proximité qui ne peuvent se délocaliser : commerçants, artisans, professions libérales, prestataires de services sont les activités majoritaires du secteur.

Face à ces bouleversements, il est donc d'autant plus important d'encourager les entrepreneurs en activité et les porteurs de projets afin de créer/développer une activité répondant à un besoin, de qualité et durable dans le temps. La CARA agit en faveur de la création et la reprise d'entreprises depuis plusieurs années. Elle s'appuie notamment sur un fonctionnement partenarial entre tous les opérateurs économiques, institutionnels comme privés (consulaires, services de l'État, Pôle Emploi, Mission locale, banques, experts comptables, clubs d'entreprises, associations de dirigeants...) réunis au sein de la Plateforme Entreprendre. Cette action doit sans cesse s'adapter pour accompagner les entrepreneurs face aux crises économiques et sanitaires.

L'âge moyen des dirigeants d'entreprises sur le territoire de la CARA est vieillissant. Ce dernier compte ainsi des chefs d'entreprises et dirigeants détenant une expérience et un savoir-faire importants. Cependant, la transmission-reprise d'entreprises est un vrai sujet d'actualité, avec plus d'un tiers des chefs d'entreprises ayant plus de 55 ans (36% en 2021). Leur succession pour la pérennité de l'entreprise est à anticiper et préparer dès aujourd'hui. Certains secteurs d'activités souffrent d'une réelle pénurie locale de repreneurs (métiers de bouche par exemple, avec plusieurs boucheries / charcuteries / traiteurs mis en vente et sans repreneurs sérieux, y compris pour des affaires bien situées, comme dans le centre-ville de Royan).

La CARA entretient ainsi son maillage d'entrepreneurs sur le territoire afin de proposer des offres et services de qualité à ses habitants sur l'ensemble de l'agglomération, mais également d'avoir une activité et des actifs présents et animant le territoire à l'année. Pour ce faire, elle encourage l'entrepreneuriat à travers 2 grands axes :

- Les aides économiques à la création/ reprise et au développement d'activité
 - L'accompagnement et la mise en relation via la Plateforme Entreprendre créée en 2017
- En 2022 et dans le cadre du présent SDEI, la CARA poursuit son engagement pour l'entrepreneuriat et intensifie ses actions.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Dynamiser et accélérer la volonté d'entreprendre sur le territoire de la CARA, à travers l'accompagnement des entrepreneurs.

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Pour optimiser l'efficacité des dispositifs locaux en faveur de la création et de la reprise d'entreprises, la CARA souhaite jouer un rôle pivot dans la structuration et l'animation de la dynamique entrepreneuriale : il s'agit d'apporter aux porteurs de projets des réponses et des solutions pertinentes, rapides, et de leur garantir un accompagnement adapté à chaque étape de leur projet. La CARA, au travers de son service Plateforme Entreprendre, poursuit cette mission d'accueil et d'orientation des porteurs de projets avec, pour point d'orgue annuel, la Journée de l'Entrepreneur, organisée fin novembre depuis 2008 et qui réunit, en une unité de temps et de lieu, l'ensemble des acteurs de l'entrepreneuriat au service des porteurs de projets du territoire. C'est aujourd'hui le seul salon professionnel dédié à l'entrepreneuriat en Charente-Maritime.

Depuis juin 2022, cette animation et cet accompagnement s'appuient sur un nouveau lieu d'accueil de UP ! Le Carré des Entrepreneurs®, proposant un service de pépinière, un espace de co-working, d'accompagnement via notamment un programme d'incubation et d'accueil des entrepreneurs par les équipes de la Plateforme Entreprendre et les permanences des partenaires. Cet espace de 260m² apporte la solution à un service manquant sur le territoire pour les entrepreneurs en phase de lancement d'activité. C'est également un premier pas pour commencer à développer cette offre et ces services, dans l'attente de la réception de la future Maison des Entreprises rue de l'Électricité à Royan qui offrira un espace dédié de 1000m² à l'entrepreneuriat à l'horizon 2025.

Cette Maison des Entreprises repose sur le concept « Tout sous le même toit » en permettant la mise en commun de moyens, de savoir-faire, de réseaux pour créer des synergies entre les acteurs, les partenaires et le territoire. C'est dans cet esprit de faire ensemble pour le territoire que les équipes de la Plateforme Entreprendre et ses quelques 60 partenaires, dont notamment les chambres consulaires (CCI / CMA) ou Pôle Emploi, œuvrent pour accompagner le développement de l'entrepreneuriat et souhaitent mettre en place des actions communes en sa faveur. Pour ce faire, la CARA continuera d'animer et de développer son réseau de partenaires, afin que ces derniers soient toujours plus impliqués, et tous au service des entrepreneurs. Cela se traduira par l'organisation d'événements collectifs (les partenariales organisées 2 fois par an), le partage continu et transversal d'informations avec des veilles économiques territoriales et l'accueil qualitatif et complet des porteurs de projets (rdv individuels, permanences des partenaires, Journée de l'Entrepreneur).

Pour faire connaître la Plateforme Entreprendre et ses services d'accompagnement de l'entrepreneuriat, il conviendra également de renforcer la communication via des supports adaptés (y compris la communication digitale), la veille et la promotion d'événements économiques locaux et régionaux susceptibles de relayer l'offre de services de la CARA et d'intéresser les entrepreneurs du territoire, ainsi que retransmettre les actions des partenaires.

Pour agir en faveur de la transmission/reprise d'entreprises, la CARA et ses partenaires réaliseront un diagnostic des entreprises et secteurs d'activités ayant un réel besoin de repreneurs afin de mettre en œuvre des actions et événements pour communiquer, mettre en relation et accompagner les potentiels repreneurs. L'accompagnement financier (aide à la reprise) sera maintenu et concentré sur les projets les plus structurants en fonction notamment des retours du diagnostic. Cette aide financière peut en effet être une clé afin d'inciter un entrepreneur à s'orienter vers un processus de reprise d'activité plutôt que d'en créer une nouvelle, et de valoriser cette reprise. Il est important de communiquer, partager et donner de la visibilité à ces affaires et entreprises du territoire à la recherche d'un repreneur.

De même, des actions collectives sont à imaginer avec les partenaires pour sensibiliser les acteurs économiques du territoire à différentes thématiques d'actualité. Ainsi, la CARA organisera avec les chambres consulaires (CMA et CCI de Charente Maritime) des événements de sensibilisation sur les thématiques de la transmission/reprise d'entreprises, qui participeront à une stratégie globale d'actions en faveur de cette thématique. En effet, CCI et CMA œuvrent en faveur de la transmission d'entreprises au travers de formations courtes comme le parcours « objectif transmission » ou plus longues comme la formation diplômante « Assistant de Dirigeant d'Entreprise Artisanale (ADEA) » proposée par la CMA ; ou en s'appuyant sur la plateforme transentreprise qui recense les offres d'entreprises à reprendre. Pour aller plus loin, la CCI envisage la création d'une École des Managers destinée à former

les futurs repreneurs d'entreprises. La CARA travaillera aux côtés de la CCI pour la mise en place de ce projet qui pourrait, dès 2023, accueillir une promotion d'environ 10 repreneurs potentiels.

L'objectif de ces actions en faveur de la transmission est, d'une part, pour le territoire de s'appuyer sur des entreprises déjà en place, installées et pérennes, et d'autre part, pour le dirigeant actuel, de valoriser son entreprise et récupérer un capital au moment de son arrêt d'activité. De même, côté repreneur, les avantages d'une reprise sont multiples : visibilité sur l'activité, le chiffre d'affaires et les opportunités de développement, et ne pas partir de zéro comme pour une création.

Des actions collectives pourront également être envisagées avec d'autres partenaires sur les thématiques du financement, par exemple avec les acteurs bancaires, ADIE, Initiative Charente-Maritime, les fonds d'investissement..., ou sur des thématiques plus sectorielles ou techniques en lien avec les filières prioritaires du SDEI.

La CARA et Pôle Emploi vont également renforcer leur partenariat au travers d'une convention cadre qui sera adoptée en 2022. Cette convention a pour but de définir des objectifs communs d'accompagnement et d'encadrement des entrepreneurs, cela à travers un engagement mutuel d'entraide et de partage de compétences, (chargé d'accueil et d'innovation en appui des conseillers à la création Pôle Emploi, et inversement lorsqu'un entrepreneur sollicite la Plateforme Entreprendre sur le sujet de ses allocations et droits chômage), de promotion des actions et événements organisés par chacun, et la volonté d'organiser des événements et réunions d'informations à destination des demandeurs d'emplois et potentiels entrepreneurs afin de les informer et les accompagner au mieux dans leur projet. Les deux parties s'engagent, en plus de la promotion auprès de leur public, à participer activement aux événements organisés par chacun des partenaires en lien avec l'entrepreneuriat et les actualités économiques du territoire (Partenariales, Journée de l'Entrepreneur, Veille économique territoriale, ...).

Enfin la CARA continuera de soutenir financièrement la création/reprise d'entreprises via un dispositif d'aide repensé et simplifié sous forme de « Prime Création ». Cette aide, associée à l'accompagnement de la Plateforme Entreprendre est un vrai plus pour l'entrepreneur au lancement de son activité : un entrepreneur accompagné et suivi a deux fois plus de chances de réussite et de pérennité à 5 ans.

PARTENARIATS

Chambres consulaires, Pôle Emploi, ADI

FICHE ACTION N°3

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ RÉILIENTE

CONTEXTE

Si la crise sanitaire a eu des retombées négatives sur la plupart des secteurs d'activités, certains d'entre eux ont été plus touchés que d'autres. Tel est notamment le cas des secteurs du tourisme, du commerce ou encore le secteur culturel et associatif. Ces domaines font partie de cette économie de proximité qui soutient la vitalité des territoires, et en particulier les territoires « périphériques » et « saisonniers » comme Royan Atlantique. Les français sont en demande de produits de terroir, naturels, frais, de saison, cultivés ou fabriqués artisanalement au plus près de chez eux. Cette demande fait écho au besoin de transparence des consommateurs.

Depuis la crise de la Covid-19 et les confinements successifs, les consommateurs privilégient de plus en plus les circuits courts et de proximité, gages notamment de qualité et de sécurité. Plus globalement, la tendance du « Made in France » se popularise et les artisans et producteurs locaux ont une place à prendre dans ce nouveau marché porteur. En effet, d'après une étude Ipsos de 2019 pour l'Observatoire E. Leclerc des Nouvelles Consommations, 42% des français privilégient l'achat de produits d'origine française et jusqu'à 77% pour la production locale.

Dans ce contexte, la CARA accueille de nombreux producteurs et artisans qui font la force et la richesse de son territoire. Plusieurs événements notamment permettent de mettre en valeur cette économie de proximité, comme les journées de portes ouvertes de domaines viticoles « Chais d'ici » ou l'organisation de marchés fermiers lors de la Remontée de la Seudre, mais aussi des outils de communication tels le livret Route des Saveurs (66 producteurs référencés en 2021) et les relais départementaux que sont le site internet MANGER17 et la marque « + de 17 dans nos assiettes ».

En outre, et depuis de nombreuses années, la CARA mène également une action de sensibilisation et d'éducation des élèves à l'agriculture et la nutrition/santé au travers d'animations en classe (environ 20 animations par an) et de la coordination du dispositif « L'école va à la ferme » qui permet à environ 500 élèves chaque année de visiter des exploitations agricoles.

En plus de ces actions de sensibilisation du public à l'alimentation locale et de valorisation des produits et savoir-faire des artisans de la terre, du marais et de la mer, la CARA anime un réseau de professionnels de la restauration scolaire, composé de chefs cuisiniers et gestionnaires de cuisines centrales, restaurants scolaires municipaux, collèges et lycées du territoire afin de favoriser l'approvisionnement local et de saison dans les restaurants scolaires ainsi que faire évoluer les pratiques (menus végétariens, lutte contre le gaspillage alimentaire,...). De même, des actions sont menées auprès des restaurants commerciaux du territoire pour accompagner ceux qui souhaitent s'approvisionner localement.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Renforcer la résistance des entreprises locales aux crises.

Accroître la visibilité et l'image de qualité des productions locales auprès du grand public, des acteurs de la distribution, des consommateurs réguliers (résidents) ou occasionnels (touristes).

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Afin de valoriser l'offre alimentaire locale de qualité, la CARA, dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT), poursuit ses actions en faveur du développement et de la mise en valeur des circuits courts de proximité : La CARA a ainsi sollicité la chambre des métiers et de l'artisanat de Charente-Maritime (CMA17) afin de travailler à une meilleure connaissance des artisans alimentaires (et plus globalement des acteurs de la transformation alimentaire) présents sur son territoire. L'objectif est notamment d'identifier ceux qui ont des démarches remarquables (« maître artisan », label « Entreprise du patrimoine vivant », lauréats de prix d'artisans...), qui souhaitent valoriser localement leurs produits finis et/ou s'approvisionner en produits locaux. Il est envisagé, à la suite de cette étude, d'organiser un groupe de discussion avec un échantillonnage d'usagers afin d'avoir leur retour sur les outils de communication grand public, tel que le livret Route des saveurs et sur la manière dont pourraient également être valorisés les savoir-faire et produits transformés de ces artisans de l'alimentaire.

De même, la CARA, en lien avec l'inspection de l'Éducation Nationale, poursuit son action « l'École va à la ferme », en collaboration avec quatre exploitants agricoles et une association locale du territoire. Ils sont accompagnés dans le développement des animations pédagogiques sur leur ferme et proposent, en immersion totale, des ateliers ludiques et interactifs. D'autres partenariats avec des exploitants (en ostréiculture par exemple) pourront être envisagés au cas par cas.

La CARA poursuit également son animation du cercle d'échange de la restauration scolaire et a pour cela lancé en 2022 une « mission nutrition » confiée à la SCIC Nourrir l'Avenir / collectif « Les pieds dans le plat ». Cette mission consiste en un accompagnement collectif théorique et pratique (produits locaux et spécifiques, menus végétariens, saisonnalité, lutte contre le gaspillage alimentaire...) et individuel pour l'élaboration de plans alimentaires saisonniers et le suivi de leur mise en œuvre pendant une année au sein des établissements concernés qui en font la demande. Des rencontres avec les producteurs (dont la « SAS Saveurs Paysannes » qui exploite l'atelier collectif de découpe et de transformation de Saujon) et acheteurs locaux seront également proposées régulièrement et d'autres animations comme le ciné-blabla pourront être organisées en partenariat avec le Cinéma d'art et d'essai CREA (diffusion du documentaire « la révolution des cantines »). En collaboration avec le CIVAM du Haut-Bocage (Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) et en lien avec les producteurs de l'agglomération du Bocage Bressuirais, des échanges de bonnes pratiques vont également être menés afin d'aborder des points clés comme la planification, l'anticipation des commandes, les volumes attendus, et de favoriser ainsi l'établissement de partenariats commerciaux dans la durée.

Enfin, une réflexion va être engagée sur la lutte contre le gaspillage alimentaire en lien avec l'association CREPAQ qui porte le réseau REGAL (Réseau pour éviter le gaspillage alimentaire en Nouvelle Aquitaine). Il est envisagé de proposer aux établissements ne l'ayant pas encore fait de réaliser un

diagnostic préliminaire, de réfléchir à des actions de prévention (travail sur les grammages et/ou les tailles de contenants, test d'un système de réservation des repas, formation des accompagnateurs qui servent les repas), ainsi qu'à la gestion des pertes alimentaires (composteurs des bio déchets, frigos anti gaspi, conventionnement avec des associations d'aide alimentaire...) et des actions de sensibilisation auprès des convives, des enseignants et des parents.

Au-delà des circuits courts de proximité, la CARA souhaite renforcer globalement la résilience de ses entreprises face aux crises. Ainsi, suite au déclenchement de la crise ukrainienne, la CARA interroge les entreprises du territoire pour identifier les impacts éventuels et les aider autant que possible à y faire face. Au vu de ces crises qui se multiplient, la CARA se positionne comme le premier contact de proximité des entreprises face aux différentes difficultés qu'elles pourraient rencontrer. Son rôle est alors d'écouter le dirigeant, de faire remonter les problématiques du territoire au niveau régional et national et d'orienter l'entreprise vers le bon interlocuteur le cas échéant. Enfin, la CARA, dans le cadre du programme UP ! Le Carré des Entrepreneurs®, accompagnera les entreprises dans la structuration de leur compétence de gestion de crise. Les agents CARA concernés sont/seront pour cela formés sur ces problématiques. En particulier, la CARA travaillera avec APESA afin de permettre aux agents d'identifier un mal être du dirigeant et l'orienter éventuellement vers des cellules d'aide et d'écoute.

PARTENARIATS

CMA17, chambre d'agriculture, exploitations partenaires de « l'École va à la Ferme », producteurs locaux, établissements scolaires, Éducation Nationale, Conseil départemental, OTC Royan Atlantique, CREPAQ, APESA



PARTIE 2

**SOUTENIR
LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET INNOVANT
DE NOTRE ÉCONOMIE**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans son rapport du 9 août 2021, le GIEC démontre que l'activité humaine est « sans équivoque » responsable du réchauffement climatique, et cela provoque « des changements rapides dans l'atmosphère, les océans, la cryosphère et la biosphère ». Cette nouvelle alerte appelle à une évolution rapide et drastique des modes de production et de consommation et donc à des changements profonds, notamment dans la sphère économique.

Bien que tardives, des actions peuvent pourtant être entreprises pour ralentir l'impact de l'activité humaine sur l'environnement. C'est ainsi que les termes de « développement durable » et de « transition écologique », dont la « transition énergétique » est un corolaire, ont fait leur apparition pour décrire une évolution vers un

modèle économique et social qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, parmi lesquels le changement climatique, la raréfaction des ressources ou encore la précarité énergétique, source d'inégalités sociales.

Face à ces enjeux, la CARA, à son échelle, prend toute sa part, dans la lutte contre le réchauffement climatique et œuvre pour un développement durable de son économie et de son territoire en agissant sur différents leviers sociaux, environnementaux et économiques : développement de l'économie sociale et solidaire, déploiement de solutions d'économie circulaire, soutien à la transition éco énergétique des entreprises, mise en valeur des réussites locales, etc.

FICHE ACTION N°4

MIEUX APPRÉHENDER ET ACCOMPAGNER L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

CONTEXTE

L'économie sociale et solidaire (ESS) est définie par la loi relative à l'ESS de juillet 2014 : elle désigne un ensemble d'entreprises dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. L'ESS englobe ainsi sous certaines conditions des associations, des coopératives, des mutuelles, des fondations et des sociétés commerciales. Dans ces organisations, la gouvernance est démocratique et participative et les bénéfices distribuables sont principalement consacrés au maintien et au développement de l'activité.

Selon la CRESS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire), en 2018, le territoire de la CARA comptait 218 établissements relevant de l'ESS, soit seulement 5,6% des établissements du territoire (contre 9,2% à l'échelle nationale et 9,8% à l'échelle régionale) pour 1.560 ETP représentant 8,2% de l'emploi local (10,1% au niveau national et 11,5% au niveau régional). Ces chiffres interrogent d'autant plus que la Région Nouvelle Aquitaine a fait de l'ESS un axe fort du développement de son économie et œuvre pour favoriser la création d'entreprises de l'ESS et pérenniser leurs activités avec des outils financiers adaptés.

Néanmoins de nombreux acteurs de l'ESS sont partenaires de la Plateforme Entreprendre et participent tant à la Journée de l'Entrepreneur qu'aux Partenariales : J'adopte un projet, Les Cigales, ACEASCOP, France Active, COAPI, HELISCOOP, l'AlterBative, Union Régionale des SCOP....

Convaincue de l'importance de l'économie sociale et solidaire pour le développement durable et innovant du territoire, la CARA entend se saisir pleinement de cette thématique (pour le moment peu explorée) au niveau local. Une attention particulière sera notamment portée sur l'économie circulaire et le réemploi.

L'ESS est en effet un partenaire clé dans les démarches d'économie circulaire. Par leur adaptabilité, ces acteurs peuvent apporter des solutions de collecte simples, innovantes et sur mesure répondant aux besoins des professionnels. Cartouches, cartons, papiers, ... les déchets d'entreprises sont multiples et peuvent constituer une ressource, voire une valeur ajoutée pour d'autres. Objets du quotidien en état de fonctionnement déposés en déchèteries, objets abîmés, hors d'usage, en fin de vie, peuvent, avec l'appui de l'ESS, dans une logique d'économie circulaire, trouver une seconde vie par la réparation, le réemploi ou le recyclage (les 3 R). Lorsqu'ils ne sont ni recyclés au sein de filières spécialisées ni incinérés, ces déchets/objets peuvent intégrer les recycleries/ressourceries qui leur assureront une nouvelle utilisation.

Une recyclerie ou ressourcerie a plusieurs activités :

- Collecter des déchets ou objets en fin de vie ;
- Trier, pour garder ce qui peut être réemployé et diriger ce qui ne peut pas l'être vers des centres de tri et de recyclage ;
- Réparer ou réutiliser les objets collectés pour leur donner une seconde vie ;
- Revendre les objets « comme neufs » à petits prix.

Ces activités sont souvent adossées à une déchèterie et font intervenir des acteurs de l'insertion et de l'ESS. En plus de ces missions de revalorisation, les ressourceries ont aussi un rôle informatif. Elles cherchent à sensibiliser les citoyens face au défi de la réduction des déchets. Ainsi, elles organisent des animations pour se faire connaître et défendre la valorisation des déchets, par exemple via des ateliers collectifs de réparation ou de création.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Accompagner le développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire de la CARA et plus particulièrement les activités d'économie circulaire et de réemploi.

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Au-delà des données de base (nombre d'établissements et effectifs), il est nécessaire de disposer d'informations plus précises, à la fois qualitatives et quantitatives pour mieux appréhender les forces de l'ESS présentes localement. Pour ce faire, la CARA travaillera avec la CRESS Nouvelle Aquitaine afin d'établir un diagnostic de territoire. Ce diagnostic, préalable à toute action ciblée, visera à cartographier les acteurs de l'ESS actifs à l'échelle de Royan Atlantique et plus globalement l'écosystème d'accompagnement, de formation, de financement, etc. auquel ces acteurs peuvent faire appel ou sur lequel ils reposent.

Cette première étape pourra également s'accompagner d'actions de sensibilisation et d'acculturation des élus et techniciens de la CARA aux enjeux de l'ESS et de l'innovation sociale.

À l'issue de ce diagnostic, des actions spécifiques pourront être mises en œuvre pour structurer une offre d'accompagnement de l'écosystème déjà présent au sein de la Plateforme Entreprendre, à l'image de la « Gare à Idées » lancée fin 2021 sur le Grand Poitiers.

Des actions d'accompagnement spécifiques seront également à imaginer à destination, d'une part, des entreprises et porteurs de projets ESS :

- Renforcer l'accompagnement des entreprises en matière de modèles économiques et juridiques spécifiques à l'ESS en s'appuyant sur des experts de la question ;
- Mettre en œuvre un partenariat avec France Active et Pop pour l'incubation de projets relevant de l'ESS ;
- Organiser des actions conjointes avec l'association ATIS pour favoriser l'innovation sociale et répondre aux besoins sociaux et environnementaux spécifiques au territoire de la CARA (santé et dépendance par exemple).

Dans le cadre de la refonte des aides aux entreprises, une attention particulière sera portée sur l'accompagnement des projets ESS soit par un parcours d'aide spécifique soit par un système de bonification.

D'autre part, des actions destinées aux entreprises « traditionnelles » sont également à envisager :

- Sensibiliser, notamment dans le cadre de la cession d'entreprise et chaque fois que cela sera pertinent, pour inciter à la reprise de l'entreprise par les salariés eux-mêmes (SCOP) ;
- Développement du mécénat solidaire pour inciter les entreprises à financer certains projets.

Pour déployer l'ensemble de ces sujets, la CARA envisage de conventionner avec la CRESS. Outre le diagnostic territorial et la structuration de l'écosystème, ce nouveau partenariat aurait pour objectif l'accompagnement des entreprises de l'ESS dans l'ensemble des transitions (écologique, énergétique, numérique...) ainsi que le déploiement de l'ESS en lien avec les filières prioritaires du présent SDEI. Enfin, et plus particulièrement en matière d'économie circulaire, la CARA répondra à l'appel à projets 3R (Réemploi, Réparation, Réutilisation) lancé par l'ADEME et la Région dont l'objectif sera de publier une étude territoriale sur le réemploi permettant notamment d'évaluer l'opportunité et la faisabilité d'implanter une offre de recyclerie/ressourcerie sur le territoire.

PARTENARIATS

CMA17, chambre d'agriculture, exploitations partenaires de « l'École va à la Ferme », producteurs locaux, établissements scolaires, Education nationale, Conseil départemental, OTC Royan Atlantique, CREPAQ, APESA



FICHE ACTION N°5

EXPÉRIMENTER DES ACTIONS D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE À L'ÉCHELLE DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRES

CONTEXTE

Selon la loi relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux du 15 juillet 1975, « chaque producteur de déchets issus d'une activité professionnelle est responsable de leur production jusqu'à leur élimination finale ». Dans ce cadre, la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, définit l'écologie industrielle et territoriale (EIT) qui consiste *« sur la base d'une quantification des flux de ressources, et notamment des matières, de l'énergie et de l'eau, à optimiser les flux de ces ressources utilisées et produites à l'échelle d'un territoire pertinent, dans le cadre d'actions de coopération, de mutualisation et de substitution de ces flux de ressources, limitant ainsi les dégâts environnementaux et améliorant la compétitivité économique et l'attractivité des territoires ».*

En proposant des solutions territoriales, coopératives et innovantes de gestion des ressources, l'EIT transforme les systèmes de production et de consommation en favorisant les fonctionnements en quasi-boucle fermée. Elle s'inscrit dans la démarche « réduire, réutiliser et recycler » de l'économie circulaire.

Les zones d'activité économique (ZAE) communautaires peuvent constituer ce « territoire pertinent » que la CARA serait à même d'animer autour de cette thématique de l'EIT et plus largement de l'économie circulaire. Pour cela, la collectivité pourra s'appuyer sur certains acteurs exemplaires du territoire et sur la compétence de son pôle écologie urbaine. En effet, la démarche EIT vise à sensibiliser les professionnels à la valorisation de leurs ressources. Il s'agira de conseiller aux entreprises des solutions locales et coopératives en matière de réduction et de gestion des déchets. Cette action pourra s'inscrire dans le PLPDMA (Programme Local de Prévention et gestion des Déchets) de la CARA, actuellement en cours d'élaboration.

OBJECTIF GÉNÉRAL

La CARA expérimentera la mise en place et l'animation de démarches EIT sur une ou plusieurs ZAE. Les zones de Royan 2, mais aussi « Les Justices 1 et 2 » à Arvert, « les Fadets » à Corme-Écluse ou « la Queue de l'Âne » à St-Sulpice de Royan, sont notamment envisagées pour ces expérimentations.

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

L'expérimentation de l'EIT à l'échelle d'une ou plusieurs ZAE poursuit ainsi plusieurs objectifs :

- Donner la possibilité aux entreprises et partenaires de se connaître, d'échanger ;
- Développer une culture commune autour de l'économie circulaire ;
- Mettre en oeuvre des actions concrètes en faveur de la réduction des déchets et des consommations d'énergie, de la préservation des ressources naturelles et plus globalement de l'environnement (diagnostics, synergies de substitution, de mutualisation, etc.) ;
- Permettre aux entreprises de réaliser des économies de temps et d'argent et ainsi de gagner en compétitivité ;
- Valoriser les actions des entreprises (image de marque, démarche RSE, ...).

Cette action se déroulera en plusieurs étapes :

1. Identification des ZAE expérimentatrices
2. Échanges avec les entreprises de la zone pour présenter la démarche et ses objectifs
3. Recensement des entrants et sortants de l'ensemble des entreprises de la zone (recours à l'outil ACTIF développé par les CCI, ou tout autre outil similaire spécifique pour l'EIT)
4. Sur la base du diagnostic ACTIF, propositions d'actions de synergie ou de mutualisation aux entreprises concernées
5. Mise en oeuvre du plan d'actions

En fonction des résultats de l'expérimentation, la méthode pourra être déployée sur d'autres ZAE.

PARTENARIATS

CCI, ADEME

FICHE ACTION N°6

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEURS INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DES TRANSITIONS ÉCO ÉNERGÉTIQUES

CONTEXTE

Pour atteindre les objectifs fixés par la loi de 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la mobilisation de toutes les composantes de la société est indispensable. Les collectivités, les citoyens et les entreprises doivent travailler de concert pour obtenir des résultats concrets et mesurables. Ainsi, pour une entreprise, la transition énergétique ne se limite pas à la diminution de la consommation énergétique de son bâtiment ou de ses outils de production. Elle appelle à une modification structurelle profonde des modes de production et de consommation de l'énergie en son sein mais aussi dans la chaîne de production et de distribution dans de laquelle l'entreprise s'intègre. Ainsi, les actions favorisant la transition énergétique peuvent se décliner en quatre grands axes :

- Consommer mieux en économisant l'énergie (moins de carburant fossile, moins de transport, plus de confort thermique, plus d'efficacité dans l'industrie) ;
- Produire autrement en préservant l'environnement (plus de ressources locales, des énergies renouvelables, moins de déchets) ;
- Faire progresser la société avec des projets mobilisateurs (projets coopératifs de production d'énergie, services innovants) ;
- Créer des emplois dans de nouveaux métiers d'avenir et dans le bâtiment.

Plus particulièrement, l'activité agricole représente 3% de la consommation énergétique du territoire et 14% des émissions de gaz à effet de serre. Le premier secteur de consommation énergétique correspond au fioul utilisé pour les machines agricoles (75% des consommations). Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la CARA souhaite aussi accompagner les producteurs vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

En outre, concernant l'agriculture biologique, seule 3,4% de la surface agricole utile (SAU) est dédiée au bio sur le territoire de la CARA contre 8,4% de la SAU en Nouvelle-Aquitaine. Parallèlement, il est observé une augmentation de la consommation en produits bio (Agence Bio, 2019) et les attentes réglementaires évoluent notamment avec la loi EGAlim prévoyant 20% de produits bio dans la restauration collective. Ce contexte de forte demande met en exergue l'intérêt économique à développer l'agriculture biologique au sein de la CARA.

Considérant tous ces critères, la CARA souhaite prendre part à l'effort national pour atteindre les objectifs de transition énergétique. Elle y voit d'une réelle opportunité pour diversifier et faire monter en gamme l'économie locale et veut accompagner les entreprises de son territoire dans leurs actions en la matière. Pour autant, de nombreux dispositifs de soutien aux entreprises existent déjà (crédits d'impôts, subventions régionales, appels à projets ou à manifestation d'intérêt ...) et la collectivité ne souhaite pas s'y substituer.

C'est pourquoi la CARA entend adopter une position d'animation en lien avec ces démarches pour aider les entreprises à se saisir des dispositifs existants et souhaite conforter les dispositifs évoqués en cofinçant les projets les plus ambitieux dans ce domaine.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Animer les dynamiques locales en lien avec les transitions éco énergétiques des entreprises et soutenir financièrement les projets les plus ambitieux.

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Afin d'animer les dynamiques locales, les équipes développement économique de la CARA, en lien avec la plateforme CARA RENOV, iront à la rencontre des entreprises sur les thématiques de la rénovation énergétique, les énergies renouvelables, la R&D à impact environnemental positif, ... afin de recenser les entreprises intéressantes et intéressées et favoriser la mise en réseau sur ce secteur d'activité.

En outre, afin de sensibiliser les entreprises à ces enjeux, faciliter les mises en relation et les actions collectives, la CARA, en collaboration avec ses partenaires, organisera des événements tout au long de l'année sur les thématiques du développement durable et de la transition énergétique. Plus particulièrement, une animation est à l'étude dans le cadre de la semaine annuelle du développement durable.

Par ailleurs, la CARA soutient financièrement les entreprises qui s'engagent en faveur des transitions éco énergétiques. Ainsi, dans le cadre de la refonte des dispositifs d'aides aux entreprises, une aide à l'immobilier sera créée et spécifiquement dédiée à la réhabilitation du bâti existant avec un objectif de rénovation HQE (haute qualité environnementale). Plus globalement, un parcours d'accompagnement dédié aux entreprises ou collectifs d'entreprises, qui investissent en faveur des transitions éco énergétiques sera mis en place (accompagnement financier et humain dans toutes les étapes du projet : conseil, expérimentation et mise en œuvre).

La CARA accompagne également la rénovation énergétique des bâtiments avec la plateforme CARA RENOV' qu'elle a créée en 2020 et qu'elle anime, avec le soutien financier de la Région. Dans le cadre de l'accompagnement des entreprises, les conseillers CARA RENOV' fourniront un conseil neutre et gratuit pour préconiser le cas échéant, certains travaux permettant de réaliser des économies d'énergie et/ou la production d'énergie renouvelable.

Dans le cadre de ses aides économiques, la CARA accompagne financièrement la création d'entreprises en Agriculture Biologique (AB) ou la conversion vers ce label AB. Pour aller plus loin, et au titre du PAT et du PCAET, plusieurs actions de sensibilisation auprès des producteurs de grandes cultures et d'accompagnement des producteurs à l'obtention de labels et certifications (reconnus par la Loi EGAlim) sont à l'étude. La CARA pourra par exemple abonder financièrement et faciliter l'organisation logistique de certaines actions portées par la Chambre d'Agriculture (CA) et la Fédération Régionale

d'Agriculture Biologique (FRAB) afin d'intensifier leur déploiement sur le territoire. À titre d'exemple, la CA 17 organise des événements de sensibilisation et des formations mobilisant des outils pratiques (ex : banc d'essai tracteurs pour optimiser les réglages et consommation de carburant des véhicules), et visites d'exploitations engagées (ex : couverts végétaux, plantation de haies...). Certaines de ces actions sont particulièrement adaptées à la filière viticole très présente sur le territoire (ex : couverts végétaux, récupération de chaleur sur les groupes froids, plantation de haies...). D'autres actions visent plus spécifiquement les grandes cultures (ex : intégration des légumineuses dans les rotations, réduire le recours au labour, ...). Après avoir enclenché ces nouvelles actions auprès de producteurs de la terre en 2022, il est envisagé de déployer une démarche similaire auprès des producteurs de la mer à compter de 2023, en partenariat avec les partenaires concernés (CRC, CAPENA, CDPMEM...).

PARTENARIATS

Chambres consulaires, ADI, Région Nouvelle Aquitaine, ADEME, clubs d'entreprises, FRAB, CRC, CAPENA, CDPMEM.

FICHE ACTION N°7

METTRE EN LUMIÈRE LES PROJETS LOCAUX EXEMPLAIRES : LES TROPHÉES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONTEXTE

Le développement durable nécessite la mobilisation de tous les acteurs, chacun à des degrés différents et selon leurs propres modalités. Par contrainte ou conviction, tous les acteurs économiques, et notamment les entreprises, mettent donc en place des stratégies et actions concrètes pour agir sur leur consommation énergétique, leur production de déchets, l'écoconception de leurs produits, ou encore le bien-être de leurs employés. Toutefois chaque action prise individuellement n'a qu'un impact limité. Il relève donc de la collectivité d'encourager la duplication et l'expansion de ces actions au plus grand nombre. La preuve par l'exemple est ainsi un moyen de valoriser l'existant tout en incitant d'autres acteurs à s'en inspirer.

Afin de valoriser les bonnes pratiques d'acteurs économiques locaux, alliant préservation de l'environnement, progrès social, efficacité énergétique ou encore gouvernance participative, **la CARA va créer ses trophées du développement durable**. L'idée est de mettre en avant des initiatives concrètes qui soient à la fois innovantes et représentatives d'une démarche transversale et durable.

Ces trophées poursuivront ainsi 3 objectifs :

- Distinguer les opérations exemplaires pour créer de l'émulation et la montée en puissance des initiatives locales de développement durable ;
- Encourager la diffusion des actions pilotes et des pratiques exemplaires menées par des acteurs locaux et partager les expériences ;
- Amorcer des réseaux d'acteurs locaux impliqués sur le champ de l'innovation et de l'expérimentation en faveur du développement durable.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Récompenser les initiatives locales innovantes et vertueuses oeuvrant en faveur d'un développement durable sous toutes ses dimensions (sociales, environnementales et économiques)

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

La CARA travaille à la création de trophées du développement durable, notamment dans le cadre du PCAET. Ces trophées récompenseront les initiatives innovantes exemplaires mises en œuvre sur le territoire de la CARA, soit par des entreprises, soit par d'autres acteurs locaux (collectivités, associations, citoyens ...). ESS, économie circulaire, innovation sociale, efficacité énergétique,

biodiversité... sont autant de thématiques qui pourraient être récompensées par ces trophées. Les lauréats seront désignés par un jury qui s'attachera à évaluer les propositions selon le caractère innovant et transposable du projet, l'implication des parties prenantes et leur objectif en matière de développement durable.

Les projets sélectionnés feront l'objet d'une communication accrue dans la presse locale et communautaire et pourront être accompagnés par des partenaires experts en la thématique.

Cette valorisation s'inscrira dans le cadre d'un évènement annuel au cours duquel seront également organisées des tables rondes et conférences pour sensibiliser les acteurs à l'ensemble des enjeux du développement durable. Cet évènement pourra être organisé durant la semaine européenne du développement durable ayant lieu chaque année du 30 mai au 5 juin.

PARTENARIATS

CCI, CMA, ADI, ADEME, CRESS

INNOVATION

Le thème de l'innovation est évidemment une part essentielle du SDEI, le « I » du schéma faisant directement référence à l'Innovation.

Au-delà de cet aspect sémantique, l'innovation est devenue depuis quelques années un outil incontournable pour les entreprises. En effet, les successions de crises (économique, sanitaire, géopolitique et environnementale) forcent les entreprises à repenser leurs modèles de fonctionnement et de développement.

L'innovation permet tout d'abord de mettre en place des organisations plus résilientes qui s'adaptent aux changements. Elle est également un outil pour anticiper les évolutions des attentes des usagers et proposer de nouvelles solutions qui permettent de répondre à toutes ces problématiques. Comme toute nouvelle démarche, l'innovation s'accompagne de nouveaux principes et nouvelles pratiques : prise de risque, pluridisciplinarité,

transversalité, intelligence collective, prototypage rapide, intégration des utilisateurs finaux...

Pour pouvoir être intégrées et utilisées de manière optimale en s'adaptant au contexte spécifique de chaque entreprise, ces pratiques ont besoin d'être expérimentées sur le terrain en situation réelle.

L'innovation est ainsi un projet à long terme qui se fait au jour le jour.

Pour accompagner les entreprises dans leur expérimentation de l'innovation, la CARA a décidé de se concentrer sur 3 actions prioritaires :

- Développer les programmes d'innovation existants (programme d'incubation et offre pépinière).
- Acculturer les entreprises et les collectivités à l'innovation.
- Renforcer les partenariats publics et privés dans le soutien à l'innovation.

FICHE ACTION N°8

DÉVELOPPER LES PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT À L'INNOVATION DE LA CARA

CONTEXTE

D'après une étude américaine, le taux de faillite des jeunes entreprises innovantes durant les cinq premières années de leur existence est divisé par deux lorsqu'elles sont accompagnées. Cet accompagnement a pour but d'aider les porteurs de projets à mieux se connaître, à mieux connaître les enjeux liés à la place de l'entrepreneur innovant, et surtout à mieux savoir y répondre par une montée en compétences sur les différents aspects du projet, à la fois entrepreneurial et d'innovation.

Depuis quelques années, la CARA est à l'initiative d'actions visant à développer l'innovation sur le territoire. À ce titre, le programme d'incubation mis en place depuis 2018 et l'offre pépinière qui a ouvert en 2022, sont les deux axes principaux autour desquels s'articulent ces actions.

Le programme d'incubation a pour vocation d'aider des entrepreneurs qui sont aux toutes premières étapes de leur projet de création d'entreprise en leur proposant un accompagnement dédié sur les différentes expertises (financières, commerciales, méthodologiques, managériales...) nécessaires à un futur chef d'entreprise. L'objectif est qu'à la fin de leur parcours d'incubation, les porteurs puissent lancer leur projet dans les meilleures conditions.

Le service de pépinière est la suite logique d'un programme d'incubation. Il propose aux entrepreneurs qui viennent de créer leur entreprise une offre de location de bureaux à tarif préférentiel. À cette offre s'ajoute un accompagnement humain dans la lignée de l'accompagnement en programme d'incubation, pour aider les jeunes chefs d'entreprises à développer leur activité.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Mettre en place des fondations solides pour favoriser l'émergence de l'innovation sur le territoire.

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

2022 est une année charnière dans le développement de deux actions en faveur de l'accompagnement des jeunes entreprises innovantes :

En effet, le programme d'incubation UP ! Le Carré des Entrepreneurs® va amorcer un nouveau format d'une durée de dix mois (au lieu de trois ou cinq auparavant). Ce changement de format fait suite à

une volonté de ciblage du programme d'incubation pour se rapprocher davantage encore des besoins des incubés et des enjeux de l'innovation. Tout en gardant un effectif de promotion réduit (entre cinq et dix jeunes entreprises), l'objectif est de pouvoir accompagner les porteurs de projets sur une période plus longue afin de suivre la maturation de leurs projets dans la durée.

Cette volonté d'amélioration s'accompagne d'une volonté de montée en compétences en interne : les deux premières éditions avaient fait essentiellement appel à des experts extérieurs. En 2021, le service Plateforme Entreprendre s'est renouvelé, avec l'arrivée de deux agents, ayant respectivement une expertise dans le domaine de la finance et de l'innovation. Pour aider cette montée en compétences, une collaboration avec POP Active est envisagée. POP Active est un programme d'incubation dans le domaine de l'ESS porté par ATIS et France Active. En plus de proposer un format similaire à celui que souhaite mettre en place la CARA, France Active et ATIS sont dans une démarche de co-construction de leur programme d'incubation en offrant la possibilité à leurs partenaires d'adapter ce programme à leurs besoins spécifiques.

D'autre part, la 1^{ère} version de l'offre pépinière, démarrée en juin 2022, sert de test avant l'ouverture d'une plus grande offre pépinière au sein de la future Maison des Entreprises, prévue à proximité directe du futur siège de la CARA, pour 2025.

Cette offre initiale se compose de 4 bureaux (de 10 à 25m²) situés dans un tout nouveau lieu UP ! Le Carré des Entrepreneurs®. Ces bureaux peuvent être loués par des jeunes entreprises (moins de 3 ans d'existence) qui souhaitent s'implanter sur le territoire ayant la vocation de créer une activité et des emplois durables. La location est limitée à une durée de 3 ans maximum. En effet, à l'image des bâtiments relais de la CARA, l'objectif premier d'une offre de pépinière est d'offrir une solution transitoire pour faciliter l'implantation d'une jeune entreprise. La solution d'un hébergement en pépinière au démarrage offre aux entreprises beaucoup plus de souplesse qu'un bail commercial classique, notamment par la possibilité de prendre un bureau plus grand ou plus petit, en fonction du développement de l'activité et des recrutements. En outre, pour faciliter le développement des jeunes entreprises, une gamme évolutive complète de services mutualisés leur est proposée.

Cette offre de location est complétée par un programme d'accompagnement collectif et individuel (ateliers thématiques, rencontres, etc.) ayant pour objectif de créer une synergie entre les différentes entreprises hébergées en pépinière, et de permettre à l'entreprise de mûrir son projet et de tester son modèle économique, notamment via des rendez-vous individuels réguliers avec les services de la CARA ou ses partenaires. Ainsi, depuis l'entrée en pépinière jusqu'au départ, les chefs d'entreprises bénéficient d'un suivi personnalisé avec des entretiens avec le ou la responsable d'accompagnement ou des experts, ainsi que des ateliers collectifs permettant aux créateurs de s'informer, d'échanger et de faire évoluer leur modèle d'affaires pour trouver plus sereinement une place sur le marché.

PARTENARIATS

ATIS & France Active, Réseaux d'experts dans le domaine de l'innovation (recherche utilisateurs, formation au pitch...), Partenaires économiques de la CARA

FICHE ACTION N°9

ACCULTURER À L'INNOVATION LES ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS

CONTEXTE

L'innovation est un concept relativement neuf, apparu il y a 50 ans environ et qui est resté pendant très longtemps « inaperçu » pour une majorité d'entreprises. Ce n'est que depuis une dizaine d'années que l'innovation a gagné en popularité auprès du « grand public ». Malgré cela, beaucoup d'entreprises et de collectivités restent éloignées des démarches d'innovation, faute de ressources, d'expertise, de temps et / ou d'opportunités.

Alors que des missions ou laboratoires d'innovation publique essaient sur tout le territoire faisant la part belle à de nouveaux modes et méthodes de travail, plus collaboratifs, se pose la question de la formation à l'innovation. Au-delà de l'apprentissage de méthodologies spécifiques, la capacité d'innovation relève surtout d'un état d'esprit, imprégné de valeurs d'écoute et de coopération, et surtout d'expérimentation. C'est cette « acculturation à l'innovation » que la CARA souhaite développer.

La première étape dans ce contexte est de familiariser les entreprises à la culture de l'innovation et leur démontrer ses bénéfices pour faire face aux défis actuels et futurs : par exemple, comment une entreprise peut continuer à « générer de la croissance » sur un marché saturé où il est difficile d'augmenter ses ventes ? Dans ce cas de figure, une des solutions est de passer à une économie de la fonctionnalité où l'utilisateur paye mensuellement l'accès à un ensemble de services au lieu d'acheter ponctuellement un produit. Ce changement de mode de consommation oblige les entreprises à innover pour proposer une offre de services pertinente.

La deuxième étape consiste à adapter les méthodologies existantes de l'innovation (conçues pour les multinationales et grands groupes industriels) aux spécificités du tissu économique territorial (TPE / PME, artisans, producteurs...).

OBJECTIF GÉNÉRAL

Assurer une compréhension commune de l'innovation aux différents acteurs du développement économique du territoire.

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Depuis novembre 2021, la CARA s'est dotée d'une ressource en interne sur le sujet de l'innovation avec le recrutement d'un chargé de mission Innovation dans le service Plateforme Entreprendre. L'une de ses missions principales est notamment d'acculturer les entreprises et les collectivités à ce sujet à la mode mais encore floue.

Pour que l'innovation puisse parler au plus grand nombre et que les entreprises du territoire s'emparent de cette démarche, il est nécessaire d'identifier des problématiques communes (économie circulaire, recrutement, logement...) pour lesquelles une démarche d'innovation pourrait être intéressante à développer. En parallèle, une identification des entreprises innovantes du territoire va permettre de structurer l'acculturation à l'innovation autour des bonnes pratiques déjà existantes et pouvant potentiellement répondre à ces problématiques. L'idée est que ces exemples positifs soient les porte-paroles et les moteurs de l'acculturation à l'innovation auprès des autres entreprises.

Cette « exploration » du territoire se fera à travers un programme de visites terrain pour aller à la rencontre des entreprises. A l'issue de cette exploration, une cartographie la plus exhaustive possible sera faite, non seulement des entreprises innovantes du territoire mais également des acteurs locaux pouvant proposer des services d'accompagnement à l'innovation. Ainsi, chaque entreprise souhaitant faire de l'innovation pourra se référer à ce document.

Pour que les entreprises soient aussi les actrices de ce travail de diagnostic, le programme de visites sera complété par une série d'ateliers d'intelligence collective, pilotés par la CARA. En effet, de par sa position « neutre », la CARA joue un rôle privilégié pour dépasser les logiques « corporatistes » et mettre en place des moments de collaboration transversale entre les différentes entreprises du territoire. À l'image de la concertation des entreprises du 06 Avril 2022, en favorisant les échanges entre différentes entreprises du territoire, la CARA impulse la diffusion de la culture de l'innovation.

Ainsi, l'objectif est qu'à terme, chaque entreprise s'approprie le sujet de l'innovation en l'intégrant dans son organisation interne. LA CARA souhaite également encourager les démarches collaboratives inter et intra-entreprises.

Mais l'acculturation à l'innovation ne doit pas s'arrêter aux entreprises seules. En effet, l'innovation peut se faire partout et notamment au sein des collectivités publiques. Si l'on veut que les entreprises adoptent une démarche d'innovation, il est nécessaire de montrer l'exemple. Le rôle de la CARA, grâce notamment à l'action de son chargé d'innovation, va être aussi de contribuer à la diffusion de l'innovation et à la mise en place de nouvelles pratiques innovantes au sein de la collectivité et des communes du territoire. Pour ce faire elle déploiera des outils favorisant l'adoption de ces nouvelles pratiques. Ainsi les services de la CARA pourront notamment apporter des conseils sur les projets des collectivités, challenger ces projets en re-questionnant les objectifs, les cibles, etc., présenter des méthodes de prototypage rapide, accompagner à la rédaction d'un cahier des charges pour une étude de faisabilité, ...

PARTENARIATS

Entreprises innovantes du territoire, Communes volontaires, partenaires de l'écosystème d'innovation

FICHE ACTION N°10

RENFORCER LES PARTENARIATS AVEC LES STRUCTURES DE L'INNOVATION

CONTEXTE

L'innovation ne peut se faire sans le concours de structures publiques et / ou privées dédiées au soutien de l'innovation. En effet, la démarche d'innovation comporte une prise de risque qui peut être conséquente, tout particulièrement lors des phases initiales. Par exemple, une start-up développant une innovation technologique dans le domaine de la santé va devoir investir des centaines de milliers d'euros dans des phases de test en vue d'obtenir une certification de mise sur le marché qui peut ne pas aboutir si les résultats des phases de tests ne sont pas concluants.

Cette start-up a besoin d'avoir à ses côtés des structures qui partagent avec elle ces coûts et ces risques. Ainsi, une technopole dans le domaine de la santé peut accompagner l'entreprise dans toutes les démarches liées à la conduite de phases de tests cliniques.

Les investissements liés à cette prise de risque dépassent souvent les budgets disponibles au niveau d'une intercommunalité de la taille de la CARA et ne peuvent se faire, à minima, qu'à l'échelle régionale. Mais au-delà de l'aspect financier, l'aboutissement d'un projet d'innovation dépend énormément de la capacité / possibilité d'un porteur de projet à rencontrer les bons partenaires qui l'aideront à développer son projet.

Dans ce contexte, la CARA se positionne en coordinateur des partenariats pour les porteurs de projets innovants sur le territoire, à l'image de ce qu'elle fait déjà avec Plateforme Entreprendre pour la création d'entreprise. En étant le contact de proximité des entreprises du territoire, la CARA va automatiquement être l'interlocuteur privilégié de ces derniers. En ayant cette vue d'ensemble de l'écosystème de l'accompagnement de l'innovation, la CARA peut orienter les porteurs de projets vers les partenaires les plus pertinents, que ce soit pour un accompagnement global (agence d'innovation régionale), une expertise technique (technopôles, pôles de compétitivité), un programme d'accompagnement (incubateurs, couveuses, ...), une recherche de financement (investisseurs publics ou privés), etc.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Créer un écosystème dynamique de l'innovation à l'échelle territoriale et renforcer les partenariats à l'échelle régionale.

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Depuis 2020, la CARA a intégré le réseau RETIS (Réseau français des acteurs d'accompagnement de l'innovation sur les territoires) et est membre de l'Agence de Développement et d'Innovation (ADI) Nouvelle Aquitaine depuis le 1^{er} janvier 2022. Ces adhésions doivent se muer en partenariats :

- S'appuyer sur l'expertise et les connaissances de ces partenaires pour structurer l'écosystème d'accompagnement à l'innovation sur le territoire de la CARA.
- Partager les informations sur les entreprises / projets innovants du territoire.

En parallèle du renforcement des relations avec ces deux partenaires, il conviendra de continuer d'assurer une veille des autres structures existantes et éventuellement d'étudier la pertinence de les rejoindre (FrenchTech, Technopoles de Nouvelle-Aquitaine, ...)

En plus de ces partenariats « généralistes » sur l'innovation, il existe des structures d'accompagnement dédiées pour des secteurs d'activités spécifiques. En particulier, sur les filières prioritaires pour la CARA on peut citer : S2E2, Aerospace Valley, Agri Sud-Ouest innovation, Hippolia, Xylofutur, Cosmetic Valley, Pôles Mer, entre autres. Il convient d'établir un premier contact avec ces structures pour identifier celles qui peuvent apporter des solutions d'accompagnement (appui technique, lien avec les universités et centres de recherches, actions collectives de filières, animation d'événements thématiques, mise en place de projet technique...) pertinentes pour les entreprises locales.

Ce travail de cartographie des différents types de partenariats disponibles a pour but d'être intégré dans le document de référence mentionné dans la fiche action précédente afin de proposer aux acteurs locaux la vision la plus exhaustive possible de l'ensemble de l'écosystème de l'innovation.

PARTENARIATS

Retis, ADI, réseau French Tech, Technopoles, pôles de compétitivité, ...

FICHE ACTION N°11

DÉVELOPPER UNE APPROCHE UNIFIÉE DE LA SANTÉ DE TOUT LE VIVANT

CONTEXTE

One Health, « UNE SANTÉ », que la CARA souhaite nommer « santé de tout le vivant », est une initiative de **santé publique** née au début des années 2000 qui propose une approche intégrée de la santé humaine, animale et environnementale. C'est à la fois un concept, une stratégie et un objectif de santé publique qui repose sur **l'interconnexion entre santé humaine, santé animale et état des écosystèmes**. Elle allie donc plusieurs disciplines : médecine humaine et vétérinaire, écologie, science humaine. Cette approche accorde un rôle majeur aux vétérinaires et propriétaires ou gestionnaires d'animaux ainsi qu'aux personnes en contact régulier avec la faune domestique et sauvage, et l'environnement (éleveurs, pêcheurs, chasseurs, forestiers et gestionnaires d'espaces protégés).

La Région Nouvelle Aquitaine s'est emparée de ce sujet et souhaite encourager les fertilisations croisées, les échanges créatifs entre public et privé, recherche et entreprises, étudiants et professionnels. Plusieurs défis sont identifiés :

- Souveraineté dans le domaine de la production de médicaments : miser sur l'innovation autour des bio médicaments, du bio mimétisme et des nouveaux médicaments et accompagner/attirer les entreprises qui innovent dans ce domaine ;
- Accès aux soins : maisons de santé pluridisciplinaires, attirer les professionnels de santé, téléconsultation, attractivité des métiers ;
- Prévention : la santé au sens large doit imprégner toutes les politiques publiques.

La CARA dans l'ensemble de ses politiques publiques est attentive à la préservation de l'environnement, gage notamment de la qualité du cadre de vie et de la santé de ses habitants : Plan Climat Air Énergie (PCAET), Contrat Local de Santé (CLS, adoption prévue à l'automne 2022), projet alimentaire territorial (labellisé en avril 2022), plan de prévention et de gestion des déchets, plan mobilité, ... sont autant de témoins de l'action de la CARA en la matière.

Cette approche innovante et intégrée fait de la CARA un territoire engagé sur les sujets sanitaires et environnementaux. Dans ce cadre, l'agglomération accompagnera le développement de projets s'inscrivant dans cette approche unifiée de la santé de tout le vivant.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Positionner Royan Atlantique comme un territoire novateur et d'expérimentation en matière de santé de TOUT le vivant.

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

OEuvrer pour une santé durable et accessible à tous :

La CARA travaille à l'élaboration d'un contrat local de santé en concertation avec les élus, les professionnels de santé et les habitants pour mieux répondre aux besoins et attentes de la population. Il s'appuiera sur une dynamique territoriale forte avec les projets de maisons de santé pluri-professionnelles à Royan et Cozes et d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), ainsi que sur la concrétisation de la coopération hospitalière et clinique entre le CH Royan Atlantique, la Polyclinique Saint-Georges et la Clinique Pasteur de Royan. Le CH Royan Atlantique est d'ailleurs en cours de labellisation « hôpital de proximité » et sera à ce titre une ressource pour les acteurs de la médecine de ville, du médico-social et du social.

Dans le cadre de ce contrat local de santé, le sujet de l'e-santé et notamment de la télémédecine, sera un point central. Dans ce contexte de pénurie de médecins et d'éloignement de certaines communes, il est indispensable que les acteurs du territoire développent les usages des systèmes d'information et investissent dans le développement de nouvelles activités en lien avec les innovations technologiques. Sur les projets les plus innovants au titre du développement économique, la CARA pourra apporter une aide financière et/ou un conseil et une orientation vers les interlocuteurs privilégiés, tel que le programme LOOP Santé porté par ADI-NA par exemple, qui œuvre pour le développement des produits de santé durables en Nouvelle Aquitaine.

Construire un partenariat avec la future école vétérinaire de Limoges :

À ce jour, la France ne compte que quatre écoles vétérinaires publiques, alors que plus de la moitié des nouveaux inscrits à l'ordre des vétérinaires chaque année est formée à l'étranger. Comme pour la médecine humaine, les territoires ruraux connaissent une réelle déprise en la matière. En cause, notamment, une faible rentabilité de l'exercice en milieu rural.

La création d'une école vétérinaire à Limoges, portée par le Président de Région lui-même, s'inscrit dans ce contexte. Il ne s'agit pas de construire seulement une école, mais bien d'organiser tout un écosystème avec les praticiens vétérinaires, les formations médicales humaines, les écoles d'agronomie, les formations universitaires en biologie et en sciences de la vie et de la santé, les entreprises du secteur...suivant ainsi le principe d'une approche unifiée de la santé de tout le vivant.

La CARA travaillera donc en lien avec la Région et l'agglomération de Limoges pour mettre en place des partenariats, tant sur la partie formation en lien avec l'implantation d'Equitom ou le zoo de La Palmyre par exemple, mais également pour être intégré à l'écosystème régional One Health.

En outre, la CARA accompagnera le zoo de La Palmyre dans ses actions ciblées, notamment dans la recherche appliquée qu'il mène sur le bien-être animal, en lien avec l'EZA (l'association européenne des zoo et aquarium) et l'AFdPZ (Association française des parcs zoologiques). De la même manière, la CARA souhaite accompagner le zoo dans son engagement en matière de RSE (gestion des déchets, méthanisation, potentiel labellisation ISO...) et d'approvisionnement local pour l'offre de restauration du parc.

Étudier l'opportunité d'un abattoir mobile

Plusieurs éleveurs locaux d'ovins et bovins, et plus globalement des éleveurs de la France entière, plébiscitent le développement de systèmes d'abattage mobile inspirés du modèle existant en Suède depuis 2014. Ce dispositif a pour objectif principal d'éviter aux animaux toutes formes de stress et de souffrances auxquelles ils peuvent être soumis dans les filières classiques et qui vont à l'encontre du travail en amont des éleveurs sur le bien-être animal. En France, Émilie Jeannin, éleveuse de bovins en Bourgogne, a ouvert la voie. Après 5 ans de bataille politique, administrative et financière, Émilie Jeannin, soutenue par une large communauté de particuliers, d'éleveurs et d'associations, lance officiellement la commande de l'abattoir mobile en décembre 2020. Ce premier abattoir mobile français, dénommé « Le bœuf éthique », est désormais opérationnel. L'initiative gagnerait à être répandue sur d'autres territoires et posera la question de l'adaptation du modèle des abattoirs existants. Il est proposé, dans le cadre du SDEI, de dresser un état des initiatives privées environnantes sur le sujet et d'étudier la meilleure façon de les accompagner.

De la même manière, concernant les produits de la mer, la criée de Royan est notamment réputée pour le recours à la technique d'abattage appelée « ikejime » ou ike-Jime (littéralement : « mort vive » en japonais), technique japonaise qui consiste à mettre à mort le poisson d'une façon douce et rapide sans brutaliser l'animal, en neutralisant son système nerveux. Cette technique permet de préserver la fraîcheur du poisson après sa mort et ses qualités organoleptiques. Ce savoir-faire permet de valoriser une pêche durable, où les quotas de poisson sont bas et sont proposés comme étant haut-de-gamme, ce qui est notamment le cas à la Criée de Royan. L'objectif est donc de communiquer davantage sur cette pratique qui allie respect de l'animal, respect de l'environnement et qualité nutritionnelle.

PARTENARIATS

Professionnels de santé, CH Royan Atlantique, Polyclinique Saint-Georges, Clinique Pasteur, ADINA et le LOOP-Santé, Région, Agglomération de Limoges, EQUITOM, Zoo de La Palmyre, éleveurs locaux,...



PARTIE 3

FAVORISER LA CROISSANCE DES FILIÈRES PRODUCTIVES

CROISSANCE BLEUE

La croissance bleue se définit comme étant une démarche de développement économique reposant sur des interactions durables entre les activités humaines et les ressources maritimes. Elle a pour objectif d'améliorer le cadre de vie sur un territoire donné à partir de ses richesses maritimes (nourriture, énergie, emploi). Elle suppose à la fois le maintien des activités traditionnelles et l'innovation pour autant qu'elles permettent d'assurer la préservation voire l'amélioration de la qualité écologique du milieu maritime.

Alors que le changement climatique n'est plus à prouver et que le 6^e rapport du GIEC vient confirmer l'implication des activités humaines dans cette modification majeure du climat, limiter notre impact futur et favoriser la résilience des écosystèmes doivent être des priorités. Ainsi le développement économique des filières maritimes regroupées dans la mission croissance bleue ne sera durable que s'il assure la pérennité des ressources et donc des écosystèmes du territoire.

En mai 2021 la commission européenne faisait état d'une nouvelle approche pour une économie bleue durable autour d'enjeux comme :

- Atteindre les objectifs de neutralité climatique et de zéro pollution
- Favoriser l'économie circulaire et la prévention des déchets
- Investir dans la nature
- Favoriser la résilience côtière
- Encourager des systèmes alimentaires durables
- Connaître les océans en encourageant la recherche et l'innovation

En France la Stratégie Nationale pour la mer et le littoral s'articule autour de 4 grands axes :

- La transition écologique pour la mer et le littoral
- Le développement de l'économie bleue durable
- Le bon état écologique du milieu marin et la préservation d'un littoral attractif
- Le rayonnement de la France

Cette stratégie nationale s'est traduite à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine par une stratégie à 7 enjeux gravitant autour des 11 filières identifiées sur le périmètre de la Région.

Plus localement, depuis 2018, les communautés de communes d'Oléron (CCIO) et de Marennes (CCBM) et les communautés d'agglomérations de Rochefort (CARO) et de Royan (CARA) ont conclu avec la Région un contrat de dynamisation et de cohésion. C'est dans le cadre de ce contrat et face à un objectif commun : faire de l'océan un allié de choix dans le développement des territoires, que la mission Croissance Bleue s'est développée. Elle a pour but d'ancrer dans l'ADN des quatre EPCI une dynamique de développement économique reposant sur le potentiel maritime actuel et futur du périmètre de contractualisation tout en assurant la préservation du milieu marin sur lequel repose la démarche.

De nombreuses activités en lien avec le maritime sont présentes sur le territoire : pêche, ostréiculture, aquaculture, tourisme, nautisme, protection et surveillance du littoral, ports et infrastructures portuaires. Chacune de ces filières connaît ses propres forces, faiblesses, menaces et opportunités mais elles dépendent toutes d'un milieu commun. Il est donc nécessaire d'amener les acteurs de ces différentes filières à travailler ensemble autour de problématiques communes : emplois, gestion des déchets, connaissance du milieu, consommation locale.

C'est vers cet objectif qu'évolue la mission croissance bleue. Elle a, depuis son lancement, déjà permis de dresser un premier diagnostic faisant ressortir les filières et les acteurs concernés par la croissance bleue et actifs sur le territoire.

FICHE ACTION N°12

ÉLABORER ET METTRE EN OEUVRE UN PLAN D'ACTIONS PARTAGÉ : ROYAN ATLANTIQUE – ROCHEFORT Océan – ÎLE D'OLÉRON – BASSIN DE MARENNES

CONTEXTE

Dans le cadre du diagnostic mené entre 2020 et 2021, environ 80 acteurs du territoire ont été rencontrés afin de cerner les enjeux et les freins propres à chaque filière (nautisme, pêche, aquaculture, ostréiculture, zones portuaires, industrie, ...).

Ce diagnostic a permis de faire ressortir les principaux enjeux et axes de développement à prendre en compte dans l'action des territoires en faveur de la croissance bleue. Il s'agit à la fois de structurer les filières existantes, d'accompagner l'émergence et le développement de projets innovants, d'assurer la pérennité des activités déjà présentes sur le périmètre de contractualisation.

Afin de répondre aux enjeux soulevés par le diagnostic, 4 grandes thématiques ont été retenues comme motrices de la démarche initiée. Ce sont :

- Valorisation et transformation des produits
- Environnement et transitions énergétique et écologique
- Montée en compétences
- Économie circulaire

C'est autour de ces thématiques et des problématiques qu'elles soulèvent que se sont organisés les différents ateliers de concertation. Ils ont eu lieu au dernier trimestre 2021 et ont participé à définir des actions concrètes répondant aux objectifs propres à chaque thématique.

Certaines de ces actions seront portées à l'échelle du périmètre de contractualisation, d'autres seront propres à certains EPCI.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Accompagner dans leurs démarches vertueuses (innovation, réemploi, valorisation, recyclage, protection du milieu marin) les entreprises en lien avec le milieu maritime et mettre en réseaux les acteurs concernés.

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Le plan d'actions, en cours de rédaction, détaillera précisément les actions identifiées comme répondant aux objectifs fixés par la mission croissance bleue. Ce plan d'actions sera actualisé selon l'évolution de la démarche d'année en année. Pour le moment 10 actions pilotes à l'échelle des quatre EPCI ont été ciblées. Elles sont présentées dans le tableau qui suit.

Valorisation et transformation des produits de la mer	Relocaliser la consommation de la production
	Étudier le potentiel de développement d'une filière algues
Environnement et transition écologique et énergétique	Étudier le potentiel en énergie marines renouvelables (hors éolien)
	Généraliser la dynamique « ports propres »
Montée en compétences	Mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences reposant sur des secteurs précis tels que l'industrie navale et la pêche et l'aquaculture
	Mettre en place une campagne de communication valorisant les métiers de la mer dans leur intégralité
Économie circulaire	Optimiser la valorisation des coquilles d'huîtres
	Encourager la réutilisation des composites issus des bateaux de plaisance et de sports en fin de vie
Actions transversales	Faire connaître la démarche au grand public à travers la participation à des événements tels que la Solitaire du Figaro ou le Grand Pavois
	Soutenir financièrement les actions de recherche et de développement ayant lieu sur le territoire (CAPENA, IFREMER, ULR)

Afin de mener à bien ces actions différents acteurs seront associés et plusieurs sources de financement seront recherchées à l'échelle régionale, nationale et européenne. Le DLAL FEAMPA porté par le GALPA MO2R et ayant le même périmètre que la mission croissance bleue, permettra par exemple le financement de projets multi-filières bénéficiant à la pêche et à l'aquaculture.

PARTENARIATS

ADI-NA, Atlantic Cluster, Capena, IFREMER, CRC, ...

Selon les actions menées, des partenaires appropriés sont ciblés : entreprises, associations, acteurs de la recherche, membre du GALPA MO2R

AGRICULTURE, AQUACULTURE ET ALIMENTATION TERRITORIALES

Dans la continuité des actions qu'elle mène en faveur des circuits courts de proximité, au bénéfice des habitants, des écoliers et des producteurs locaux, la CARA s'engage dans l'animation d'un « Projet Alimentaire Territorial » (PAT). Ce projet collectif et transversal doit permettre de :

- Appréhender l'ensemble de la « chaîne alimentaire locale » : la CARA travaille déjà avec les producteurs en circuits courts, mais le PAT doit permettre de mieux connaître et associer d'autres maillons essentiels de la chaîne, à savoir les transformateurs et les distributeurs ;
- Accompagner la transition écologique de l'agriculture : le PAT doit permettre d'agir auprès de producteurs en circuits longs afin d'accompagner une évolution vers des pratiques plus respectueuses des producteurs, de leur environnement et des consommateurs (diversification de cultures, limitation des intrants chimiques, plantation de haies...)
- Mettre en place une gouvernance du PAT (comité de pilotage et groupes de travail thématiques) afin de coordonner plusieurs stratégies territoriales contribuant à une alimentation locale plus résiliente (axe agricole du PCAET, foncier agricole du SCoT, économie agricole au sein du SDEI, actions de prévention autour de la nutrition du CLS...).

Ce Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Royan Atlantique vise à accompagner les acteurs du territoire vers une consommation et une production éclairées ! L'objectif est de faire de Royan Atlantique un territoire nourricier en favorisant une consommation locale & des productions de qualité. Le dossier de demande de labellisation auprès de la DRAAF a été déposé fin avril 2022 en vue de déployer un plan d'action triennal 2022/2024.

Un diagnostic PAT a été mené en 2021 et a conduit les élus à prioriser les thématiques liées à l'économie agricole, l'environnement et le foncier agricole. Les principaux enseignements du diagnostic PAT sont les suivants :

Des productions agricoles diversifiées, à l'image des paysages et écosystèmes du territoire, avec une prédominance des activités de grandes cultures (70% de la SAU).

Des exploitations résilientes de par leur taille moyenne (54 ha), la diversité de productions & certifications (IGP/labels rouges/AOC/AOP), la proposition de services (agritourisme), **avec toutefois peu de dynamique collective privée.**

Une offre locale qui n'est pas toujours adaptée à la demande notamment de la Restauration Hors Domicile.

- Des filières grandes cultures & pêche tournées vers l'export (1% des produits de la Criée consommés sur le territoire) ; d'autres sous-représentées localement (ex : porc, volaille, oeufs, produits laitiers, fruits, légumes d'hiver).
- Producteurs qui ont besoin de visibilité pour s'engager sur les débouchés RHD (anticipation des commandes 18 mois à l'avance + contrats longs).

... avec tout de même une forte dynamique de développement des circuits-courts de proximité (90 exploitations) favorisée par la demande touristique, soutenue par des projets CARA et des financements européens.

Des enjeux environnementaux importants (changement climatique, gestion de la ressource en eau...).

... avec un levier majeur au niveau des pratiques agricoles

- Grandes cultures = puits de carbone -> alliées de poids pour faire face au changement climatique

... et un retard à rattraper sur le développement du Bio

- Surface agricole BIO = 3,7 % de la SAU (8,5% à l'échelle nationale)
- En 2021, la FRAB recense 1 141 ha en bio et 64 ha en conversion.

Une forte pression foncière...

- Artificialisation : la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers est passée en 2006 de + 110 ha/an à 47 ha/an.
- Zones sensibles protégées (Natura 2000, ZNIEFF, Loi Littoral...) : paysages en partie façonnés et entretenus par l'activité agricole et aquacole, mais ces réglementations peuvent se révéler contraignantes (par ex. en empêchant l'installation de tunnels maraîchers).

... et un enjeu de préservation du foncier agricole et de renouvellement des actifs agricoles.

- Perte de + de 1000 ha de terres agricoles sur les deux dernières décennies

FICHE ACTION N°13

ACCOMPAGNER LE DÉMARRAGE D'ACTIVITÉ DE LA SAS « SAVEURS PAYSANNES CHARENTAISES » AU SEIN DE L'ATELIER COLLECTIF DE DÉCOUPE ET TRANSFORMATION DE PRODUITS LOCAUX

CONTEXTE

Le territoire de la CARA constitue un bassin de consommation à fort potentiel. Toutefois, les producteurs locaux - particulièrement les éleveurs - engagés dans la commercialisation en circuits courts sont confrontés à l'absence d'outil de découpe et de transformation à proximité.

Les producteurs intéressés par cet atelier mutualisé, situé à proximité de leurs exploitations, souhaitaient pouvoir disposer d'un outil leur permettant :

- De maîtriser la transformation et la commercialisation de tout ou partie de leurs produits
- De garantir la qualité de la découpe et des recettes des produits transformés
- De mieux répondre aux attentes des clients (recettes particulières, découpes spécifiques, types de conditionnement, composition des colis...).

OBJECTIF GÉNÉRAL

Accompagner les producteurs pour développer l'offre en produits locaux, et notamment en produits transformés (à plus forte valeur ajoutée).

Appuyer les producteurs dans le développement de leurs circuits de vente auprès de la restauration hors domicile (publique et privée).

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Pour lever ce frein au développement des circuits courts de proximité et en réponse à la demande des producteurs de son territoire, la CARA porte depuis 2016 un projet de création d'un atelier collectif de découpe et de transformation. La construction de l'atelier a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la CARA qui porte l'ensemble des investissements (foncier, bâti, premier parc de machines). Le site retenu pour l'implantation de l'atelier, sur le parc d'activités de la Roue 2 à Saujon, a été choisi pour son emplacement central au cœur du territoire de la CARA, en connexion avec les exploitations et les abattoirs de Surgères (boeufs, veaux et agneaux), de Chalais (porc), et de Montguyon (agneaux, bovins).

Une fois réalisé, l'équipement a été loué à une société réunissant les producteurs locaux intéressés constitués en SAS « Saveurs paysannes charentaises ». La gouvernance, l'exploitation technique et le

développement commercial de l'atelier relèvent intégralement des choix de cette société d'exploitation qui est également responsable des agréments sanitaires nécessaires.

Cet atelier agro-alimentaire de dimension artisanale doit permettre aux producteurs locaux d'accéder à une gamme complète de services (découpe, transformation froide et chaude, conserverie, séchage-affinage, conditionnement/colisage).

Le crédit-bail avec la SAS Saveurs Paysannes Charentaises a été signé le 7 février 2022. La SAS a préparé son démarrage d'activité au 1er trimestre 2022 (prise de poste de leur salarié boucher-charcutier-traiteur, achat du petit matériel, formation à l'utilisation des différentes machines, contractualisation avec les sociétés de maintenance et entretien de l'équipement...) et le démarrage d'exploitation est calé sur l'obtention des premiers agréments sanitaires conditionnels délivrés par la DDCSPP17.

La CARA poursuit un accompagnement de la SAS Saveurs paysannes charentaises sur la partie logistique (solution d'acheminement des produits en sortie d'atelier, en lien avec la création d'IEPR Services) et sur le dialogue avec les acheteurs de la restauration hors domicile (RHD) pour la recherche d'un équilibre matière (notamment pour la viande bovine). Ainsi, un atelier sur ce sujet, intitulé « *L'équilibre matière, un vrai moyen d'y gagner des 2 bouts !* », a été organisé lors du Forum RHD du 13 avril 2022, et il sera complété par l'organisation de deux visites de l'atelier de Saujon, suivies d'échanges sur la recherche d'un équilibre carcasse. La première, en juin 2022, est destinée aux gestionnaires et chefs cuisiniers membres du « cercle d'échanges de la restauration scolaire » animé par la CARA. La seconde, prévue en octobre 2022, est destinée aux membres de l'association de restaurants gastronomiques « Saveurs d'ici, Cuisine de chefs ».

PARTENARIATS

SAS Saveurs Paysannes Charentaises, Co-financeurs (Europe, État, Région Nouvelle Aquitaine, Conseil Départemental 17)

FICHE ACTION N°14

DÉPLOYER UN ESPACE TEST AGRICOLE EN MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE

CONTEXTE

Un diagnostic du potentiel de développement du maraîchage bio confié par la CARA à la FRAB en 2018 avait déjà amené un constat d'insuffisance de l'offre locale en fruits et légumes bio. En 2022, cette offre reste insuffisante, avec seulement 5 maraîchers bio installés sur le territoire de Royan Atlantique, au regard de la demande des consommateurs et des acheteurs qui s'accroît. Les acheteurs de la restauration scolaire doivent se conformer aux objectifs fixés par la Loi EGAlim, à savoir compter 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques. Afin de favoriser un approvisionnement local répondant à ce critère EGAlim de produits sous signe de qualité, il s'avère nécessaire de développer l'offre en fruits et légumes bio sur le territoire.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Accompagner les producteurs pour développer l'offre en produits locaux, notamment la filière fruits et légumes Bio.

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Afin de faciliter l'installation de nouveaux maraîchers bio, la CARA déploie un espace test agricole et en a confié la gestion à la Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne (CIAP) Champs du Partage, en avril 2021.

Le test d'activité consiste à mettre à disposition de porteurs de projets un lieu et des moyens de production, un cadre juridique spécifique (contrat CAPE) et un accompagnement personnalisé (formation aux techniques de culture et à la gestion d'entreprise).

Pour développer cet espace-test, la CARA a fait l'acquisition en novembre 2020 d'une ancienne exploitation horticole, située chemin des serres sur les communes de Le Chay, Saint Romain de Benet et Saujon. Ce site de 4ha a l'avantage de bénéficier de serres, de bâti existant pour le stockage du matériel, d'un accès à l'électricité, d'un forage et d'une qualité agronomique des sols favorables au développement du maraîchage. Une phase de mise aux normes (régularisation du forage, désamiantage, mise aux normes électrique...) et d'aménagement (rénovation des serres et du système d'irrigation...) du site a été enclenchée en 2021. Pour compléter cette offre d'accueil, la CARA investit également dans un parc de matériel pour la conduite des cultures, le travail des sols et l'entretien du lieu.

Cet espace test permettra d'accueillir, pour une durée d'un à trois ans, au moins 2 porteurs de projets en maraîchage biologique simultanément.

L'appel à candidatures a été lancé en octobre 2021 et le premier porteur de projet est entré dans les lieux le 14 mars 2022. En parallèle, une convention formalise l'engagement des différents partenaires du dispositif et leurs contributions respectives pour assurer un accompagnement complet des porteurs de projet (technique, comptable, mise en réseau...). Enfin un « prêt à usage » signé entre la CARA et la CIAP Champs du partage permet de mettre à disposition le site et les moyens de production.

Ce dispositif dans son ensemble vise ainsi à développer l'offre en produits maraîchers biologiques par et pour le territoire afin de satisfaire la demande et que la collectivité donne à voir son engagement en faveur de la production bio.

PARTENARIATS

CIAP Champs du Partage, EPLEFPA de Saintonge, FRAB/Groupement des Agriculteurs Biologiques de Charente-Maritime, Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime, Point Accueil Installation de Charente-Maritime, SAFER Nouvelle Aquitaine, Terre de Liens Poitou-Charentes, Association de Formation et d'Information des Paysans et des Ruraux.

FICHE ACTION N°15

ANIMER UN GROUPE «FONCIER AGRICOLE»

CONTEXTE

La CARA est un territoire littoral et touristique qui pâtit d'une importante pression foncière, laquelle menace la préservation du foncier agricole et pénalise les projets d'implantation ou de développement de producteurs sur le territoire. Le service développement agricole de la CARA et les partenaires du projet d'espace-test agricole ont souhaité réunir un groupe de travail dédié à ce sujet après avoir dressé le constat suivant :

- Des installations qui n'aboutissent pas faute de foncier disponible et adapté. Ainsi, ces dernières années, le service développement agricole de la CARA et la plateforme Entreprendre ont accompagné des producteurs dont le profil et le projet étaient très intéressants mais qui n'ont pas pu s'implanter sur le territoire de Royan Atlantique faute de site adapté. Parmi les projets manqués ces dernières années : un projet d'élevage de poule pondeuse en agroforesterie, un projet de maraîchage bio, une ferme florale et production de plants en insertion, une entreprise d'apiculture, etc...
- Une nécessité d'anticiper les sorties d'espace test à horizon 2023/2024
- Un enjeu (national) d'accompagner la reprise des exploitations à céder
- Une prise de conscience des élus locaux sur la nécessité de préserver le foncier agricole

OBJECTIF GÉNÉRAL

Faciliter de nouvelles installations de producteurs agricoles sur le territoire pour développer l'offre en produits locaux.

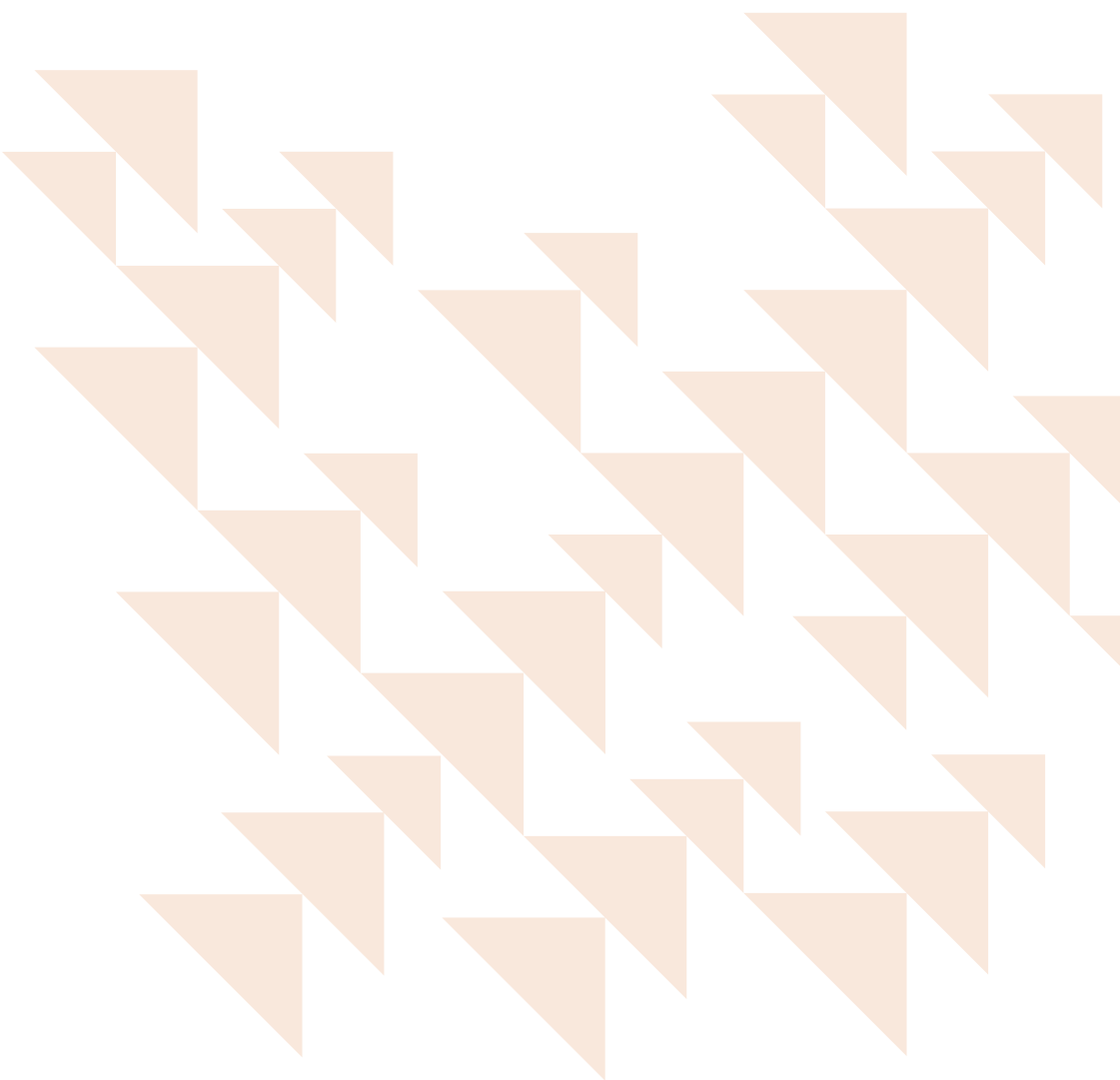
ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Les objectifs de ce groupe foncier agricole, mis en place en septembre 2021, sont de :

- Animer un réseau de partenaires concernés par les enjeux de foncier agricole (mieux se connaître entre acteurs, partager des actualités, des éléments de diagnostic...)
- Sensibiliser et accompagner les élus locaux à la préservation du foncier agricole (leviers réglementaires...)
- Faciliter l'installation de porteurs de projets agricoles et aquacoles grâce à :
 - > L'identification d'opportunités foncières pour de nouvelles installations
 - Étude des cédants avec la Chambre d'agriculture 17
 - Repérage des biens sans maître avec la SAFER
 - Mise en place d'une veille sur le portail VIGI'FONCIER
 - Mission-pilote sur le foncier agricole (stage de 6 mois au sein du service agricole)
 - > La mobilisation des dispositifs de maîtrise foncière et d'accès au foncier (partenariat SAFER/Région Nouvelle Aquitaine, Foncière Terre de Liens, Périmètre de préemption du Conservatoire du littoral, chèque FASCINA,...).

PARTENARIATS

SAFER, Chambre d'Agriculture, Point Accueil Installation, FRAB/Groupement des Agriculteurs Biologiques, Terre de Liens, Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre (SMBS), Conservatoire du littoral, DDTM, Région Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental 17, Ludovic BENASSY (producteur local impliqué sur le sujet du foncier agricole, membre SAFER et CDOA), Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), CIAP Champs du Partage.



FICHE ACTION N°16

ACCOMPAGNER L'ÉMERGENCE D'UNE SOLUTION LOGISTIQUE MUTUALISÉE POUR LES PRODUITS ALIMENTAIRES COMMERCIALISÉS EN CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ

CONTEXTE

La grande majorité des producteurs qui pratiquent la vente en circuits courts de proximité (autre que la vente à la ferme) gèrent leurs tournées de livraison individuellement et en direct. Ces livraisons sont coûteuses et chronophages, et leur bilan environnemental pose question. Ces circuits n'intéressent pas les professionnels du transport car ils sont peu lucratifs dans la mesure où ils visent de petits volumes, sur de courtes distances et avec beaucoup de points de livraison différents. Un noyau d'une dizaine de producteurs s'est mobilisé aux côtés de la CARA pour faire émerger une solution logistique mutualisée susceptible de desservir le bassin royannais. A eux seuls ils représentent une grande variété de types de produits (frais/sec ; conventionnel/bio), de points de distribution (restauration commerciale, magasins spécialisés bio, épiceries, ...) et de fréquence de livraison (forte saisonnalité de certains produits). Leur volonté est de disposer avant tout d'un service de transport mutualisé qui leur permette d'accéder à de nouveaux débouchés et d'avoir du matériel aux normes sanitaires. Plusieurs scénarii ont été étudiés avec eux mais la solution technique ne convenait pas et/ou le modèle économique n'atteignait pas un équilibre. La CARA et le noyau de producteurs se sont donc tournés vers une solution logistique plus légère et réversible, et vers de nouveaux partenaires potentiels tel qu'IEPR (Initiative Emploi Pays Royannais), structure d'insertion par l'activité économique.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Accompagner les producteurs pour développer l'offre en produits locaux, notamment par la mise en place d'un service de transport mutualisé des produits.

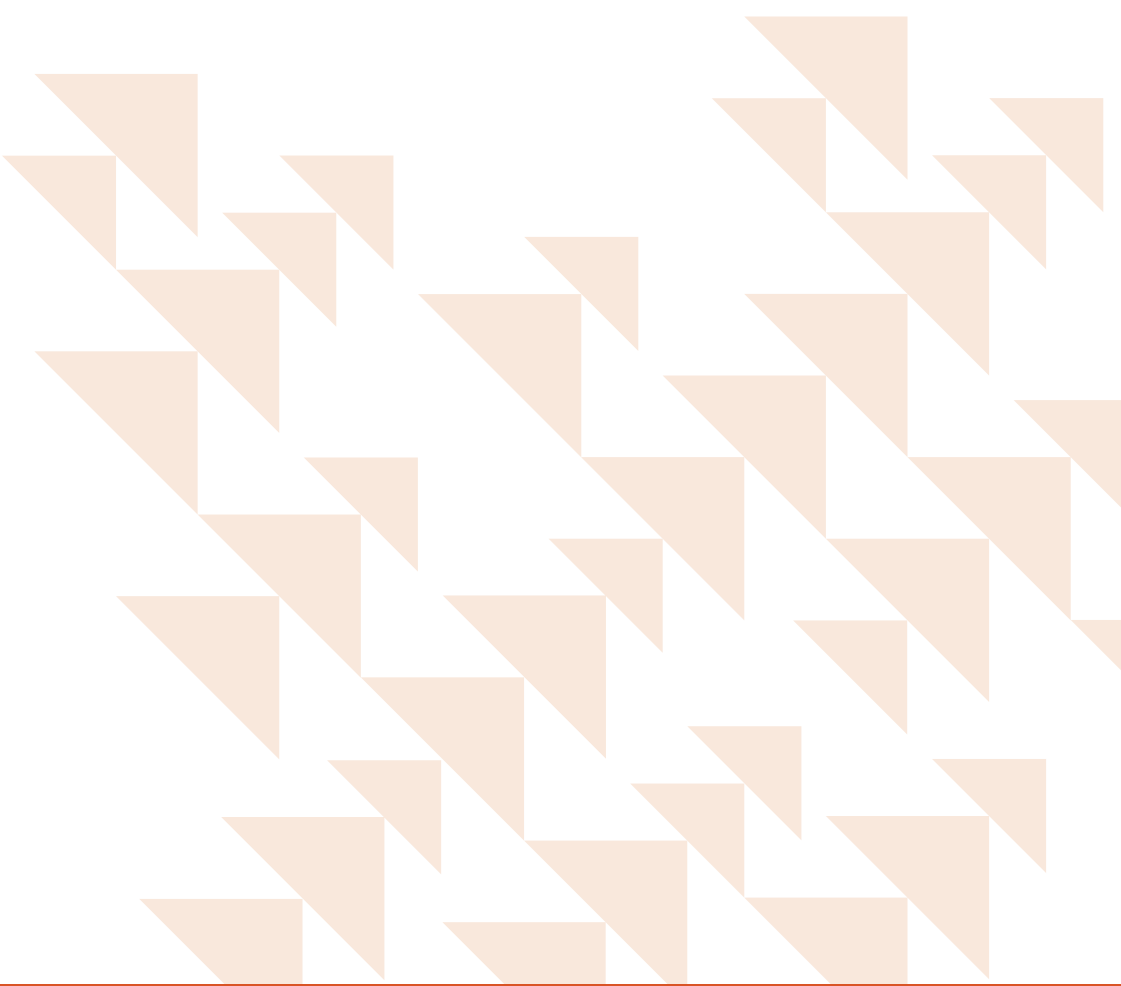
ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

IEPR a vu, dans ce service à développer, un support d'activité pertinent d'une part pour acquérir des compétences transversales (logistique/gestion de la chaîne du froid, relation client, valorisation des produits) et d'autre part pour permettre aux collaborateurs en insertion de développer un réseau professionnel auprès d'acteurs agricoles, de la restauration et de la distribution.

Ainsi, cette nouvelle branche d'activité non concurrentielle de la sphère privée et répondant à un réel besoin territorial a été proposée par IEPR à la DREETS. IEPR a été lauréat mi 2021 d'un appel à projets de la Région Nouvelle-Aquitaine et a ainsi pu recruter une chargée de développement qui travaille à la création d'une Entreprise d'Insertion qui sera en mesure de porter cette nouvelle offre de services aux producteurs.

PARTENARIATS

IEPR Service, Chambre d'agriculture 17, FRAB, Groupe d'une dizaine de producteurs pilotes, co-financeurs (UE, Etat, Région, Département)



FICHE ACTION N°17

APPUYER LOCALEMENT LE DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE CHANVRE

CONTEXTE

La Région Nouvelle-Aquitaine a initié une démarche de développement d'une filière chanvre de l'amont à l'aval, depuis la mise en production (tests de mise en culture), en passant par un travail sur les outils de transformation (décortiqueuse, unité de défibrage), jusqu'à la structuration de débouchés commerciaux.

Cette culture en rotation (tous les 6 ans environ) nécessite très peu, voire pas d'irrigation ni d'intrants chimiques (grande résistance aux attaques de ravageurs et pathogènes). D'un point de vue environnemental, cette culture constitue aussi un puits de carbone puisque 1ha de chanvre absorbe autant de Co^2 qu'un hectare de forêt tropicale.

Le territoire de Royan Atlantique compte plusieurs producteurs locaux bio et conventionnels qui sont intéressés par cette diversification de cultures. Deux types de débouchés commerciaux sont visés localement : l'alimentaire (graines, huile, farine) et le bâtiment (isolation chaux-chanvre).

La vente de graines de chanvre bio (pour l'alimentaire) est relativement lucrative, mais en culture conventionnelle ; l'atteinte d'une rentabilité économique implique de valoriser l'ensemble de la plante (graine et tige). La valorisation de la tige nécessite une concentration géographique de producteurs autour d'une unité de défibrage.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Favoriser le (re)déploiement d'une culture à bas niveau d'intrant en diversification de cultures en rotation : celle du chanvre, qui était une culture historiquement présente sur le bassin de la Seudre.

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

La CARA accompagne sur son territoire l'émergence de cette filière chanvre, depuis l'incitation aux tests de mise en culture jusqu'à la réflexion sur l'opportunité d'une unité de défibrage. Elle coordonne également la réalisation d'essais culinaires avec un collectif de restaurants scolaires, des restaurants commerciaux et deux artisans locaux. Le service CARA Rénov' travaille également à la création de débouchés relatifs au secteur du bâtiment. La structuration d'un réseau partenarial d'artisans formés est un axe de développement prévu à partir de 2022.

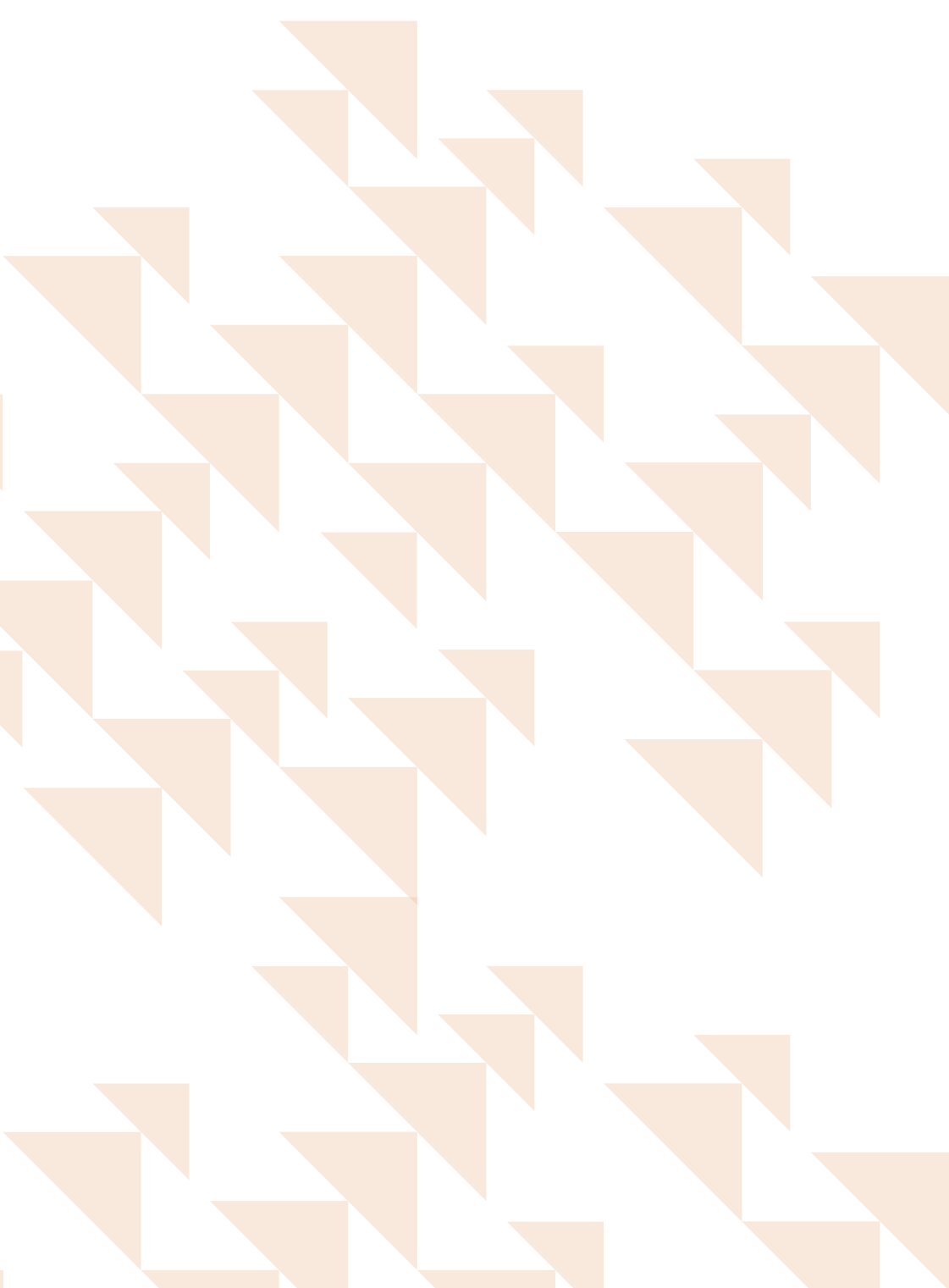
Le groupe de producteurs en formation de Tonnay-Boutonne se resserrant sur des producteurs proches géographiquement, la question se pose de mettre en place un groupe de producteurs sur le secteur sud CARA / nord Haute-Saintonge. La CARA va prendre contact avec ces EPCI voisins (Canton de Gémozac et Haute Saintonge). Ce futur groupe technique devra être animé par un interlocuteur dédié, à l'image du rôle tenu par le SYMBO dans le cadre de l'initiative en cours à Tonnay-Boutonne. La FRAB étant en train de former une collaboratrice sur cette culture chanvre, elle pourra tenir ce rôle d'animateur du groupe de producteurs, avec l'appui technique de S. SAUVEE.

La CARA vise un scénario de déploiement permettant d'intéresser à la fois des producteurs en AB et des producteurs en conventionnel (effet levier environnemental plus conséquent en matière de rotation de cultures + intérêt pour la filière « bâtiment durable »).

La première étape est de constituer un groupe de producteurs motivés par le sujet et proches géographiquement. Dans un second temps, une étude de faisabilité d'une unité de défibrage pourrait être lancée, dans le sillon de celle qui va voir le jour à Tonnay-Boutonne. Si cette étude de faisabilité est favorable pour la mise en place d'une unité de défibrage sur le secteur sud Charente-Maritime, il serait intéressant de s'inspirer du montage de l'unité de méthanisation du Chay avec son collectif d'exploitants ayant porté la maîtrise d'ouvrage du site, en bénéficiant d'un soutien financier de la Région et de l'Ademe.

PARTENARIATS

Région Nouvelle Aquitaine & SYMBO (portage de la démarche régionale), 4 producteurs pilotes du territoire et potentiellement des réseaux de producteurs (CA17, syndicats agricoles...), FRAB, SMBS



FILIÈRE ÉQUINE

En France, la filière équine s'est considérablement développée depuis les années 1990 avec une croissance du cheptel (1 million d'équidés recensés en France fin 2016) et une importante diversification des activités, la filière comptant plus de 50 métiers différents. Aujourd'hui, l'équitation est le 4^e sport national avec plus de 600 000 licenciés. En 2018, la filière française comptait plus de 66 000 emplois (exercés en activité principale) dont 5 600 ETP comptabilisés dans plus de 800 entreprises industrielles, pour un chiffre d'affaires d'environ 2 milliards d'euros et une croissance annuelle d'environ 4%.

La Région Nouvelle Aquitaine est sur ce plan l'une des plus dynamiques de France avec notamment 1.123 centres équestres accueillant plus de 63 000 licenciés et 90 000 équidés.

Dans ce contexte, la CARA a fait du « cheval » un des marqueurs forts de son territoire en mettant en œuvre une politique ambitieuse d'investissement et d'accompagnement des acteurs de la filière. En effet, la filière équine y couvre un champ économique, sportif et touristique, étendu, avec :

- Un centre d'entraînement et de compétition courses réputé au niveau international (Galop et Obstacles) réunissant 5 des meilleurs entraîneurs français ;
- Un hippodrome qui organise de 13 à 17 réunions par an et propose des courses nationales comme le Ruban Vert (PMU) ;
- L'organisation d'un Jumping International 2 étoiles à Royan : 3 éditions du concours de saut international (CSI) et 9 concours de saut d'obstacle (CSO) par an ;

- Plus de 1100 licenciés de la fédération française d'équitation (FFE) : 2^e pratique sportive sur le territoire ;
- 29 structures d'accueil dont 25 centres équestres et quelques élevages, ainsi que des centres de pré compétition ou convalescence (associations et entreprises) ;
- Le seul Club Med de France à proposer des loisirs équestres dans ses activités, à La Palmyre ;
- Près de 150 km de circuits de Randonnée Équestre (Route d'Artagnan et Mazarin, forêts et plages).

D'après l'étude de marché conduite en 2020 par le cabinet Conseil & Stratégie Durables, à la demande de l'Office du Tourisme Communautaire (OTC) Destination Royan Atlantique, le chiffre d'affaires direct de la filière équine sur le territoire de la CARA s'élevait à environ 16M€ pour quelques 220 emplois.

À noter que le secteur des courses hippiques est l'un des plus importants de la filière et offre une grande diversité de métiers (cavalier d'entraînement, lad-jockey, lad-driver, entraîneur, garçon de voyage, jockey, driver, technicien d'hippodrome...). La course représente 155 emplois sur le territoire de la CARA.

De même, le secteur sport/loisir équestre recouvre également plusieurs métiers (animateur poney, cavalier, directeur de centre équestre, groom, moniteur, guide, palefrenier-soigneur ...) mais est moins bien structuré que le secteur course et compte de nombreux bénévoles.

* Chiffres présentés par le pôle de compétitivité Hippolia : <https://pole-hippolia.org/la-filiere-equine/>

FICHE ACTION N°18

FAIRE DE ROYAN ATLANTIQUE UN PÔLE D'EXCELLENCE DE LA FILIÈRE ÉQUINE

CONTEXTE

Comme en attestent les chiffres de la filière détaillés ci-avant, le cheval est ancré dans le paysage royannais depuis de nombreuses années. Pour autant, la filière équine est relativement mal connue des institutions, notamment en raison de la diversité des acteurs. Néanmoins, des structures phares sont présentes sur le territoire à l'instar de l'hippodrome de Royan Atlantique ou de Maine Gaudin par exemple.

La crise sanitaire et les conséquences liés au confinement ont mis en exergue les problématiques importantes de la filière équine, notamment en matière de bien-être animal et de recrutement de personnel qualifié.

Projet EQUITOM :

Basée à Lümme en Belgique, la société EQUITOM est spécialisée en chirurgie équine à forte technologie innovante et profite aujourd'hui d'une reconnaissance internationale. Depuis sa création en 2002, EQUITOM s'est hissée au rang de leader européen des traitements médicaux équins complexes, avec des clients dans plus de 60 pays. En 2021, BENCIS et EQUITOM ont fondé conjointement le groupe Equine Care afin de poursuivre leur expansion nationale et internationale.

Sollicitée par un nombre croissant de propriétaires pour soigner et assurer le suivi médical de leurs chevaux, et notamment des propriétaires français et espagnols, pourtant à distance de Lümme, EQUITOM souhaite ouvrir une clinique dans le sud-ouest de la France où ce type d'établissement n'existe pas, et a choisi la CARA, et plus particulièrement la commune de Grézac, pour son implantation. Le projet de clinique à Grézac sera grandement inspiré par la clinique de Lümme.

Il s'agit de proposer un service de haute qualité en recourant à des technologies modernes et innovantes, le tout dans un cadre propice à la convalescence des chevaux. L'établissement devrait ainsi proposer 2 salles d'opérations, 2 salles d'échographie, 2 salles de radiographie, 1 salle d'endoscopie, IRM, scanner, scintigraphie, un laboratoire, 5 boxes de soins intensifs et 80 boxes à chevaux. Il s'agit de pouvoir, non seulement diagnostiquer, mais aussi traiter, soigner, opérer et suivre complètement le cheval dans une seule et même structure.

Ce projet structurant, soutenu par la CARA et ses partenaires, sera un des moteurs du développement de la filière équine à l'échelle de Royan Atlantique, mais également de la Nouvelle Aquitaine et de la France.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Accompagner le développement de la filière équine dans toutes ses composantes : vétérinaire mais aussi industrielle, sportive, agricole, touristique, formation,...

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

L'installation d'une clinique vétérinaire équine sur le territoire de la CARA constitue une énorme opportunité pour le développement de la filière. Afin que le territoire et ses entreprises puissent tirer pleinement profit de cette implantation, la CARA, avec l'appui des chambres consulaires, conduira une étude sur les conséquences du projet. Cette étude visera à identifier les compétences et ressources dont aura besoin EQUITOM, tant dans la phase de construction/installation, que dans le fonctionnement quotidien de la clinique. Il s'agira ainsi d'identifier les entreprises locales à même de répondre à ces besoins et d'attirer de nouvelles entreprises pour les compétences qui ne seraient pas présentes sur le territoire.

Au-delà des seuls besoins d'EQUITOM, et afin de constituer un pôle d'excellence complet sur le territoire, la CARA travaillera à la mise en relation des acteurs du cheval et se rapprochera des réseaux nationaux comme le pôle de compétitivité Hippolia et son écosystème Horse'N Tech, mais aussi l'institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) pour structurer sa filière locale et attirer de nouvelles entreprises et formations.

Ainsi plusieurs secteurs de la filière équine pourront être explorés, de l'élevage jusqu'à la fin de vie des chevaux : bien-être animal, attelage, course, dressage, utilisation dans l'agriculture, pâturage dans les marais, mais également maréchalerie, sellerie, saddle-fitting adaptation de la selle, ... ou traitement du fumier de cheval (méthanisation par exemple) sont autant de secteurs présents ou à développer sur le territoire. De même, une action sur la 2^e vie du cheval est à structurer en lien avec plusieurs organismes locaux qui accompagnent les chevaux retraités ou mal traités, les poulains orphelins, ...

En parallèle, et en lien avec les centres équestres du territoire notamment, une action de sensibilisation aux métiers du cheval sera à conduire pour faire connaître aux habitants du territoire l'offre de formation à proximité qui présentera d'importants débouchés dans les entreprises locales pour les années à venir. Cette action de sensibilisation pourra également s'accompagner d'une étude auprès des entreprises du territoire pour identifier précisément les besoins en compétences et les formations nécessaires pour y répondre. Cette identification est déjà en cours pour le recensement des besoins propres au projet EQUITOM.

Pour accompagner le développement de la filière sous toutes ses composantes et faire connaître et reconnaître Royan Atlantique comme territoire du cheval, un évènementiel spécifique est en réflexion.

PARTENARIATS

EQUITOM, OTC, ADI, Région, Commune de Grézac, Pôle de compétitivité Hippolia et l'écosystème Horse'N Tech, institut français du cheval et de l'équitation (IFCE).

INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES (ICC)

Avec plus de 700 opérateurs économiques recensés (compagnies et créateurs d'art, graphistes, et professionnels de l'image, prestataires techniques, producteurs, diffuseurs, lieux d'enseignement artistique, etc.), le territoire de la CARA est d'ores et déjà investi par le secteur des industries culturelles et créatives (ICC). «Territoire de culture et de patrimoine», il constitue par bien des aspects un terreau favorable à la structuration d'une filière autour de ce secteur. L'activité culturelle a en effet une incidence directe sur le développement local d'un territoire, et en particulier le développement économique :

- Facteur d'attractivité du territoire, atout touristique, résidentiel et économique ;
- Directement créatrice de richesse et d'emplois sur le territoire ;
- Contribue à la cohésion sociale et territoriale en mettant en lumière une identité locale partagée ;
- Génératrice d'innovation, tant technologique que sociale ou urbanistique.

En outre, la CARA accueille et/ou anime de nombreux événements qui participent à la richesse culturelle et créative du territoire, parmi lesquels :

- « **les Jeudis musicaux** », organisés par la

CARA chaque année de juin à septembre invite des artistes d'exception, issus de la musique classique, à se produire dans les édifices culturels, églises et temples. Cet événement unique en son genre contribue également à la valorisation du patrimoine culturel par la musique ;

- le festival de musique classique et lyrique « **un violon sur le sable** » porté par Production 114 et qui accueille en juillet chaque année entre 30 000 et 50 000 visiteurs sur la plage de la Grande Conche à Royan ;
- **Les Sentiers des Arts**, pilotés par la CARA chaque automne, et qui sont nés de la volonté de créer des itinéraires artistiques éphémères et insolites conciliant art et patrimoine ;
- ou encore le nouveau **Festival du film de société** de Royan créé en 2021 par l'association Royan fait son cinéma et qui a vocation à être organisé chaque année au mois de décembre (notamment avec le soutien de la CARA).

Fort de ce constat, la CARA entend appuyer le développement de cette filière des industries culturelles et créatives par le biais de trois actions.



FICHE ACTION N°19

APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DE LA FILIÈRE DES ICC POUR MIEUX LES ACCOMPAGNER

CONTEXTE

Le champ des activités couvertes par la notion «d'industries culturelles et créatives» (ICC) est vaste. France Créative, dans son panorama économique réalisé par le cabinet EY, retient 10 grands secteurs d'activité relevant de cette filière des ICC : arts visuels, musique, spectacle vivant, cinéma, télévision, radio, jeu vidéo, livre, presse et publicité/communication.

Dans son 3^e panorama des Industries Culturelles et Créatives en France paru en novembre 2019, France Créative estime à 91,4 milliards d'euros le chiffre d'affaires généré par les ICC en France en 2018, soit une hausse de près de 7% en cinq ans. Ce secteur en croissance représente 2,3% de l'économie nationale, comparable au poids économique de l'industrie agro-alimentaire. Toujours selon ce baromètre, ces 10 secteurs d'activités regroupent 1,3 millions d'emplois en 2018 soit une augmentation des effectifs de plus de 7% également. Comme le souligne EY, **« ces performances révèlent la santé économique d'écosystèmes créatifs qui se singularisent par leur esprit d'entreprise, leur capacité de projection sur les marchés extérieurs et leur ancrage dans les territoires »**, le cabinet souligne toutefois la grande disparité entre les secteurs, différemment touchés par les évolutions technologiques notamment. À noter également la forte dépendance des ICC aux financements publics qui représentaient 16,5 milliards d'euros en 2019.

En Nouvelle Aquitaine en particulier, la Région a choisi de concentrer son action sur les filières du livre, des musiques actuelles, du cinéma et de l'audiovisuel et soutient la structuration de la filière des ICC notamment en développant de nombreux partenariats avec l'État et ses établissements publics nationaux.

Dans ce contexte, la CARA qui compte sur son territoire plus de 700 acteurs économiques évoluant principalement dans le champ des ICC, souhaite soutenir le développement de cette filière d'avenir, porteuse d'emplois permanents, de valeur ajoutée locale peu délocalisable.

Si le lien entre activité culturelle et développement local est aujourd'hui communément admis, la capacité d'un territoire à faire émerger et à structurer une filière économique dynamique autour des ICC n'est pour autant pas évidente.

C'est pourquoi la CARA souhaite se faire accompagner dans cette étape de structuration de filière en lançant une étude d'opportunité et de faisabilité.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Etudier l'opportunité et la faisabilité d'une structuration de la filière des industries culturelles et créatives à l'échelle du territoire de la CARA.

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Réalisation d'une étude visant à :

- Établir un diagnostic précis de la filière des ICC sur le territoire de la CARA en identifiant les secteurs d'activités différenciant pour le territoire ;
- Capitaliser des expériences d'autres territoires, en particulier à proximité ;
- Envisager les collaborations possibles avec ces territoires ;
- Définir les conditions et les modalités de l'action de la CARA pour la structuration de cette filière en proposant des pistes d'actions ;
- Identifier les leviers de financement des actions proposées.

Cette étude devra associer largement les acteurs du secteur (artistes, créateurs, producteurs, diffuseurs, programmeurs, formateurs, prestataires techniques, etc.) afin de susciter leur engagement dans les actions qui pourront être mises en oeuvre à l'issue de l'étude et en particulier leur participation à un éventuel cercle d'échanges.

PARTENARIATS

Chambres consulaires, gestionnaires d'équipement culturels, structures de production, de programmation et de diffusion du territoire, Région Nouvelle Aquitaine, MECA, ALCA.

FICHE ACTION N°20

METTRE EN PLACE ET ANIMER UN CERCLE D'ÉCHANGES ICC

CONTEXTE

Un cluster, ou grappe d'entreprises, auquel on préférera ici le terme « cercle d'échanges » est un groupe d'entreprises et d'institutions appartenant à un même secteur d'activité ou ressortissant d'un même domaine de compétences, ancré dans un territoire géographique défini. Cette concentration d'acteurs et les synergies découlant de leur mise en réseau, génèrent des avantages comparatifs (innovation, mutualisations, partenariats...) et donc une croissance de l'activité et de l'emploi.

Le programme *Horizon Europe* souligne que « le patrimoine culturel, matériel et immatériel, constitue la principale source d'inspiration pour les arts, l'artisanat traditionnel, les secteurs culturels et créatifs ainsi que celui des entreprises, qui sont des facteurs de croissance économique durable, de création d'emplois et de commerce extérieur. En ce sens, aussi bien l'innovation que la résilience du patrimoine culturel doivent être envisagées en coopération avec les communautés locales et les parties prenantes concernées. » En effet, les ICC jouent un rôle essentiel dans la réindustrialisation de la France et l'Europe ; elles sont un moteur de croissance et peuvent générer d'importantes retombées innovantes dans d'autres secteurs industriels, tels que le tourisme, le commerce, les médias, les technologies numériques et l'ingénierie.

Pour donner aux secteurs de la culture et de la création un poids accru dans l'économie locale, il apparaît nécessaire de soutenir les entrepreneurs de la filière et d'oeuvrer avec eux à la structuration d'un cercle d'échanges, support à leur développement économique.

Ainsi, s'appuyant sur les résultats de l'étude filière décrite précédemment, **la CARA entend accompagner l'émergence d'un cercle d'échanges des industries culturelles et créatives.**

OBJECTIF GÉNÉRAL

En fonction des résultats de l'étude filière, rassembler les acteurs locaux des industries culturelles et créatives au sein d'un cercle d'échanges pour accroître la reconnaissance des acteurs, leur compétitivité et permettre un développement collectif différenciant pour le territoire.

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

L'action nécessite d'accompagner sur la durée le processus de constitution et d'autonomisation d'un cercle d'échanges rassemblant les acteurs économiques des secteurs culturels et créatifs : artistes et compagnies, prestataires techniques, producteurs, programmeurs, diffuseurs, formateurs, etc.

Il conviendra en particulier de concentrer cette action sur les secteurs identifiés dans l'étude filière comme différenciant pour le territoire.

L'objectif est de parvenir à un fonctionnement en réseau de la filière, se traduisant notamment par :

- Des mutualisations de compétences et d'équipements (voire une bourse d'échanges de matériel et d'accessoires),
- Des coopérations nouvelles, sources d'innovation (tant artistique que technique) et de gains de nouveaux marchés,
- La mise en oeuvre de formations et autres actions collectives (ex : participation à des salons professionnels),
- Des services communs d'information et conseil (juridique, technique...),
- Une coordination et une promotion renforcée des initiatives et des programmations,
- Des outils d'appui à la création d'entreprises créatives et culturelles, en lien avec les services idoines de la CARA.

Ce cercle d'échanges devra s'inscrire en complément des structures existantes à proximité ou au niveau régional. Il intégrera les réseaux régionaux et nationaux afin de permettre à ses membres et au territoire de rayonner et de se développer.

PARTENARIATS

Chambres consulaires, gestionnaires d'équipement et de lieux d'enseignement culturels, entreprises ICC locales, Région Nouvelle Aquitaine, MECA, ALCA.

FICHE ACTION N°21

IMAGINER UN LIEU TOTEM, LIEU D'EXPRESSION DE LA FILIÈRE CULTURELLE ET CRÉATIVE ROYANNAISE

CONTEXTE

La filière des industries culturelles et créatives a besoin, presque plus que tout autre secteur d'activités, d'un lieu totem pour exprimer et mettre en valeur tout le potentiel du territoire en la matière. La concentration des acteurs en un même lieu permet de créer des émulations et des passerelles entre les différentes approches artistiques et secteurs de la création et de la culture. Elle permet également de diffuser l'art à d'autres secteurs d'activité et offre une autre vision du territoire. Un lieu totem est à la fois un lieu de ralliement, de partage et de rayonnement.

Ainsi, pour concrétiser et exposer les deux actions précédentes, la CARA pourra accompagner la création ou l'aménagement d'un bâtiment ou d'un ensemble de bâtiments d'exception dédiés au développement de la filière des ICC.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Accueillir sur le territoire de la CARA un lieu de référence pour le développement de la filière locale des industries culturelles et créatives, en lien avec l'émergence d'un cercle d'échanges ICC.

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Cet espace pourrait notamment accueillir le cercle d'échanges ICC, un incubateur d'entreprises culturelles et créatives fonctionnant en lien étroit avec la Maison des Entreprises Up ! Le Carré des Entrepreneurs® (pépinière d'entreprises) de la CARA, ou tout autre service permettant le développement de la filière locale des ICC et l'attractivité du territoire : espaces de travail partagé, services et équipements mutualisés, ...

Ce lieu pourra aussi héberger des formations et des actions collectives internes à la filière. Il jouera le rôle de lieu ressources et de point de convergence pour l'ensemble des acteurs de la filière, appelés à fonctionner comme un écosystème. À ce titre, il devra bénéficier d'une identité propre, architecturale, visuelle, et mettre en place un fonctionnement dépassant le strict cadre économique et professionnel (espaces de rencontre et de détente ouverts à tous, organisation de rencontres avec des artistes et des créateurs, hébergement d'initiatives et d'expositions amateurs...).

Vitrine de l'action locale en matière d'ICC, ce lieu accueillera également un évènementiel riche permettant de mettre en avant les acteurs de la filière et de faire rayonner le territoire.

Le projet porté par l'association Les Neonides est une des concrétisations possibles de cette action. L'association, incubée dans le cadre du programme UP ! le Carré des Entrepreneurs®, a pour objet la

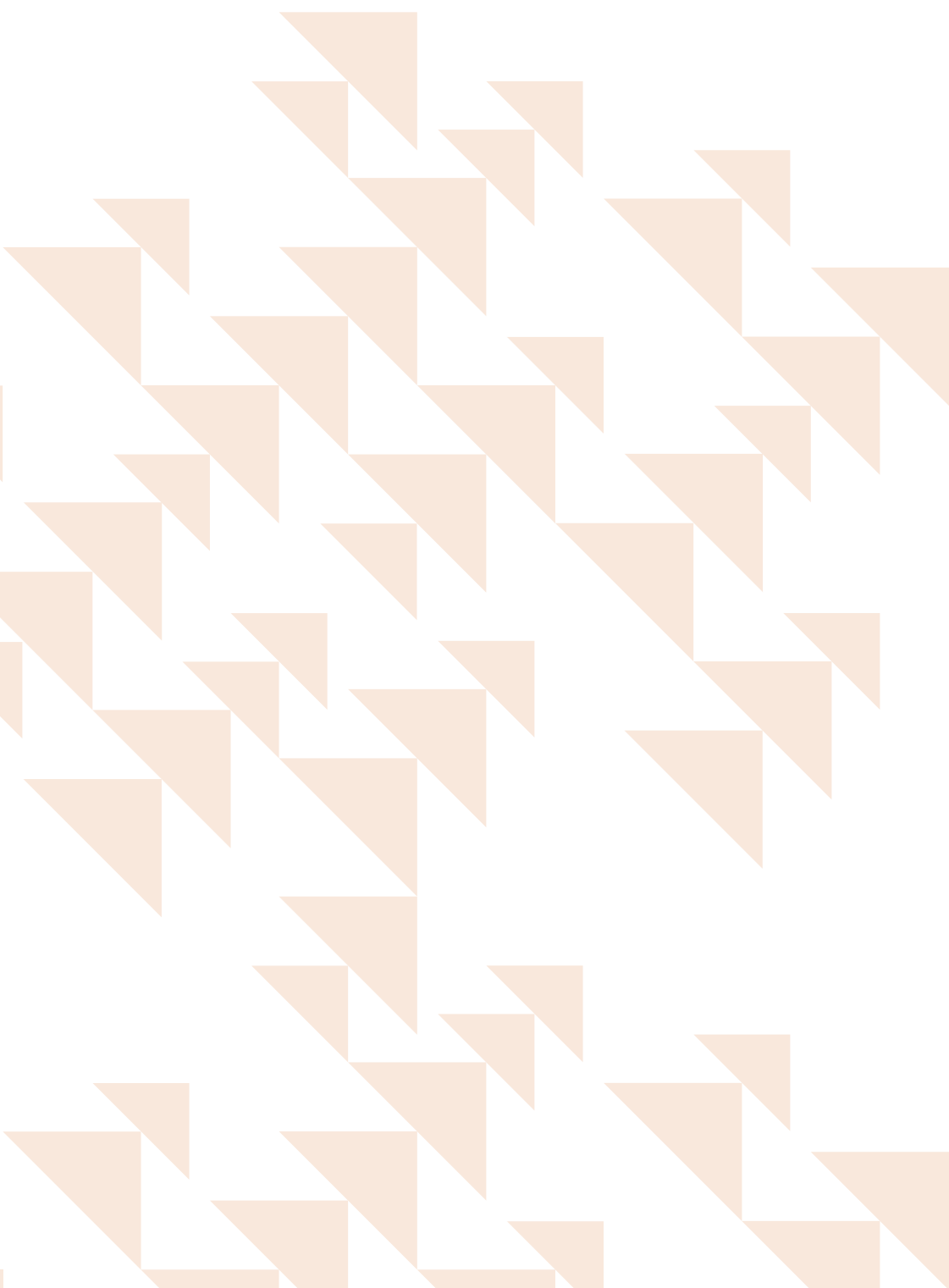
création, l'organisation, le développement, et la promotion d'un centre de vie et de rencontre au sein d'un bâti d'exception.

Le Tiers Lieu Les Néonides, dont le projet est abouti mais recherche toujours un site d'implantation, envisage en premier lieu une vocation culturelle et abritera plusieurs ateliers-logements destinés à accueillir de jeunes artistes internationaux en résidences selon différents programmes. Par ailleurs, grâce au programme lauréat et mécènes, un programme culturel de qualité sera proposé à l'année. Autour de ces activités artistiques, le Tiers Lieu pourra abriter et fédérer de nombreuses associations, et bâtira son programme d'activités et d'événements autour de thèmes divers qui, au-delà de la création, pourront être liés à l'écologie et au développement durable, à l'humain, aux activités permacoles, au développement numérique ainsi qu'à la sauvegarde des mémoires de l'artisanat.

Résidence d'artistes et d'écriture, accompagnement de doctorants, conférences, archives, café associatif, ateliers d'initiation à l'artisanat, événement de sensibilisation, valorisation des produits locaux ... sont autant d'activités qui pourront être accueillies dans ce nouveau lieu. Les idées sont nombreuses et seront adaptées selon le bâtiment final et ses possibilités d'aménagement, qui pourront être réalisées via des chantiers participatifs.

PARTENARIATS

Association *Les Néonides*, futur cercle d'échange ICC, Région Nouvelle Aquitaine, ...



INDUSTRIE À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

Le territoire de CARA totalise environ 490 établissements industriels⁴, principalement des activités de fabrication (hors construction), qui représentent moins de 5% de l'ensemble des entreprises locales. Les principaux secteurs industriels présents sont l'agroalimentaire, la fabrication d'équipements pour l'agriculture, l'aquaculture et la pêche, la mécanique industrielle et la fabrication de béton prêt à l'emploi et autres fournitures pour la construction et le BTP.

En termes d'emplois, le secteur industriel représente 8,9% des postes occupés (environ 1 270 emplois), contre 16% à l'échelle départementale. Ce tissu industriel local est avant tout composé d'indépendants et de TPE : moins de 15% des établissements comptent 10 salariés ou plus et un seul dépasse les 100 emplois (usine Presto à Saint Georges de Didonne).

Les Communautés d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), Rochefort Océan (CARO) et

les Communautés de Communes du Bassin de Marennes (CCBM) et de l'Île d'Oléron (CCIO) sont réunies au sein d'un même dispositif « Territoires d'Industrie ». Il s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention publics (État et ses opérateurs, Région, ...) et privés, au service de l'industrie et des territoires.

Dans ce cadre la CARA souhaite diversifier ses activités économiques en particulier en favorisant le développement de la sphère productive afin, notamment, de créer des emplois salariés non saisonniers mieux qualifiés et mieux rémunérés, en structurant particulièrement les filières à haute valeur ajoutée. À travers le programme Territoires d'Industrie, la CARA veut se positionner dans l'espace régional, en soutenant l'industrie, comme une destination économique attractive et reconnue, liant un écosystème dynamique et innovant à un cadre de vie et de travail exceptionnel.

⁴ Données issues de l'analyse économique et financière personnalisée conduite par Banque de France en mars 2022 pour le compte de la CARA (source ACOSS, année 2020)

FICHE ACTION N°22

CRÉER UNE ZAE DÉDIÉE AUX ACTIVITÉS INDUSTRIELLES À HAUTE VALEUR AJOUTÉE SUR LA ZONE DE L'AÉRODROME ROYAN-MÉDIS

CONTEXTE

Jusqu'à présent la CARA ne disposait pas de parc d'activités dédié à l'industrie et aux services à l'industrie. Cela conduisait alors à un effet de dilution et diffusion des acteurs économiques sur le territoire sans logique d'organisation ni structuration de filière. La CARA a acquis en décembre 2021 4 hectares de foncier économique en bordure de la piste de l'aérodrome de Royan-Médis. Quelques entreprises aéronautiques sont déjà présentes sur site comme Royan Aircraft (maintenance aéronautique, intégration de systèmes électroniques, formation des pilotes, travail aérien, activités touristiques ...), PB hélicoptère (tourisme et transport aérien) et l'école de parachutisme Europhénix 17 de renommée internationale. Outre ces quelques entreprises présentes à proximité de l'aérodrome, le secteur aéronautique est implanté depuis longtemps sur le territoire. En effet, c'est par exemple à Royan qu'a été créé le premier avion électrique E-Fan, ou encore, le Cassio 1, avion hybride, réalisé par l'entreprise Voltaéro. On recense également plusieurs entreprises de maintenance et de sous-traitance aéronautique sur le territoire de l'agglomération telles IPCO qui, depuis 1996, est reconnu comme l'un des acteurs majeurs dans la fourniture de pièces détachées et la maintenance d'équipements aéronautiques et qui dispose d'un laboratoire radio pour la maintenance des batteries, ou encore Aéro Composites Saintonge, spécialiste de la conception, fabrication et réparation de pièces composites, en particulier les pièces non-standardisées.

Enfin, c'est également de l'aérodrome de Royan-Medis que se sont envolés les 5 premiers aviateurs français le 17 juin 1940 pour rejoindre la Résistance en Angleterre, ce qui apporte à l'aérodrome et la filière aéronautique locale une dimension historique forte.

Au-delà de la filière aéronautique, la zone de l'aérodrome offre également un cadre idéal pour le développement d'activités industrielles à haute valeur ajoutée, en particulier des entreprises s'inscrivant dans une démarche décarbonée, voire productrice d'énergie.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Faire de la zone d'activités de l'aérodrome la vitrine industrielle de la CARA accueillant des entreprises à la pointe de la technologie dans un cadre vertueux et propice à leur développement.

La création d'une zone d'activités avec accès direct à la piste permet de proposer à la filière aéronautique et plus globalement aux entreprises industrielles à haute valeur ajoutée, un site dédié, idéalement situé et visible en entrée de la ville centre. Cet aménagement doit permettre d'accueillir en un même lieu les entreprises industrielles porteuses d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire et d'attirer d'autres entreprises de ce secteur d'activité, en particulier des PMI innovantes sur des secteurs industriels peu représentés localement.

Cette nouvelle zone d'activités accueillera également un hôtel d'entreprises (ouverture prévue au 1^{er} semestre 2023), offrant une dizaine de bureaux à la location. Les entreprises en lien direct avec les activités visées sur la zone seront prioritaires pour accéder à cette nouvelle offre. Le bâtiment de 350m², rénové notamment dans un objectif de performance énergétique, offrira également deux salles de réunion accessibles en priorité à l'ensemble des entreprises de la zone, sur réservation.

La qualité de l'aménagement (accès et mobilités douces, intégration paysagère en entrée de ville, cohérence des bâtis, circulation sur la zone, accès des avions à la piste), ainsi que les services proposés sur le site, seront des marqueurs forts de ce projet. En outre, une attention particulière sera portée sur l'exemplarité de cet aménagement en matière de transition éco-énergétique tant dans le choix des matériaux pour les constructions que pour la performance énergétique globale de la zone afin de tendre vers une zone à énergie positive.

Dans ce cadre, plusieurs entreprises de l'aéronautique présentes sur le territoire de la CARA se sont déjà manifestées pour profiter de ce nouveau développement et constituer un pôle technique aéronautique. Ce dernier pourrait alors constituer une chaîne de valeur locale de la sous-traitance et du service aéronautique, intégrant par exemple des services de maintenance, intégration de système électronique, conception-fabrication- réparation de pièces composites, négoce, certification, formation, avion taxi, De nouvelles compétences pourraient ensuite venir compléter l'offre par une action ciblée de prospection d'entreprises menée conjointement par les équipes de la CARA et de ce potentiel pôle technique.

Par ailleurs, la plateforme aéroportuaire de Médis pourrait devenir une plateforme touristique et servir de base à de multiples activités liées aux usages aéronautiques (offre de loisirs touristiques, accueil d'événementiels sur l'aviation, avion-taxi, ...).

Le développement des activités aéronautiques sur la zone s'inscrit en cohérence avec les objectifs de l'initiative MAELE (Mobilité AErienne Légère et Environnementalement responsable). Cette initiative, lancée par Aerospace Valley en novembre 2020 et soutenue par les Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, entend rassembler une communauté d'acteurs des deux régions dans le domaine de la mobilité aérienne légère et décarbonée pour faire émerger des idées innovantes pour l'aviation légère de demain. La CARA souhaite ainsi prendre part à cette initiative et pourrait travailler avec Aerospace Valley pour le développement de nouveaux projets sur son territoire.

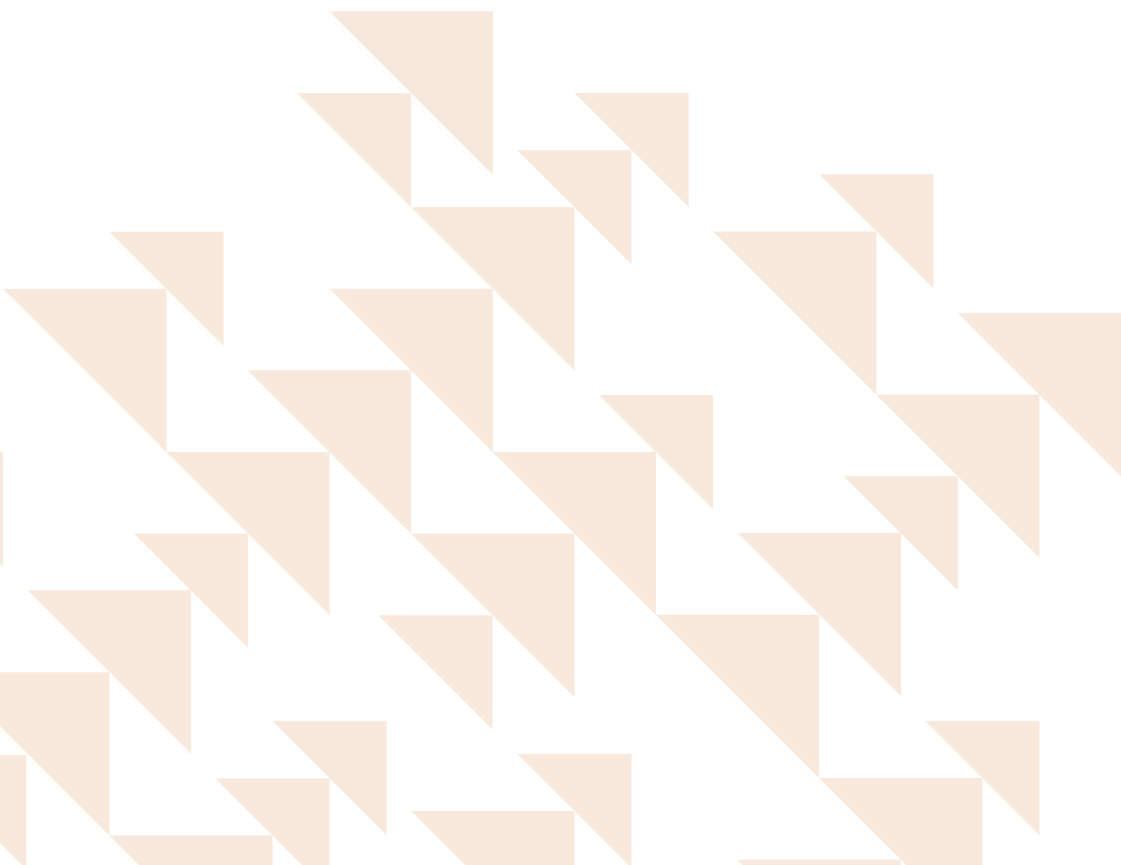
Au-delà des activités aéronautiques, la zone aura vocation à accueillir des activités industrielles à haute valeur ajoutée, en lien direct avec les activités présentes à proximité mais également afin de

compléter la filière industrielle locale en cohérence avec les capacités et les besoins du territoire. Ainsi, des activités de fabrication/réparation de parachute (en lien avec Europhénix 17), le recyclage des batteries, les activités liées aux usages, voire la production d'énergie renouvelable et en particulier l'hydrogène vert, ... pourront être recherchées. Des actions de prospection ciblées associées à des critères stricts de commercialisation de la zone permettront de sélectionner au mieux les entreprises à implanter sur la zone.

En fonction du retour d'expérience sur cette nouvelle zone, un programme similaire pourra être envisagée sur la ZAE Villeneuve 2 située à Saint Romain de Benet, lieu propice à l'implantation industrielle.

PARTENARIATS

Territoires d'industrie, Aerospace Valley, S2E2, ADI, entreprises aéronautiques du territoire, Région Nouvelle-Aquitaine, ...





FICHE ACTION N°23

VALORISER LES MÉTIERS POUR ATTIRER DES TALENTS ET PERMETTRE LA MONTÉE EN COMPÉTENCE DES DEMANDEURS D'EMPLOI LOCAUX

CONTEXTE

Les entreprises industrielles font le constat de leurs difficultés à recruter du personnel (qualifié ou non) et à fidéliser les candidats. L'industrie souffre d'un manque d'identification et de visibilité (constat national). Ce déficit d'image ou cette perception d'une industrie vieillissante vue comme une usine polluante, nécessite de mieux faire connaître les entreprises et les filières d'avenir présentes sur le territoire auprès de l'ensemble des habitants, tant les élèves en formation (à tout niveau) que les demandeurs d'emploi.

Ce besoin d'attirer des talents se fait de plus en plus prégnant ces dernières années car les entreprises industrielles et les entreprises de services à l'industrie (logistique, bureau d'études, ...) connaissent une période de forte croissance, avec une visibilité positive à moyen voire long terme, qui génère un besoin de main d'oeuvre important. Le vivier disponible auprès des publics qualifiés ou intéressés par ce domaine d'activité s'épuise. Il faut donc inciter d'autres publics à s'orienter vers les métiers industriels.

Dans le cadre de Territoires d'Industrie, les communautés d'agglomération Royan Atlantique (CARA) et Rochefort Océan (CARO) et les communautés de communes du bassin de Marennes et de l'Île d'Oléron, oeuvrent ensemble pour la promotion de l'industrie. **La CARA entend donc prendre toute sa place dans cette action.**

OBJECTIF GÉNÉRAL

Favoriser l'accès, l'accueil et le recrutement dans la filière industrielle et inciter de nouveaux publics à s'intéresser aux métiers liés à l'industrie (jeunes scolarisés en phase d'orientation, parents, habitants, adultes demandeurs d'emploi ou salariés en recherche de reconversion).

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Plusieurs actions sont déjà engagées sur le territoire de la CARO qu'il conviendrait d'étendre à l'ensemble du périmètre Territoires d'Industrie. On peut notamment citer les actions suivantes :

- Organiser des visites d'entreprises ouvertes au public scolaire, leurs parents, habitants, demandeurs d'emploi, salariés en reconversion, enseignants, conseillers d'orientation, ...
- Travailler avec Cap Métiers Nouvelle Aquitaine qui a développé l'outil "Coup de projecteur" permettant de découvrir les métiers au travers d'ateliers concrets et ludiques autour des gestes professionnels et la simulation,

- Développer des actions ludiques et interactives à partir d'une charte graphique, d'un slogan, d'un fil rouge de communication commun, visant à attirer la curiosité des habitants pour promouvoir l'industrie locale : jeu concours, quizz, olympiades, campagne d'affichage public, colloques et conférences sur l'industrie du futur et l'évolution des métiers et tâches,
- Organiser des rencontres avec des jeunes apprentis ou salariés d'entreprises industrielles pour échanger sur les parcours et expérience.

Plus globalement, la semaine de l'industrie qui a lieu chaque année en mars ou en novembre, est le temps fort principal de cette action de valorisation. À cette occasion un évènementiel particulier sera à imaginer en collaboration avec Territoires d'Industrie, Pôle emploi, Mission locale et les entreprises du territoire.

En parallèle, la CARA subventionne le Rêve d'Icare (22^e édition en 2022). Présenter et expliquer à tous les sports et les métiers de l'aéronautique dans un lieu décalé comme la grande plage de Royan, tel est l'objectif de cet évènement qui, en sensibilisant jeunes et moins jeunes aux technologies de l'aéronautique et métiers associés, contribue à rendre accessible et visible cette filière, au plus grand nombre.

L'édition 2022 est, par ailleurs, en lien étroit avec les préoccupations environnementales contemporaines. En donnant une grande place aux dirigeables et à l'aviation verte, le Rêve d'Icare témoigne que la filière aéronautique s'investit pour limiter l'effet de la mobilité aérienne sur l'environnement. L'intégration de la question environnementale aux réflexions de filières ne représente pas ici un frein à leur développement mais ouvre de nouvelles opportunités dont le territoire de la CARA entend bien se saisir.

PARTENARIATS

Pôle emploi, Mission locale, entreprises industrielles, CARO, Rêve d'Icare, ...

PARTIE 4

ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DE L'ÉCONOMIE RÉSIDENTIELLE

ÉCONOMIE TOURISTIQUE

Avec une population de plus de 83 000 habitants multipliée par 2,5 en « très haute » saison, le territoire de la CARA vit principalement de son économie touristique, toutefois marquée par une très forte saisonnalité. En effet, la CARA compte 3 500 entreprises touristiques représentant 650 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel et 13% de l'emploi du territoire, soit 3.460 emplois en 2019 (30,45% en juillet-août). On notera cependant une stagnation de la fréquentation des hébergements marchands ces dernières années avec des durées de séjour qui tendent à diminuer et des activités qui ne fonctionnent pas à l'année. Ainsi, le rythme saisonnier de l'offre locale nuit, tant à l'attractivité économique que résidentielle du territoire.

La grande diversité des paysages, la qualité architecturale et patrimoniale remarquable et la présence d'équipements majeurs (hôtellerie, hôtellerie de plein air, offre de loisirs diversifiée...) sont des atouts touristiques indéniables pour le territoire, mais dont la valorisation touristique est inégale, avec un faible nombre d'opérateurs, un manque d'investissements des acteurs publics et

privés et une fuite des visiteurs vers les territoires voisins pour les pratiques d'activités. En effet, l'économie touristique royannaise est portée par le produit « mer, soleil, plage » et une multitude d'autres thématiques à fort potentiel touristique n'ont pour le moment pas développé d'offre aboutie (thermalisme, ruralité, tourisme d'affaires, tourisme durable...).

L'économie touristique a toutefois un fort effet engrenage sur les autres secteurs de l'économie résidentielle (contrecoup des résidences secondaires). Elle constitue dès lors, un levier essentiel du développement économique global du territoire.

Forte de ces constats, la CARA a adopté en novembre 2019 son Schéma de Développement de l'Économie Touristique (SDET). Le tourisme étant l'une des principales composantes de l'économie résidentielle du territoire Royan Atlantique ; dans le cadre du présent SDEI, il ne s'agit pas de le réécrire, mais de poursuivre sa mise œuvre dans les actions qui incombent directement à la collectivité.

FICHE ACTION N°24

POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE

CONTEXTE

Le 18 novembre 2019, la CARA a adopté son Schéma de Développement de l'Économie Touristique (SDET). Ce dernier repose sur 4 axes :

- I. Mettre en synergie les cinq composantes du territoire
- II. Arrimer la vie du territoire à son socle identitaire : la villégiature active
- III. Développer la qualité de vie en préservant les territoires naturels
- IV. Fixer le développement du territoire sur une économie résidentielle performante

Ces axes se déclinent ensuite en 16 objectifs et 100 réalisations qui sont amenés à évoluer tout au long des 5 années de vie du SDET.

Ainsi, et en lien avec les objectifs du SDEI, la CARA et son office du tourisme communautaire (OTC), Destination Royan Atlantique, oeuvrent pour :

- Le développement du tourisme d'affaires ;
- La mise en oeuvre d'une stratégie événementielle porteuse de l'identité (notamment économique) du territoire ;
- La professionnalisation et la formation des acteurs du tourisme ;
- L'émergence de nouvelles filières touristiques sur le territoire et la montée en gamme de l'offre existante.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Accompagner les mutations de l'économie touristique pour qu'elle profite toute l'année à l'ensemble du territoire et de son économie.

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE⁵

Tourisme d'affaires :

En France, le tourisme d'affaires est en forte croissance mais le marché reste très concurrentiel. Un environnement agréable et un patrimoine historique attirent des clientèles d'affaires, prescriptrices futures du territoire. Le territoire royannais peut cibler une niche haut de gamme et insolite de ce marché, en proposant une offre séminaire/congrès/convention avec une jauge de 50 à 150 personnes. Pour ce faire, et depuis avril 2022, l'OTC Destination Royan Atlantique gère, pour le compte de la Ville, le Palais des Congrès de Royan. La réhabilitation de ce bâtiment présente ainsi une réelle opportunité

⁵ Source : SDET

pour se placer comme une destination adaptée aux séminaires de proximité et aux petits congrès, en dotant le territoire d'outils collectifs et d'offres (hôtellerie, restauration...) en capacité de soutenir le tourisme d'affaires. Cette nouvelle offre du Palais des Congrès de Royan est complémentaire de l'offre du Club Med de La Palmyre.

Évènementiel

L'évènementiel, facteur d'aménagement et de cohésion sociale, représente une opportunité forte de développement de l'économie touristique. Le territoire offre une multitude d'événements annuels d'envergure ou de formats plus modestes. Afin de gagner en lisibilité, il est nécessaire de structurer et coordonner l'ensemble de ces événements en amont, pour une promotion et une communication plus adaptée. La fréquentation touristique est soumise à des effets de saisonnalité avec des périodes « creuses » et les flux touristiques se concentrent sur les sites touristiques les plus emblématiques, impliquant une saturation de certains espaces. Ces deux constats amènent à penser une stratégie de gestion des « temps creux » et des pics de fréquentation touristique dans l'année, et à diversifier l'offre, à la fois dans le temps, dans l'espace et dans sa nature.

Ainsi, pour permettre l'animation du territoire « hors saison » et générer retombées économiques et notoriété toute l'année, il sera mis en place une veille et une analyse comparative des événements nationaux et internationaux susceptibles d'être accueillis sur le territoire (ex : compétitions nationales et internationales nautiques, sports de plage et de pleine nature, tennis, équestres, culturels...) mais également les salons professionnels, en particulier sur les filières économiques prioritaires.

Professionalisation des acteurs du tourisme

Les rapides évolutions de l'industrie touristique obligent les professionnels du tourisme à adapter leur stratégie et leurs outils afin de rester compétitifs et attractifs. Numérique, internationalisation, économie collaborative, crise sanitaire et autres évolutions économiques et sociales ont une incidence directe sur l'industrie touristique qui doit se former en continu pour répondre à l'évolution constante des consommateurs qui demandent une plus grande personnalisation de leur « expérience touristique ». La CARA accompagne les acteurs touristiques dans ces évolutions, soutient leur professionnalisation. Ce soutien passe par des aides économiques pour les projets structurants (digitalisation, investissements innovants et/ou en faveur de la transition éco énergétique, ...), ainsi que par un conseil et une orientation vers les interlocuteurs privilégiés tel que le Tourisme Lab animé par ADI-NA par exemple. De même, l'OTC accompagne les professionnels du tourisme dans la structuration de leur offre, en cohérence avec la stratégie touristique territoriale.

Émergence de nouvelles filières - l'exemple de la croisière

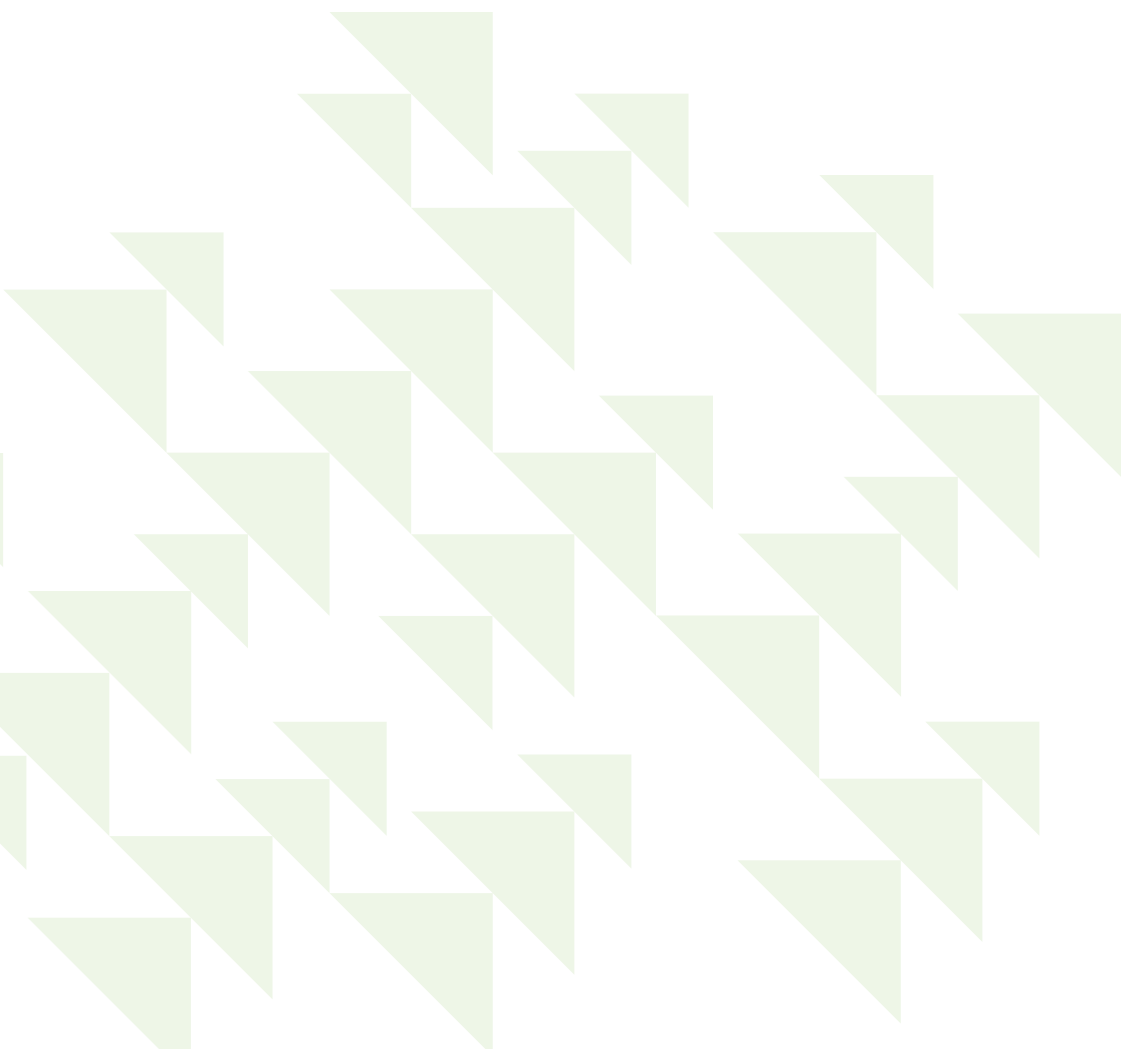
Depuis 2020, le port de Royan accueille des bateaux de croisière fluviale (limité par les conséquences de la crise sanitaire), objectif de 20 bateaux accueillis en 2022. La compagnie CroisiEurope a ainsi inscrit Royan dans son catalogue de croisières fluviales et propose une escale de 48 heures dans la station balnéaire, où un nouveau ponton a été aménagé quai des Sabliers.

L'extension de la navigation sur Royan représente ici une opportunité pour affirmer le potentiel de la destination sur une cible de clientèle jusqu'ici peu représentée sur le territoire. Cette filière à haute valeur ajoutée, peut être considérée comme un support de développement de la fréquentation des clientèles étrangères avec un développement mesuré, limitant les nuisances environnementales.

Ainsi, l'OTC et la CARA entendent valoriser les offres du territoire auprès des différentes compagnies de croisière (CroisiEurope, Viking River Cruise, Scénic Tours, Uniworld River Cruise ...) et des croisiéristes par une communication centrée sur les atouts du territoire, les courts séjours et les excursions et développer des produits de croisières à destination de ces clientèles (visites de sites, parcours gastronomiques...).

PARTENARIATS

OTC, ville de Royan, ADI-NA (Tourisme Lab), Club Med, professionnels du tourisme.



COMMERCE

À l'échelle de la CARA, le commerce (hors hébergement et restauration) représente, en mars 2022, 1 920 entreprises et emploie plus de 3 960 personnes (soit près de 30% des emplois du territoire). L'offre commerciale reste dominée par les activités liées au tourisme, mais est tout de même bien diversifiée avec une offre importante en équipement de la personne, jardinerie, bricolage, et dans une moindre mesure en équipement de la maison. Le seul manque identifié serait la vente d'articles de sport. L'offre alimentaire générale et spécialisée est très bien couverte sur le territoire, notamment avec une offre de marchés très importante et dynamique (marchés bio, de producteurs, nocturnes, de soirée...) capable d'animer les centralités et de compléter l'offre sédentaire.

La présence de marchés dans 25 des 33 communes est l'une des marques que le territoire parvient relativement bien à maintenir une activité commerciale dans ses centralités. En effet, deux tiers des activités commerciales sont situées en centre-ville/bourg, alors qu'en moyenne seuls 55% des commerces sont situés en centralité.

La question des centres-villes et centres-bourgs est devenue centrale dans les débats locaux sur le commerce. Partout en France, à l'exception notable des métropoles et des grandes agglomérations, les chiffres de la vacance commerciale dans les centres urbains sont édifiants : de 6% en 2010, le taux de vacance du commerce en centre-ville est passé à 11,7% en 2017. Dans certaines petites

ou moyennes villes, il atteint et dépasse parfois les 25%. Au-delà, la fragilité des centres urbains sur le plan commercial se traduit également par des roulements d'enseignes importants, la disparition des boutiques indépendantes au profit des franchises nationales, la surreprésentation d'activités qui n'appartiennent plus à une consommation du quotidien : assureurs, opérateurs téléphoniques, banques...

Les centres-villes et centres-bourgs français ont subi de plein fouet l'impact des développements commerciaux concurrentiels, périphériques ou radians, ainsi que d'autres facteurs de transformation du modèle commercial, tel que l'essor de nouveaux modes de consommation (e-commerce, circuits courts, échanges entre particuliers...).

Bien que relativement préservé de ce phénomène (au moins en période estivale), le territoire de Royan Atlantique doit, d'une part s'adapter aux nouveaux modes de consommation par un développement commercial innovant et durable et, d'autre part préserver la fonction commerciale de ses centralités pour assurer la pérennité d'une économie de proximité garante de la qualité du cadre de vie. Ainsi, le territoire doit pouvoir maîtriser son offre commerciale et sa stratégie d'implantation, qui doivent désormais à la fois répondre aux enjeux de la zéro artificialisation nette et de dynamisation des centralités et des pôles de quartiers.

⁶ Données issues de l'analyse économique et financière personnalisée conduite par Banque de France en mars 2022 pour le compte de la CARA

⁷ Source : bilan de l'écosystème économique & commercial produit par les cabinets Lestoux et KPMG pour l'étude économique dans le cadre du SCoT

FICHE ACTION N°25

ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DU COMMERCE PAR L'INNOVATION

CONTEXTE

Comme le soulignait le Sénat en février 2021, l'évolution des comportements des consommateurs et le développement des technologies numériques ont entraîné une remise en cause du commerce traditionnel. **Les consommateurs deviennent des « consom-acteurs » ils recherchent plus de proximité, des produits sains et respectueux de l'environnement, une expérience-client, des produits personnalisés et ils multiplient les canaux d'achats.** Pour fidéliser leur clientèle, augmenter leur trafic et renforcer « l'expérience client », les commerçants innovent et de nouvelles pratiques ont vu le jour ces dernières années.

Ainsi le « **Try at home** » ou « essayage à la maison » se développe de plus en plus : ce nouveau service permet au consommateur de passer commande plus facilement, de comparer les produits chez lui et de ne payer que les articles conservés après un délai variant de 7 à 10 jours selon les commerces, avec un retour gratuit. Parmi les avantages de ce service, on peut citer la meilleure gestion des flux dans le magasin (en caisse et aux cabines d'essayage), le développement de la confiance en la marque, le point de vente et la facilitation des commandes en e-commerce. Globalement le « Try at home » participe à l'amélioration de l'expérience-client, engendre des ventes supplémentaires et permet de fidéliser la clientèle.

De même, les services de **personnalisation** permettent aux commerces de se différencier en particulier vis-à-vis du commerce en ligne. Parcours client, « personal shopper » ou assistant d'achat, intelligence artificielle sont autant d'outils pour répondre à cette nouvelle attente des consommateurs qui sont 56% à déclarer qu'un client régulier devrait avoir un traitement spécifique.

Le client cherche également de plus en plus à essayer, en conditions réelles, le service ou produit qu'il achète. Le magasin doit donc se transformer en lieu d'expérimentation, en espace de vie avec des ateliers, des espaces de restauration, l'intégration de la réalité virtuelle... c'est ce qu'on appelle le « **hosping** » (contraction de « hospitalité » et « shopping »).

Par ailleurs, pour permettre la livraison en continu et jusqu'au « dernier kilomètre », **les casiers de retrait de commandes, ou consignes automatiques**, se développent pour tout type de produits, y compris alimentaires (casiers réfrigérés) et peuvent être une réponse aux difficultés de logistique en circuit court.

Enfin, **les enjeux environnementaux** sont aujourd'hui au cœur des préoccupations du consommateur, en particulier pour les jeunes générations. Marché de l'occasion et produits reconditionnés, zéro déchet et emballages écologiques, recyclage et seconde vie des produits, économie de la fonctionnalité, etc. amènent les commerçants à repenser leurs pratiques et leurs modèles économiques. Dans ce contexte exceptionnel de mutation, les commerçants doivent se réinventer : la CARA les accompagne face aux nouvelles habitudes et modalités de consommation.

⁸ Étude « le magasin de demain » réalisée par Ipsos pour Axis Communication, septembre 2018

OBJECTIF GÉNÉRAL

Accompagner les commerçants dans leurs démarches d'innovation pour maintenir des emplois et permettre aux commerces de centre-ville et centre-bourg de rester attractifs et économiquement viables.

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

L'innovation nécessite une période de test, d'expérimentation, et présente une part de risque. Le rôle de la collectivité est donc d'accompagner les commerçants afin de les aider à rendre leurs projets sans risque. Ainsi, la CARA souhaite insuffler une culture de l'innovation et permettre la montée en gamme de l'offre commerciale sur le territoire. Pour ce faire, plusieurs actions seront lancées.

La CARA étudiera la faisabilité et les modalités de mise en œuvre d'un dispositif de type « boutique à l'essai ». Action de redynamisation du commerce de centre-ville, « Ma Boutique à l'Essai » permet à des porteurs de projets de tester leurs idées de commerces au sein d'une boutique pilote pendant plusieurs mois. Le futur commerçant bénéficie d'un loyer minoré et du soutien d'un réseau de partenaires locaux. Pour ce faire, la CARA travaillera en partenariat avec la CCI et la Fédération Nationale des Boutiques à l'Essai. Cette opération aura pour but d'accompagner les projets nouveaux, innovants, non encore présents localement. Dans ce cadre, la CARA sera particulièrement attentive à l'équilibre territorial.

Concernant ses aides aux entreprises, d'une part et de sa compétence en matière de politique locale du commerce d'autre part, la CARA, avec l'appui de la CCI notamment, accompagnera les commerçants dans l'adaptation de leurs pratiques (fidélisation, augmentation du trafic, expérience client) : « Essayez d'abord, payez après », personnalisation, lieu de vente repensé, casier et box (livraison dernier kilomètre), écologie et recyclage (produits reconditionnés ou d'occasion, emballage écologiques, zéro déchet et vrac) design de service, etc. sont autant d'innovations commerciales que la CARA souhaite encourager pour permettre la montée en gamme de l'offre locale et l'évolution des modèles économiques des commerces du territoire.

Par ailleurs, la CARA et ses partenaires lanceront en 2023 un concours d'innovation commerciale. Ce concours, dont les contours restent à définir, sera organisé en dehors de la saison touristique (en mars-avril probablement) et visera à récompenser les commerces locaux innovants sous différentes thématiques (ex : numérique, commerce participatif, développement durable, ...). Les projets pourraient être sélectionnés par un vote citoyen et l'avis d'un jury d'expert. Cette action, intitulée « Shop Innov' à la CARA » a été proposée par les Partenaires de la Plateforme Entreprendre lors des partenariales de novembre 2021. Les modalités de mise en œuvre de cette action seront donc travaillées au deuxième semestre 2022 avec les partenaires volontaires. Cette action pourra s'inspirer de concours existant sur d'autres territoires, du type « mon centre-ville a un incroyable commerce » par exemple.

L'offre commerciale sur le territoire de Royan Atlantique étant déjà relativement bien dotée, la CARA concentrera son soutien économique uniquement aux commerces sur les projets présentant une réelle plus-value (notamment dans le cadre d'une complémentarité d'offre), innovants, respectueux de l'environnement. La CARA poursuivra toutefois son soutien au commerce en milieu rural pour assurer le maintien du commerce de proximité sur l'ensemble du territoire (fiche ci-après).

PARTENARIATS

CCI, CMA, Fédération Nationale des Boutiques à l'Essai, Partenaires volontaires de la Plateforme Entreprendre, Associations de commerçants, Communes

FICHE ACTION N°26

METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE DE LA CARA

CONTEXTE

Ces dernières années, le commerce fait face à plusieurs grands enjeux territoriaux :

- Dévitalisation de nombreux centres-villes, centres-bourgs, coeurs de quartiers avec notamment pour conséquence de nombreux locaux commerciaux vacants ;
- Multiplication de polarités commerciales (en particulier le long des axes de flux) qui dépasse la simple opposition centre-ville / périphérie et qui attise les concurrences entre espaces commerciaux ;
- Caractère monofonctionnel de nombreux espaces.

Le territoire de la CARA est directement concerné par ces divers problèmes tant en matière d'aménagement commercial que de revitalisation des centres-bourgs et centres-villes.

En effet, plusieurs communes ont pu faire appel à la CCI de Charente Maritime pour des études de redynamisation de leur centre (Arvert, Cozes et Saint-Georges-de-Didonne). De même, la CARA a accompagné en 2019 la commune de La Tremblade en finançant un diagnostic commercial dans le cadre du projet de création d'un nouveau port. Cette étude, conduite par la CCI, comprenait un diagnostic quantitatif et qualitatif du commerce communal et une enquête de terrain exhaustive auprès des commerçants du centre-ville et a abouti sur des propositions concrètes en matière d'aménagement, de communication et d'accompagnement des commerçants.

Plus globalement, les travaux préparatoires du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ont mis en avant le caractère prioritaire que revêt cette question des centralités urbaines pour les maires du territoire. Ainsi, au travers des différents documents d'urbanisme et notamment du SCoT actuellement en cours de révision, la CARA souhaite promouvoir un aménagement commercial qui réponde à plusieurs objectifs : renforcement des centralités urbaines et de bourgs, accessibilité des zones commerciales par les modes de déplacement doux, lutte contre l'évasion commerciale, ...

Dans le cadre de sa compétence en matière de politique locale du commerce, la CARA oeuvre notamment pour l'observation des dynamiques commerciales, la stratégie d'aménagement artisanal et commercial (dans le cadre du SCoT) ou encore le soutien (ingénierie) aux communes dans leurs opérations de redynamisation.

SAUJON –petite ville de demain

Depuis juillet 2021, la commune de Saujon bénéficie du programme « Petites villes de demain ». Ce programme vise à donner aux communes de moins de 20 000 habitants, exerçant des fonctions de centralités et présentant des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à

l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs de solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Favoriser le maintien et le développement de l'offre commerciale dans les centralités urbaines : centres-villes et centres-bourgs, dans une logique de satisfaction des besoins des populations locales et d'aménagement du territoire.

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Dans le cadre de sa compétence en matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, la CARA œuvre pour maintenir un commerce de qualité dans les centres-villes et centres-bourgs, dans un souci d'équilibre territorial. En effet, pour assurer un maillage territorial et accompagner les communes plus petites, plus excentrées et très rurales, la CARA portera une attention particulière sur les centres-bourgs les plus fragiles et notamment dans le sud du territoire. L'action de la CARA doit permettre de restructurer les pôles secondaires ou de proximité tels que Cozes ou Mortagne-sur-Gironde par exemple.

L'action de la CARA portera alors sur deux points :

- Le soutien au dernier commerce (réhabilitation du local, aide au loyer, ...) notamment via les aides aux entreprises ;
- L'ingénierie auprès des communes, pour les accompagner dans une implantation commerciale cohérente, pérenne et répondant aux besoins de la population et du territoire.

Cette ingénierie pourra porter sur la conduite d'études, les services de la CARA pouvant aider à la définition d'un cahier des charges, à la sélection et au suivi d'un prestataire, au suivi des recommandations le cas échéant et, dans une certaine mesure, au cofinancement des dites études. En outre, la CARA peut apporter son appui aux communes en cas d'implantation commerciale non-souhaitée.

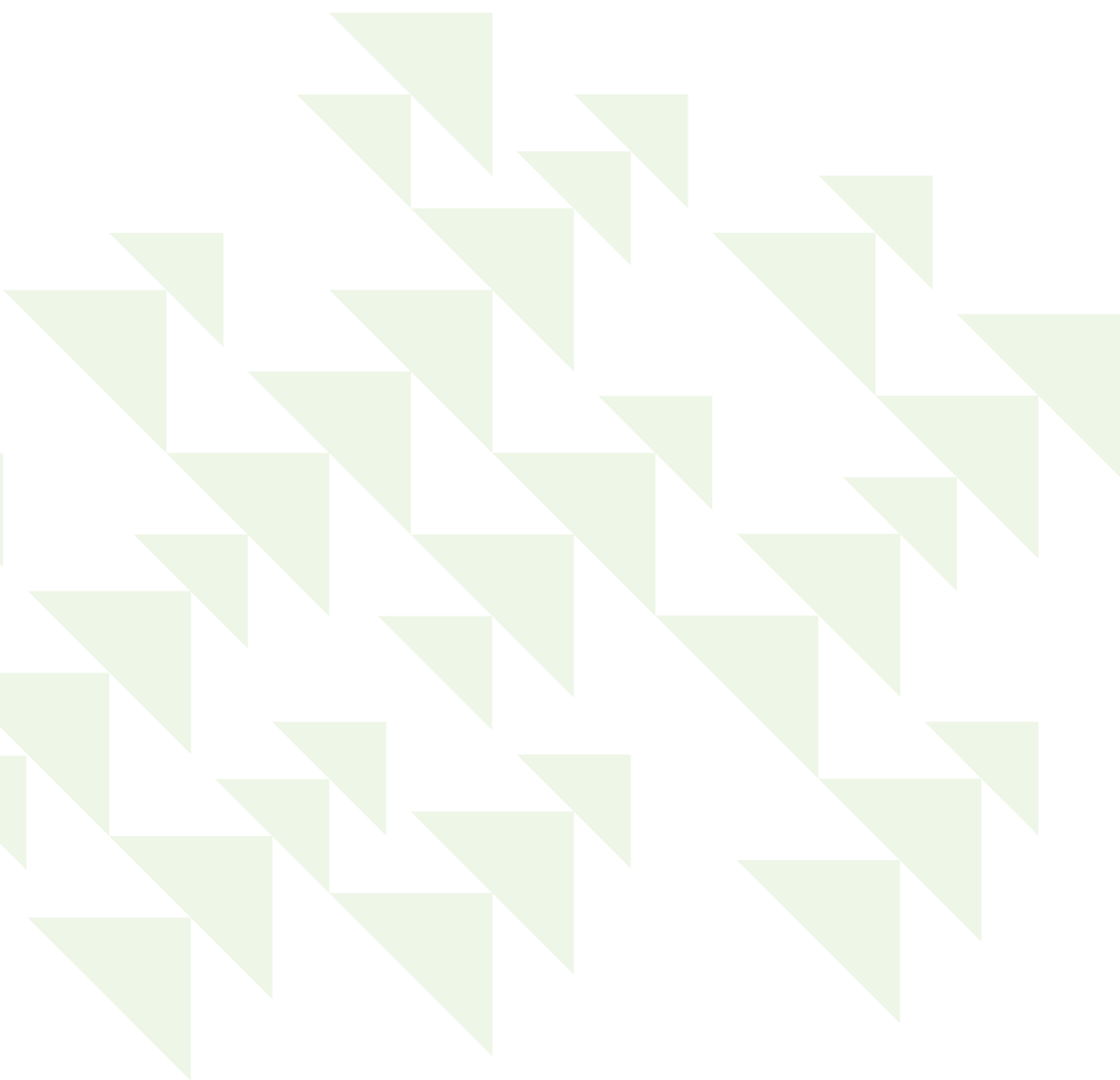
Plus globalement, la CARA travaillera à un inventaire cartographié du commerce dans les petites communes. Pour cela, une pré-enquête sera lancée auprès des Maires pour recenser les commerces présents sur le territoire. Elle sera suivie d'une enquête de terrain pour cartographier précisément les commerces et être en mesure d'identifier les manques et les opportunités.

En appui des communes, la CARA pourra également participer à des actions d'animation commerciale notamment en organisant des séminaires ou des conférences sur les enjeux du commerce sur le territoire. De même, la CARA poursuivra son appui à l'association Royan 2 (subvention annuelle de 20 000 €) et travaillera avec elle à de l'évènementiel innovant par exemple.

Enfin, la commune de Saujon bénéficiant d'un financement et d'une ingénierie spécifique pour la revitalisation de son centre-ville, pourra, avec l'appui de la CARA, en faire bénéficier l'ensemble du territoire. Ainsi, les actions expérimentées à Saujon pourront, selon les cas, profiter à d'autres communes et pourquoi pas être dupliquées.

PARTENARIATS

Associations de commerçants, communes (via notamment les managers de commerce), Ville de Saujon au titre de Petite Ville de Demain.



ÉCONOMIE DU BIEN-ÊTRE ET DU BIEN VIEILLIR

La pandémie a non seulement renforcé la demande mondiale (et locale) en termes de bien-être et de besoins dans le domaine de la santé, mais elle a surtout montré les lacunes à combler. Cette nouvelle donne s'inscrit dans un contexte de vieillissement de la population avec les enjeux de maintien à domicile et de gestion de la dépendance, associé au développement d'une culture de la prévention par le maintien en forme et à l'intérêt pour les médecines alternatives.

En matière de bien-être, l'offre s'est donc diversifiée : établissements thermaux, thalassothérapie, centres sportifs, centres de relaxation, spas, offres virtuelles... À but touristique ou à la frontière du soin médical, le spectre de la clientèle bien-être s'est élargi autant que la variété de ses attentes en termes d'accessibilité tarifaire et d'expérience client. Ainsi, depuis 2010, la croissance moyenne de l'économie du bien-être est évaluée à 10% par an.

En particulier, sur le territoire de Royan Atlantique, la démographie, (caractérisée par une surreprésentation des séniors et un vieillissement appelé à se poursuivre) fait émerger des besoins croissants autour de produits et de services permettant le maintien à domicile et l'accroissement du bien-être à tous les âges.

Dans ce contexte, et depuis plusieurs années, s'est développée la silver économie, filière qui rassemble les activités innovantes contribuant à ces objectifs : domotique, équipement de la maison, loisirs, mobilité, etc. En 2030, un français sur trois, et un habitant de la CARA sur deux, aura plus de 60 ans. Répondant au vieillissement de la population, la silver économie, ou économie du bien-vieillir, s'impose ainsi comme un levier de développement d'activités, de services et de compétitivité pour les entreprises, tout en restant au bénéfice des séniors.

Pour autant, les équipements et services initiés dans le cadre de la silver économie dépassent largement le public sénior. Apparaît ainsi une filière d'activité à fort contenu technologique et de service, susceptible de proposer des réponses très qualitatives à des besoins portés par l'ensemble de la population, autour de la «maison intelligente», du bien-être corporel et mental, du confort, ou encore de la sécurité (des plus jeunes comme des plus âgés).

À l'image du cadre et de la qualité de vie préservés qu'offre Royan Atlantique, l'économie du bien-être et du bien vieillir a toute sa place pour se développer et prospérer sur le territoire.

⁹ source : source : Wellness Institute, Global Wellness Economy Monitor, étude d'octobre 2018

FICHE ACTION N°27

MOBILISER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES LOCAUX AUTOUR DES ENJEUX DU BIEN-ÊTRE ET DU BIEN VIEILLIR

CONTEXTE

L'économie du bien-être et du bien vieillir n'est pas un « marché » mais bien une « économie » transversale qui trouve des déclinaisons dans de nombreux marchés et le plus souvent à la croisée de plusieurs filières : artisanat, BTP, service à la personne, mobilité, numérique, ... Par exemple, l'adaptation du domicile à l'avancée en l'âge et à l'évolution des modes de vie nécessite des modifications du mobilier et des aménagements intérieurs (électricité, largeur des portes, monte-escalier, domotique...) répondant à des normes et des attentes nouvelles, auxquelles il est indispensable de sensibiliser et de former les professionnels.

De même, entre les soins esthétiques et cosmétiques se concentrant sur la beauté extérieure et les soins paramédicaux sur la condition physique, le bien-être recouvre une grande diversité de professionnels dont la mission est l'amélioration et le perfectionnement du quotidien.

Parmi les filières les plus concernées par cette économie, Royan Atlantique compte par exemple plus de 1 450 entreprises dans le domaine de la construction (14% des entreprises du territoire) et le secteur de la santé et de l'action sociale représente 15% des richesses créées.

Pour faire face à ces enjeux du bien vieillir, la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle Aquitaine a créé le Centre National d'Innovation Silver économie Autonomie et Métiers (CNISAM). Ce service de la CRMA est un pôle national dédié au secteur de l'artisanat sur les questions d'autonomie et de Silver économie. Il accompagne l'artisanat dans la prise en compte des besoins d'une clientèle âgée et/ou handicapée, et dans l'intégration des aspects environnementaux, sanitaires, sociaux et réglementaires dans leur offre de services et leurs produits.

L'économie du bien-être et du bien vieillir est donc au croisement de plusieurs filières et nécessite transversalité et communication entre des secteurs d'activités qui n'ont pas forcément l'habitude de travailler ensemble. La CARA souhaite donc créer les conditions de ce dialogue et accompagner les démarches collectives en faveur de la qualité de vie à tout âge.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Accompagner les acteurs économiques dans la diversification de leurs activités pour prendre en compte les enjeux du bien-être et du bien vieillir.

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées notamment, des aménagements intérieurs et modifications du mobilier sont parfois indispensables. Ces modifications doivent être pensées en collaboration entre les artisans (constructeurs, aménageurs, électriciens...) et les professionnels du soin par exemple. Pour permettre cet échange constructif, la CARA mettra en place un groupe de travail rassemblant l'ensemble des professionnels concernés afin de développer une offre spécifique au territoire, à même de répondre aux attentes des habitants et des touristes. L'objectif est ainsi de développer une expertise locale reconnue en matière d'adaptation du logement, de domotique, etc.

Pour l'organisation et l'animation de ce groupe de travail, la CARA pourra s'appuyer sur des acteurs régionaux comme Odéys, association construction et aménagement durables de Nouvelle Aquitaine, qui regroupe de nombreux acteurs de la filière BTP et matériaux, mais aussi le Gérontopôle Nouvelle Aquitaine dont l'objectif est de développer la recherche et l'innovation dans l'aide au mieux vieillir.

Outre ce groupe de travail qui sera composé d'entreprises volontaires du territoire, des actions de sensibilisation plus larges seront également à mener auprès de l'ensemble des professionnels, habitants et touristes du territoire. Cette sensibilisation inclura notamment une communication sur les aides financières existantes pour les entreprises, en particulier les aides au conseil (pour l'innovation et la diversification par exemple).

La CARA se rapprochera également du CNISAM pour accompagner les artisans du territoire dans la prise en compte des besoins d'une clientèle âgée et/ou handicapée, notamment via le label « artisan du bien vieillir ». Ce label permet notamment d'être recensé sur le site www.artisans-dubienvieillir.fr et rendre ainsi visible un panel de solutions adaptées aux seniors et développées sur le territoire. De même, le CNISAM conçoit avec ses partenaires des formations pluridisciplinaires innovantes afin d'aider les entreprises artisanales à se positionner sur le marché de la Silver économie et l'adaptation de l'habitat. La CARA incitera ses artisans à se former à ces enjeux leur offrant ainsi une opportunité de montée en compétences et de diversification de leur activité.

Pour rendre visible ces actions et faire reconnaître l'expertise locale en matière d'économie du bien-être et du bien vieillir, la CARA étudiera la possibilité d'organiser un évènement professionnel dédié.

Enfin, la CARA pourra être amenée à conduire des actions spécifiques avec les Communes de Saint-Palais-sur-Mer et de Royan qui son adhérentes au Réseau Francophone des Villes Amis des Aînés et œuvre pour obtenir le label « Amie des Aînés ». Ce label a pour objectif d'améliorer l'environnement bâti et social des aînés pour une plus grande qualité de vie dans l'avancée en âge, et ce au travers d'un fort soutien au vieillissement actif et en bonne santé dans les territoires.

PARTENARIATS

Gérontopole Nouvelle Aquitaine, Odéys, CNISAM, entreprises et plus particulièrement les artisans, Communes de Saint-Palais-sur-Mer et Royan au titre du label « Villes amie des aînés ».

FICHE ACTION N°28

DÉVELOPPER LE POTENTIEL TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE DU THERMALISME

CONTEXTE

Précurseur pour le traitement du stress en milieu thermal et des alternatives aux médicaments psychotropes, les Thermes de Saujon ont la particularité d'allier à la fois psychiatrie et thermalisme. Depuis 1860, la station thermale propose des traitements pour les troubles de l'anxiété et les affections psychosomatiques, et est devenue une référence nationale du thermalisme psychiatrique. Alliant médecins, hydrothérapeutes, kinésithérapeutes, ..., les Thermes de Saujon rassemblent une équipe pluridisciplinaire pour une approche globale des problèmes rencontrés par les patients/curistes.

Des offres bien-être et de thalassothérapie sont également proposées sur le territoire de Royan Atlantique à l'image de Thalazur qui combine les soins d'eau de mer et les modelages aux séances d'accompagnement personnalisées. Le centre propose différents produits en fonction de sa clientèle. De même, au sein des Thermes de Saujon, le Spa thermal Philae propose des soins utilisant les propriétés de l'eau thermale.

Toutefois, malgré son fort potentiel sur le marché national et la fréquentation de ses équipements, le secteur du bien-être, s'appuyant principalement sur ces deux sites majeurs, n'est pas suffisamment visible. L'enjeu bien-être et thermalisme porte donc sur la structuration des offres bien-être : celles-ci doivent être mieux recensées et promues à destination des clientèles touristiques, mais également des habitants du territoire.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Affirmer le bien-être et le thermalisme comme une force du territoire et promouvoir cette offre auprès des touristes comme des habitants.

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Saujon est une station thermale atypique, spécialisée dans les maladies du stress, en particulier le burnout et le traitement de stress post-traumatique (sujet d'actualité en période de crise sanitaire). La prise en charge de ces patients se fait à la fois d'un point de vue médical, mais pour ces pathologies, l'environnement de la station constitue un important facteur de compétitivité pour l'entreprise thermale. C'est pourquoi, notamment dans le cadre du programme Petite Ville de Demain, il est envisagé de mettre en place une convention cadre multipartite entre Les Thermes de Saujon, la commune de Saujon et la CARA. Cette convention aura pour vocation d'accompagner le développement de l'entreprise thermale, notamment sur les axes suivants :

- Développement de l'activité cure thermale psychosomatique et amélioration des structures de soins et d'accueil pour le bon déroulement de la cure thermale psychosomatique ;

- Organisation tous les deux ans des Journées Psychiatriques de Saujon-Royan ;
- Réalisation et participation à des études scientifiques pour démontrer l'efficacité des cures thermales dans le traitement des affections psychosomatiques ;
- Réflexion sur le développement d'une gamme de produits thermaux ;
- Démarches collectives en lien avec les acteurs du tourisme de Royan Atlantique pour permettre le développement et la valorisation d'activités touristiques complémentaires aux séjours thermaux ;
- Mise en place de produits touristiques complémentaires pour une diversifier l'activité des Thermes de Saujon et attirer une nouvelle clientèle (notamment les habitants du territoire) ;
- Développement et valorisation d'actions pour sensibiliser aux difficultés en termes de stress et d'épuisement au travail (en lien notamment avec l'association APESA).

Les Thermes de Saujon ont un rôle de locomotive pour le développement de l'économie du bien être sur le territoire à prendre. Ce développement doit également s'appuyer sur un recensement des acteurs locaux, et une mise en relation avec les acteurs régionaux. À ce titre, un lien pourra être fait avec l'école Excelia qui ouvrira à la rentrée 2022 un cursus « Santé et Bien-être » dans son nouvel établissement situé à Rochefort.

PARTENARIATS

Thermes de Saujon, Thalazur, Commune de Saujon, OTC, Excelia – cursus à Rochefort.

PARTIE 5

**CRÉER LES CONDITIONS
FAVORABLES AU DÉVELOP-
PEMENT D'UN ÉCOSYSTÈME
ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ET
ATTRACTIF**

AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, la CARA œuvre pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité économique (ZAE).

L'aménagement économique territorial est aujourd'hui au cœur de nombreuses transformations sociétales (réindustrialisation, télétravail, ...) et environnementales (fin de l'étalement urbain avec la zéro artificialisation nette (ZAN), respect de la biodiversité, protection contre les inondations, dépollution des eaux...). Ainsi, l'artificialisation des sols est devenue un enjeu essentiel de l'aménagement, surtout depuis la loi Climat et Résilience du 22 août 2021.

Face à ces enjeux, la CARA souhaite mettre en œuvre une stratégie foncière économique ambitieuse et raisonnée, densifier et (re)qualifier les ZAE existantes, répondre aux besoins foncier et immobilier du parcours résidentiel des entreprises, et faire vivre et rayonner les ZAE.

À l'occasion des travaux sur le volet économique

du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), les élus de la CARA ont proposé des orientations pour la stratégie de l'agglomération en matière de foncier et d'immobilier d'entreprise :

- Un virage fort vers la sobriété foncière via la densification des zones et pas de développement de sites ex-nihilo ;
- La recherche d'une couverture de tous les besoins fonciers des entreprises via :
 - > Des zones ouvertes à toutes entreprises - hors commerces - bien positionnées, desservies et équipées, à l'identité CARA marquée, et requalifiées (pour les plus anciennes ou les plus stratégiques) ;
 - > Un maillage du territoire pour disposer d'une offre relativement importante sur le pôle central et d'offres relais à la fois au Sud et au Nord ;
 - > Une offre tertiaire (dont espaces de travail partagé) et une offre orientée vers les activités innovantes ne générant pas de nuisance concentrées sur les centralités, et appréhendées comme des lieux de vie dynamiques.

FICHE ACTION N°29

METTRE EN OEUVRE UNE STRATÉGIE FONCIÈRE ÉCONOMIQUE AMBITIEUSE ET RAISONNÉE

CONTEXTE

Depuis les années 2000, les textes, tant législatifs que réglementaires, se sont multipliés pour assurer un équilibre entre espaces naturels et espaces urbanisés. Le concept de « sobriété foncière » s'est progressivement imposé et se concrétise désormais avec la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 qui pose le principe du « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN). Cette loi impose une division par deux, à horizon 2030, du rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Ce principe s'applique sur les principaux documents d'urbanisme locaux dont le Schéma de Cohérence Territoriale de la CARA (SCoT) actuellement en cours de révision.

Au niveau qualitatif, le bilan de l'écosystème économique et commercial restitué en 2021 a permis de mettre en exergue des enjeux différenciés selon le type de zone en termes d'attractivité :

- Les zones majeures (+10 ha) bénéficient en général d'une bonne desserte mais souffrent d'une organisation souvent hétérogène ;
- Les zones structurantes (entre 5 et 10 ha), bien desservies, ont en revanche une organisation plus lisible et cohérente ;
- Les zones de proximité (moins de 5 ha) présentent des dessertes hétérogènes avec des formats peu qualitatifs et différenciant.

On notera que le foncier économique ne se résume pas uniquement aux zones d'activité économique (ZAE). Certains PLU autorisent des activités économiques hors des ZAE, principalement dans les centres-villes et parfois sur des sites isolés. Les ZAE représentent toutefois l' un enjeu majeur du fait de la proximité qu'elles permettent entre les entreprises, des aménagements spécifiques dont elles peuvent disposer et de la rationalisation des dessertes et de la visibilité économique qu'elles induisent.

Le foncier économique sur le territoire de Royan Atlantique est donc caractérisé par une forte hétérogénéité des ZAE, une image souvent banale qui pénalise l'attractivité du territoire, une pénurie de foncier disponible à la commercialisation et une demande croissante d'implantation.

Face à ce constat, un moratoire a été voté en Conseil communautaire du 28 février 2022 sur les cessions dans les ZAE afin de mettre en place une politique foncière adaptée. La stratégie foncière économique de la CARA qui en découlera poursuivra ainsi un double objectif : d'une part garantir la sobriété foncière en limitant au maximum les nouvelles artificialisations et , en favorisant le recyclage foncier et l'aménagement des friches ; et d'autre part veiller à préserver l'équilibre entre les grands bassins de vie du territoire.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Maintenir et accueillir les entreprises en proposant des offres foncières et immobilières adaptées afin de favoriser le dynamisme économique, créateur d'emplois locaux et de valeur ajoutée sur le territoire.

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Pour conforter les espaces économiques stratégiques et l'équilibre territorial, la priorité sera ainsi portée sur :

- Le renforcement du Sud du territoire en favorisant l'extension de la zone de Cozes/Grézac par le développement de la ZAE de Bel Air ;
- L'exploitation du foncier économique stratégique de Villeneuve 2 à Saint-Romain-de-Benêt, déjà urbanisé et idéalement situé entre les bassins de vie de Royan/Saujon et Saintes ;
- Le déploiement de la ZAE de l'aérodrome de Royan/Medis autour des industries à haute valeur ajoutée ;
- Une opportunité foncière à Saint-Sulpice-de-Royan (Jaffe – route de Rochefort) en complément de la ZAE de la Queue de l'Âne.

Afin d'anticiper les besoins des entreprises et les mutations éventuelles, la CARA va mettre en place une veille foncière et immobilière en partenariat avec les chambres consulaires et les professionnels de l'immobilier. Cette veille portera sur l'ensemble du territoire à vocation économique (ZAE, périphérie, centre-ville et sites isolés). La mise en place de cette veille nécessitera de réunir l'ensemble des acteurs professionnels de l'immobilier du territoire pour définir une méthode de partage de l'information.

D'autre part, afin de maîtriser le foncier économique du territoire, d'endiguer certains phénomènes de spéculation et favoriser les implantations d'entreprises créatrices d'emplois et de valeur pour le territoire, la CARA cherchera au sein des ZAE existantes, autant que possible, à constituer des réserves foncières sur les espaces stratégiques. La constitution d'une réserve foncière correspond à l'acquisition progressive de terrains ou de bâtiments, dans l'intérêt général, au moyen ou non de prérogatives de puissance publique (procédure d'expropriation), afin d'anticiper des actions ou opérations d'aménagement. Cette maîtrise foncière permettrait notamment de réaménager les ZAE existantes afin de s'inscrire dans une démarche qualité à l'image par exemple, du label Qualiparc. Ce label met l'accent sur la gestion économe du foncier, de l'énergie et des ressources naturelles, ainsi que sur le renforcement des services apportés aux entreprises et leurs salariés. Cette politique pourra en particulier, être actionnée au sein des ZAE présentant aujourd'hui, une faible densité de construction ou accueillant nombre d'activités à faible intensité de main d'œuvre (stockage notamment).

La CARA étudiera également la possibilité de la mise en place d'un périmètre prioritaire sur chaque ZAE pour actionner des outils d'urbanisme comme le droit de préemption, la déclaration d'utilité publique (DUP) ou l'expropriation. La CARA pourrait par exemple utiliser son droit de préemption des fonds de commerce, fonds artisanaux, et baux commerciaux pour intervenir directement en faveur du développement et du maintien de certaines activités commerciales et artisanales dans un périmètre préalablement défini, de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité.

Dans le cadre de la commercialisation de terrains dans les ZAE communautaires, la CARA a renforcé en 2022 ses critères d'attribution. Les retombées, en termes d'emploi pour le territoire (maintien et création d'emploi) ont ainsi été renforcées, notamment en tenant compte du type de contrat (CDD, CDI ...), de sa durée (temps partiel ou complet) et des emplois induits dans la sous-traitance locale. De même, un critère sur la qualité architecturale intégrant des investissements en faveur de la transition énergétique (production d'énergie, types de matériaux utilisés, ...) a été ajouté ainsi que celui sur l'optimisation foncière, afin de favoriser la densité du bâti et de prendre en compte l'occupation du sol hors bâti (qualité des espaces verts par exemple).

En lien avec les communes et leurs PLU respectifs, et dans le respect de la réglementation, la CARA propose de compléter sur l'ensemble des ZAE sa liste d'activités non éligibles comme les drives isolés, la location de boxes ou garages à des tiers (particuliers ou professionnels), le stockage lié à un commerce de gros, les activités de démonstration (maison témoin, showroom) sans être adossées à une unité de production, habitation supérieure à 30 m² et/ou non insérée dans le bâtiment professionnel, les terrains sans projet de construction, les projets gourmands en foncier (négoce de matériaux, négoce de matériels agricoles)... Cette liste permettra de préserver les ZAE et donc la CARA, d'activités économiques non souhaitées car non créatrices d'emplois, consommatrices de foncier, voire polluantes ou dangereuses.

Afin de dégager du foncier supplémentaire dans les zones existantes et saturées, la CARA pourrait mettre en place un plan de résorption des dents creuses. Ce plan permettrait notamment d'agir sur les espaces non construits de certaines zones.

La CARA s'engage à gérer ses ressources foncières de manière économe en optimisant et rationalisant la vente ou la location du foncier existant et futur. Ainsi, chaque fois que cela est possible et pertinent, la CARA cherchera à mettre en place une stratégie de « chaises musicales » : une entreprise se portant candidate à l'acquisition d'un terrain sur une ZAE communautaire possède parfois déjà un patrimoine sur le territoire. Dans ce cas, la CARA pourrait se porter acquéreur en cas de vente ou de changement de destination de ce dernier afin de renouveler régulièrement son stock de foncier bâti et de maîtriser les activités qui s'y implanteront.

Dans cette même logique d'économie de foncier et de densification des ZAE, la CARA pourrait activer, au cas par cas, un certain nombre d'outils juridiques et fiscaux, comme préconisé dans l'étude économique du SCoT :

- Mise en place dans les contrats de vente la rétrocession automatique des espaces non utilisés, et plus largement des outils alternatifs à la cession classique (baux à construction, baux emphytéotiques, clauses de réméré, ...),
- Incitation (information / pilotage) à la mise en place d'Associations Foncières Urbaines,
- Incitation à l'usage temporaire des parcelles non exploitées (réduction de taxe foncière),
- Exonération totale ou partielle sur des opérations de réinvestissement de friche,
- Mise en place d'une majoration facultative de la TFNB.

Dans l'hypothèse où la collectivité pourra se rendre acquéreur de parcelles aujourd'hui privées sur des ZAE, une réflexion sera engagée sur leur restructuration dans une logique de rationalisation de l'usage du foncier avec la constitution de lots de taille plus réduite. Ponctuellement, sur des sites particulièrement sensibles, la CARA pourrait également choisir, le cas échéant avec des partenaires de type SEM ou SEMOP, d'investir dans l'immobilier économique pour louer ensuite à des entreprises.

PARTENARIATS

Propriétaires fonciers et/ou immobiliers, entreprises sur les ZAE, associations existantes sur les ZAE, chambres consulaires, professionnels de l'immobilier, aménageurs fonciers et immobiliers, ADEME, CAUE, EPF, SEM, SAFER.

FICHE ACTION N°30

(RE)QUALIFIER LES ZONES ÉCONOMIQUES EXISTANTES

CONTEXTE

La (re)qualification des zones d'activité économique (ZAE) peut être abordée tant au niveau du volet urbain (harmoniser l'image des ZAE) qu'au niveau du foncier et de l'économique. Il s'agit d'un enjeu permanent et de long terme sur la quasi-totalité des ZAE.

Depuis le transfert des ZAE communales aux intercommunalités prévu par la loi NOTRe de 2015, la CARA assure la gestion de 25 ZAE. Comme le souligne l'étude économique du SCoT, la majorité d'entre elles est peu fonctionnelle, non qualitative avec un respect environnemental limité à la réglementation de l'époque. Elles sont anciennes avec des équipements vétustes et/ou dégradés (comme le réseau d'eau pluvial sur la ZAE Royan 2 par exemple).

Ces 25 ZAE sont assez hétérogènes : de différentes tailles, sans vocation affirmée et sans thématique affichée (absence de foncier dédié à certaines filières par exemple). En effet, les ZAE ne sont pas figées dans le temps et sont en perpétuelle mutation, s'adaptant à l'évolution des entreprises et rendant souvent difficile l'identification d'une vocation claire.

À priori, la CARA ne compte aucune friche industrielle, mais présente néanmoins quelques dents creuses et réserves foncières non aménagées ainsi que des parcelles avec des densités de construction relativement faibles. Les entreprises qui occupent ces ZAE sont confrontées à des difficultés inhérentes à l'absence de cohérence interne (problèmes de voisinage, d'accès, conflit d'usages). En outre, le développement des entreprises existantes et l'accueil de nouvelles entreprises sont fortement limités par la prolifération d'une activité gourmande en foncier, mais peu créatrice d'emplois : la location de boxes ou de garages à des tiers (particuliers ou professionnels). Par ailleurs, les documents d'urbanisme et notamment les Plans Locaux d'Urbanisme sont différents d'une ZAE à une autre. En étant plus ou moins restrictifs et parfois contradictoires, les différents règlements des PLU limitent la mise en place d'une réflexion générale sur l'ensemble des ZAE.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Proposer aux entreprises un cadre plus valorisant pour leurs activités afin de renforcer leur image auprès de leurs clients comme auprès de leurs salariés, et faire des ZAE des vitrines du développement économique du territoire.

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Afin de permettre une montée en qualité des ZAE, la CARA entend conduire plusieurs actions :

Tout d'abord, la CARA poursuit ses travaux de rénovation et d'embellissement des ZAE par ordre de priorité pour les mettre à niveau. Quelques ZAE ont d'ores et déjà bénéficié de travaux de rénovation, notamment concernant la réfection des voiries comme les ZAE « les Portes de l'Estuaire » (Saint-Georges-de-Didonne), « le Pré-chardon » (Semussac), « les Groix » (Cozes), « les Brassons » (La Tremblade) et la réalisation d'un cheminement piétons pour la ZAE « les Touzelleries » à Saujon. À travers ces opérations, le pari de l'effet d'entraînement de la requalification des espaces publics sur celle des espaces privés peut être fait. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un programme pluriannuel (2020-2027) dont l'objectif est de mettre en place des dispositions constructives pour limiter l'entretien et les désordres récurrents, en améliorant la fonctionnalité des voiries (prise en compte des difficultés de manœuvre, des flux et du stationnement), en renforçant les structures de chaussée, en optimisant les espaces, et en privilégiant les matériaux et constructions respectueux de l'environnement, cohérents avec la typologie des activités de la ZAE et ne nécessitant pas d'entretien lourd.

L'agglomération souhaite également définir, dans un dialogue avec les communes au regard de leur PLU respectif, une charte d'aménagement des ZAE (avec une identité paysagère et notamment végétale, un respect des continuités écologiques, un traitement des façades et entrées de zones normé par type de zone, une gestion des déplacements doux, l'aménagement d'espaces partagés en particulier pour le stationnement, l'instauration d'un dialogue avec les entreprises sur la gestion des espaces verts ou sur le fait de masquer les zones de stockage, etc.). La CARA veillera donc à la qualité architecturale et paysagère des ZAE ainsi que des espaces d'entreprises implantées ou en cours d'implantation et pourra, en cas de besoin, avoir recours à un conseil.

Par ailleurs, pour définir des règles partagées et permettre une déclinaison réglementaire des orientations du présent SDEI, la CARA accompagnera les communes concernées dans l'adaptation de leurs PLU afin d'harmoniser les règles d'urbanisme applicables dans les ZAE.

Pour définir une identité commune des zones, deux actions sont envisagées :

D'une part, une réflexion pour renommer les ZAE communautaires afin que leur nom reflète les activités présentes et/ou leur appartenance au territoire Royan Atlantique.

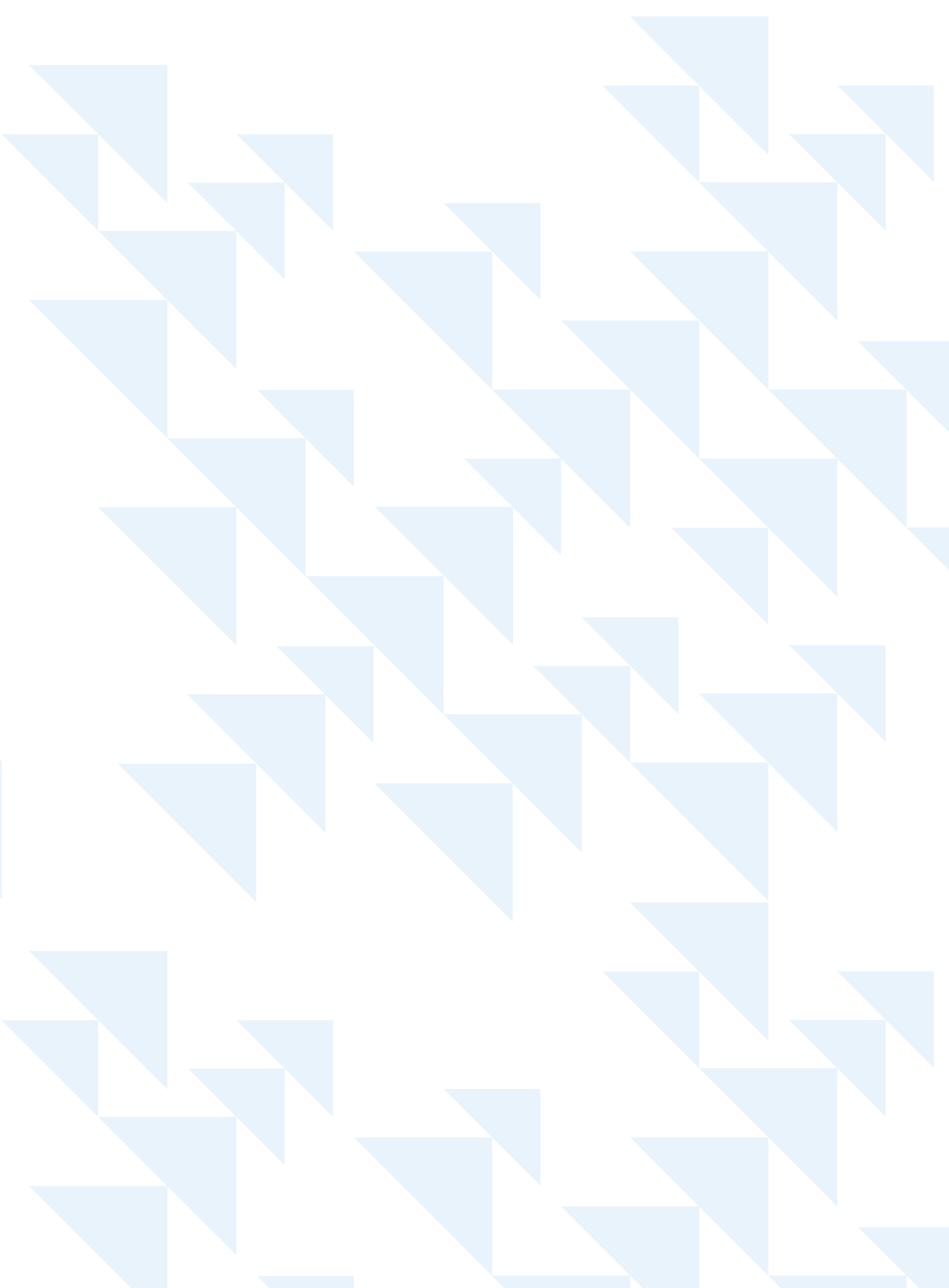
D'autre part, cette identité commune doit également passer par la mise en place d'une identité graphique dans les zones, matérialisée par une signalétique renouvelée. En effet, les équipements de signalisation (totems, panneaux synoptiques, micro-signalisation) sur l'ensemble des ZAE sont actuellement très hétérogènes, vieillissants et souvent non-entretenus. Face à ce constat, et afin de renouveler et d'harmoniser l'image des ZAE communautaires, de nouveaux totems, respectant l'identité visuelle économique de la CARA, seront mis en place progressivement à partir de fin 2022. De même, la micro-signalétique dédiée aux entreprises présentes dans les zones les plus importantes sera renouvelée.

Enfin, dans un objectif à la fois d'image économique et de développement et d'aménagement du territoire, une action globale de requalification de Royan 2 est à conduire. Cette zone, qui accueille 260 établissements sur plus de 65 hectares, est la plus grande ZAE communautaire. Localisée dans un environnement contraint (rocade, RN 150/RD 750, aérodrome de Royan-Méditerranée et marais), elle s'est développée sans plan d'ensemble, accueillant au coup par coup des entreprises de toute nature, ce qui génère aujourd'hui des conflits d'usage, des soucis de fonctionnement et une image

dégradée, d'autant plus dommageable que la zone se situe en entrée de la ville-centre. Une étude de requalification est donc indispensable pour définir un projet d'aménagement spatial et économique permettant de revaloriser l'image économique du site, de conforter les entreprises présentes d'attirer de nouvelles implantations et de densifier la zone, notamment par une optimisation foncière. Cette étude, prioritaire, sera lancée au second semestre 2022 et viendra alimenter le SCoT actuellement en cours de révision. Elle aura pour objectifs d'établir un diagnostic économique de la zone (état parcellaire et relevé des propriétés, typologie d'entreprises, attractivité...) et de mettre en évidence les éléments de vétusté à traiter, les déficiences à corriger et les services offerts aux entreprises et usagers de la zone à améliorer, voire à créer.

PARTENARIATS

Propriétaires et locataires présents sur les 25 ZAE communautaires, associations de zones, Chambres consulaires, agences immobilières, aménageurs fonciers et immobiliers, ADEME, CAUE, EPF, SEM.



FICHE ACTION N°31

RÉPONDRE AUX BESOINS FONCIERS ET IMMOBILIERS DU PARCOURS RÉSIDENTIEL DES ENTREPRISES

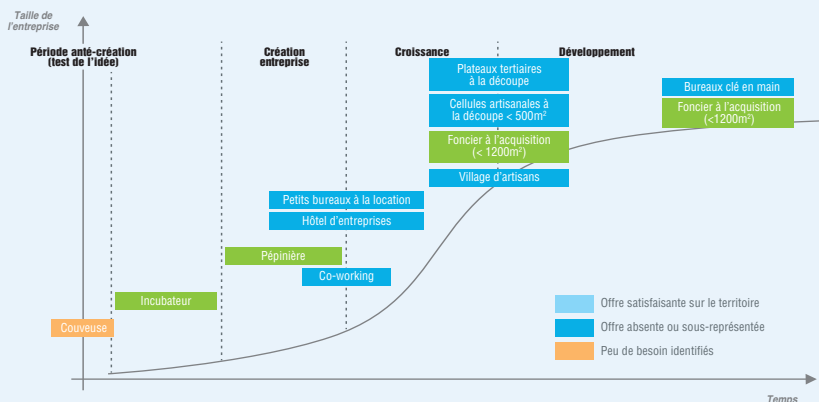
CONTEXTE

Toutes les entreprises n'ont pas les mêmes attentes et les mêmes besoins concernant leur parcours résidentiel. Différentes options peuvent alors leur être proposées : achat de foncier, foncier avec bail emphytéotique, location, incubateur, pépinière d'entreprises, hôtel d'entreprises, espaces de travail partagé, tiers lieux, etc. Les possibilités sont diverses.

L'offre proposée dépend en premier lieu des entreprises ciblées, mais aussi de la stratégie définie pour garantir la pérennité du projet. Les différentes propositions économiques (foncier et immobilier) ont pour objectif de permettre d'accueillir une entreprise tout au long de son cycle de croissance. Les options retenues peuvent, entre autres choses, permettre d'influer, sur la densification des sites.

Ces propositions économiques doivent également tenir compte des évolutions des modes de travail de ces dernières années. Télétravail, tiers-lieu, espace de travail partagé, etc., sont des modes de travail émergents qui prennent de plus en plus d'ampleur. Il est donc important de considérer ces changements pour pouvoir y répondre notamment par le déploiement des réseaux numériques (haut-débit, fibre optique, réseau 4G, ...), la mise à disposition de bureaux, d'espaces de travail adaptés, de salles de réunion partagées, de services associés, etc. Au-delà de la question foncière, le parcours résidentiel des entreprises nécessite ainsi la mise en place de produits immobiliers diversifiés et adaptés.

La CARA a identifié ce problème et engagé la diversification de son offre d'accueil : pépinière et hôtel d'entreprise, espace de travail partagé... sont en développement, notamment avec la future Maison des entreprises qui verra le jour rue de l'Électricité à Royan en 2024. Néanmoins des manques subsistent dans l'offre d'accueil du territoire, notamment dans le tertiaire (bureaux clés en main, espace de travail partagé, hôtels d'entreprises) et dans l'artisanat (ateliers relais, village d'artisans ...) comme en témoigne le schéma ci-dessous.



OBJECTIF GÉNÉRAL

Développer une offre immobilière répondant aux attentes nouvelles des entreprises, quelles qu'elles soient (artisanat de production, tertiaire, petite industrie, ...).

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Le besoin foncier et immobilier du parcours résidentiel pourra être satisfait par une offre complète et adaptée, proposée tant par les collectivités que par les investisseurs privés. La CARA souhaite se saisir de cet enjeu en développant une offre immobilière répondant aux attentes des entreprises. Pour en limiter le risque financier, ce développement doit se faire progressivement, sur des produits souples, c'est-à-dire non dédiés à un type d'activité très particulière et capables de s'adapter à l'évolution rapide des modes de travail du monde actuel, et, dans la mesure du possible, dans le cadre de partenariats avec des opérateurs experts en matière de gestion immobilière.

Ainsi, la création du lieu UP ! Le Carre des Entrepreneurs® au sein du pôle affaires de Royan, permettra le développement d'une offre à destination des entreprises du secteur tertiaire. Cette Maison des Entreprises regroupera les services de la Plateforme Entreprendre, les partenaires institutionnels avec notamment les antennes locales de la chambre de commerce et d'industrie et de la chambre des métiers et de l'artisanat, une pépinière d'entreprises, un espace de travail partagé et des services aux entreprises (domiciliation, location de salles de réunion, magasin éphémère...). Par ailleurs, en complément d'autres actions de revitalisation des centralités, dès lors que la gestion des nuisances le permet, ce type d'offre tertiaire aura vocation à être implantée dans les centralités appréhendées comme lieux de vie dynamiques.

D'autre part, la CARA, depuis 2005, met à la location 12 ateliers dans 3 bâtiments relais dédiés à l'hébergement d'entreprises artisanales au sein des ZAE « des Groix » à Cozes, « Les Portes de l'Estuaire » à Saint-Georges-de-Didonne et « Les Brégaudières » à La Tremblade. La location se fait par bail précaire d'une durée pouvant aller jusqu'à 3 ans, avec tarification progressive. En effet, ces bâtiments relais ont vocation à accueillir les entreprises artisanales en démarrage d'activité ou faisant face à des difficultés conjoncturelles temporaires. L'objectif est donc de poursuivre cette offre qui, par certains aspects, pourra s'apparenter à une pépinière d'entreprises artisanales, et, en fonction des opportunités, de la développer. Ainsi, ces bâtiments pourront s'inscrire pleinement dans le parcours résidentiel des entreprises.

Plus globalement, la CARA sera attentive à ce que puisse se développer une offre privée d'immobilier d'entreprise tout en œuvrant pour limiter les problèmes de spéculation immobilière et favoriser le développement harmonieux et équilibré du territoire. Enfin, poursuivant un double objectif de rénovation énergétique et de sobriété foncière vers une « zéro artificialisation nette », la CARA soutiendra financièrement le parcours résidentiel des entreprises via une aide économique à la réhabilitation du bâti pour un immobilier d'entreprise adapté aux enjeux de demain et respectueux de l'environnement.

PARTENARIATS

Propriétaires fonciers et/ou immobiliers, entreprises présentes sur les ZAE, associations de zone, Chambres consulaires, agences immobilières, aménageurs fonciers et immobiliers, ADEME, CAUE, EPF, SEM, SPL

FICHE ACTION N°32

FAIRE VIVRE ET RAYONNER LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA CARA

CONTEXTE

La notion de zone d'activité économique s'est développée en lien avec les mutations économiques des années 1960. La concentration de plusieurs entreprises au sein d'un même espace géographique visait à établir une meilleure organisation du territoire français en favorisant l'implantation en périphérie de grandes structures commerciales, industrielles et artisanales inadaptées à l'architecture des centres urbains. Aujourd'hui, les stratégies d'aménagement sont toutes autres et la préservation du foncier par la requalification des ZAE est au cœur des réflexions pour l'aménagement des territoires.

Ainsi, le regroupement spatial des acteurs économiques n'a plus seulement vocation à créer des unités économiques de grandes tailles, mais doit prioritairement permettre de développer les réseaux d'affaires et les synergies au sein de ces espaces. La proximité d'activités concurrentes ou complémentaires permet toujours aux chalandes de trouver facilement une offre répondant à leurs besoins, mais elle est aussi utile pour créer des relations d'affaires visant à développer l'attractivité individuelle et collective des entreprises. Ces écosystèmes d'affaires doivent, par ailleurs, permettre de réaliser des économies d'échelle et facilitent la mise en place de solutions mutualisées pour répondre à des problèmes communs. C'est ainsi que l'Association Royan 2 a par exemple, mis en place une benne éco-mobilier mutualisée, destinée à collecter les meubles usagés que les professionnels de la zone doivent trier. De même, l'association travaille actuellement sur l'opportunité d'acquérir une presse commune pour la gestion des cartons. Cet exemple est significatif et montre l'importance de regrouper et fédérer les entreprises d'une même ZAE pour la mise en œuvre de solutions communes et concertées. La formalisation de clubs d'entreprises ou d'unions commerciales, à l'instar de Royan 2, semble donc être le préalable à la mise en œuvre d'actions collectives.

Convaincue du rôle stratégique de ces systèmes de coopération pour l'attractivité, le dynamisme et le rayonnement du territoire, la CARA souhaite accompagner la structuration de groupements d'intérêts au sein de ses ZAE.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Accompagner la structuration de collectifs réunissant les entreprises de chaque ZAE pour favoriser les synergies utiles au dynamisme, au rayonnement et à l'animation de ces dernières.

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Le territoire de Royan Atlantique compte 2 clubs d'entreprises (Royan Atlantique et Seudre Océan), 8 associations de commerçants et 3 clubs thématiques (hôtellerie, restauration et hôtellerie de plein air). La CARA souhaite renforcer ce maillage associatif destiné à l'animation des dynamiques collectives d'entreprises locales.

Pour cela, dans les ZAE stratégiques réunissant un nombre important d'entreprises, voire entre ZAE proches (La Queue de l'Âne et la Vaillante à Saint-Sulpice-de-Royan, les ZAE la Roue 1 et 2 et Pré du Canal à Saujon, ...), la CARA pourrait inciter les entreprises à se réunir en associations pour animer la zone, voire mutualiser des moyens. Dans ce cas, la CARA pourrait faciliter la démarche, notamment en collectant les attentes et besoins des entreprises lors des visites terrains qu'elle réalise déjà. Ces associations, tout comme les clubs d'entreprises, sont les interlocuteurs privilégiés de la CARA dans son action économique et seront régulièrement consultés dans le cadre de l'évaluation et du suivi du présent SDEI.

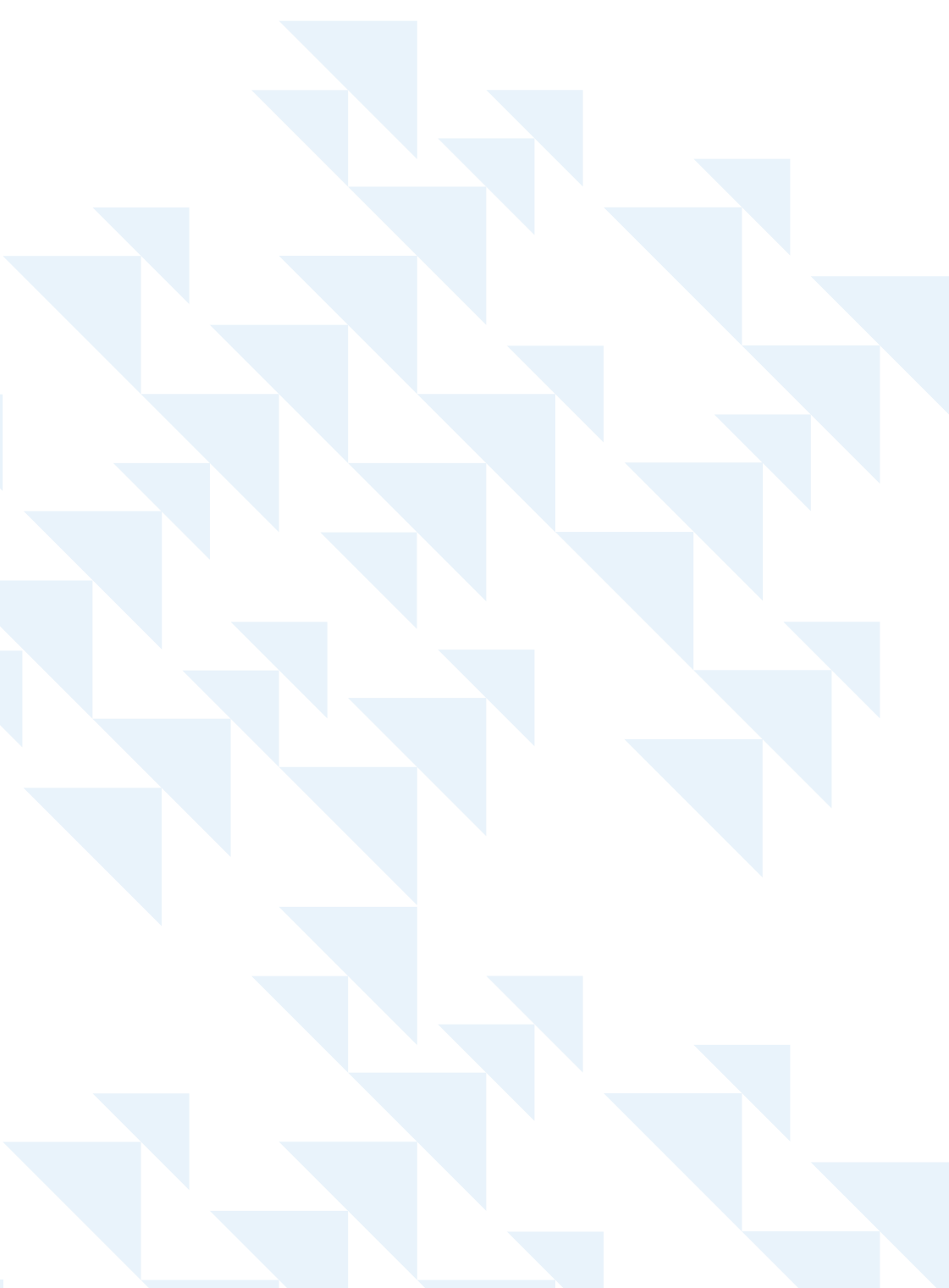
La CARA pourra également soutenir le développement de ces associations par la mise en valeur des actions collectives portées par ces groupements d'entreprises. Ainsi, elle accompagnerait la formulation et la structuration de projets communs justifiant une action concertée et donc une collaboration entre les entreprises d'une même ZAE. Ces actions pourraient par exemple consister à la mise en place et/ou la gestion d'équipements mutualisés (stationnement, conciergerie, gardiennage, restauration, crèches d'entreprises, ...) ou à l'instauration de relations d'affaires autour de propositions touchant à l'économie circulaire ou à la production/consommation d'énergie. Pour cela, des temps collectifs d'animation pourront être organisés par la CARA dans certaines zones en fonction des besoins et des actualités des entreprises présentes.

Elle pourra étudier également avec ces associations les possibilités d'implantation de services mutualisés (crèche, restaurant...).

Enfin, dans un souci d'attractivité à la fois collective et individuelle pour les entreprises, et territoriale, la CARA réalisera, en concertation avec les associations et entreprises, des documents marketing pour la promotion des ZAE communautaires.

PARTENARIATS

Entreprises sur les ZAE, associations existantes et à venir sur les ZAE, Chambres consulaires, clubs d'entreprises.



AIDES AUX ENTREPRISES

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, a redéfini les compétences de chaque collectivité territoriale et confié à la Région la responsabilité de la définition des orientations en matière de développement économique sur son territoire (article L. 4251-12 du CGCT).

Cette compétence s'exerce via l'élaboration d'un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internalisation (SRDEII).

Le SRDEII fixe, notamment, les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'innovation des entreprises, d'attractivité du territoire régional et de développement de l'économie sociale et solidaire. L'action des intercommunalités en matière de développement économique doit être en cohérence avec les orientations du SRDEII. Dans ce cadre la CARA peut, entre autre, participer au financement des aides et régimes d'aides en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques mis en place par la

Région, participer au financement des aides aux entreprises en difficultés décidées par la Région, verser des subventions aux organismes ayant pour objet exclusif de participer à la création ou à la reprise d'entreprise, etc.

Pour mettre en oeuvre sa compétence en matière de développement économique, la CARA a ainsi mis en place un accompagnement complet qui se matérialise notamment par des actions de conseil et d'animation, un soutien en ingénierie pour la réalisation de projets ou encore le versement d'aides financières.

Ainsi, depuis 2019, la CARA a conventionné avec la Région Nouvelle Aquitaine, dans le cadre du SRDEII, pour mettre en oeuvre des aides économiques sur son territoire.

Après trois années d'exercice, un premier bilan de mobilisation de ces aides conduit la CARA, en lien avec la Région, à faire évoluer les dispositifs pour les adapter à la nouvelle stratégie régionale d'une part et aux objectifs fixés dans le présent SDEI d'autre part.

FICHE ACTION N°33

DÉPLOYER DES AIDES ÉCONOMIQUES CIBLÉES EN APPUI DES ORIENTATIONS DU SDEI

CONTEXTE

Depuis 2019, la CARA a attribué 914 614€ d'aides pour 91 projets d'entreprises. Sur cette base, un premier bilan de la mobilisation des dispositifs peut être dressé :

- Les aides à la création / reprise d'entreprises sont les plus sollicitées ;
- Les aides aux conseils sont très peu mobilisées ;
- Les aides à l'investissement productif sont généralement mobilisées sur des « mono acquisitions » et non dans le cadre d'un programme complet de diversification, de développement ou de transition de l'entreprise demandeuse ;
- Les aides aux actions collectives ou à l'évènementiel sont mobilisées pour des projets très hétérogènes et consomment la plus grande part du budget chaque année ;
- Les aides à l'immobilier d'entreprise n'ont pas été mobilisées depuis leur création.

L'élaboration de nouveaux dispositifs doit ainsi poursuivre différents objectifs pour gagner en visibilité et en efficience. Ainsi, les nouvelles fiches dispositifs doivent permettre de :

- Réduire l'effet d'aubaine pour les créations / reprises d'entreprises en rendant plus transparentes les règles et les critères d'attribution, et en simplifiant la gestion administrative des demandes ;
- Accompagner l'audace des entreprises du territoire en finançant de manière plus importante les actions de R&D ou d'innovation et les investissements qui en découlent ;
- Favoriser l'effet de cliquet pour développer les filières identifiées comme stratégiques pour le territoire, en lien avec le SDEI, et proposer un écosystème favorable aux affaires ;
- Inciter les entreprises à se projeter à moyen et long terme pour ne plus intervenir sur des « mono-investissements » mais sur des programmes complets et mieux conçus.

Ainsi, la CARA entend conforter sa stratégie de développement économique globale avec l'appui d'outils financiers simples et efficaces.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Conforter la stratégie de développement territorial avec des aides aux entreprises lisibles et efficaces.

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

La première action à réaliser est d'élaborer, en collaboration avec les partenaires de l'accompagnement d'entreprises, les différentes fiches dispositifs qui feront l'objet d'un conventionnement régional. Pour atteindre les objectifs ci-dessus, des actions précises seront à formaliser au sein de ces fiches dispositifs :

1 - Transformer les aides à la création / reprise d'entreprises en primes :

- Définir des critères d'éligibilité stricts pour une meilleure lisibilité de l'aide.
- Mettre en place une procédure de traitement simplifiée et quasi-automatisée pour raccourcir les délais de traitement.

2 - Développer les aides à l'investissement et aux projets structurants:

- Intégrer les demandes d'aide à l'investissement dans une logique de parcours pour s'assurer de la prise en compte du projet global par l'entreprise, et pour inciter les entreprises à tester/expérimenter de nouveaux outils/procédés.
- Intégrer l'accompagnement financier de la CARA à un accompagnement plus global, mobilisateur d'ingénierie par l'organisation du tour de table financier ou par la présence des services sur le terrain par le biais de visites d'entreprises par exemple.

3 - Se saisir des aides à l'immobilier d'entreprise :

- Focaliser l'action de la CARA en la matière sur une stratégie en lien directe avec les objectifs plus généraux du territoire, à savoir la sobriété foncière pour tendre vers « zéro artificialisation nette ». Aussi, l'aide se focalisera sur la réhabilitation à haute qualité environnementale des bâtiments existants.

Pour tous les dispositifs, l'idée sera de prévoir des bonifications plus incitatives pour mettre l'accent sur les bonnes pratiques ou pour conforter les actions de la CARA en lien avec les filières prioritaires identifiées au sein du présent schéma.

PARTENARIATS

Chambres consulaires, ADI, Région Nouvelle Aquitaine, ADEME et tout partenaire potentiel pour le bon accompagnement des projets dans leur structuration et/ou dans leur mise en œuvre.

FICHE ACTION N°34

RENDRE LES DISPOSITIFS D'AIDES AUX ENTREPRISES VISIBLES, LISIBLES ET ACCESSIBLES

CONTEXTE

Depuis 2017, la simplification et la modernisation de l'action publique est le maître mot de toutes les administrations. L'objectif est d'intégrer les besoins des usagers dans les programmes d'amélioration de la qualité du service qui leur est rendu. Cela se traduit notamment par la mise en place d'une communication claire sur les critères d'éligibilité ou d'inéligibilité aux différents dispositifs, de formulaires avec un vocabulaire accessible et des informations simples, ou encore d'accompagnement téléphonique en cas de difficultés particulières. Toutes ces actions ont vocation à améliorer la qualité des relations avec les usagers en les aiguillant au mieux dans leur demande. La CARA s'inscrit dans cette dynamique et intègre ces objectifs dans la mise en oeuvre quotidienne de ces actions, notamment vis-à-vis des entreprises.

Le bilan des aides économiques sur la période 2019-2022 nous apporte un éclairage sur l'incidence de la communication pour la mobilisation d'un dispositif. En effet, celui qui a été le plus sollicité concerne les aides à la création / reprise d'entreprises. Cela s'explique principalement par le travail de sensibilisation réalisé par la CARA auprès des acteurs de l'accompagnement (Chambres consulaires, experts comptables ...) qui jouent un rôle déterminant dans l'aiguillage des créateurs d'entreprises vers les différents dispositifs, et par le primo-accueil réalisé par la Plateforme Entreprendre qui permet d'identifier dès la rencontre les potentiels bénéficiaires de ces aides. Ainsi, en 3 ans, le nombre d'entreprises accompagnées via ces fiches dispositifs a été multiplié par 10.

En parallèle, les autres axes d'intervention ont globalement été mobilisés par un nombre stable d'entreprises et les aides au conseil ont connu une diminution des sollicitations. Aussi, cette faible mobilisation des dispositifs intervenants post-crédation met en évidence la nécessité d'identifier et d'accompagner les potentiels bénéficiaires pour que ces derniers se saisissent des aides disponibles pour développer et/ou diversifier leurs activités.

C'est pourquoi la CARA souhaite améliorer la compréhension de ses dispositifs d'aides économiques, et faciliter les démarches des entreprises avec un accompagnement adapté aux besoins de ces dernières.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Améliorer la connaissance et la compréhension des dispositifs d'aides par les entreprises du territoire et se positionner en tant que facilitateur pour la mobilisation des potentiels partenaires pour l'accompagnement des projets.

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Les premières actions en lien avec cet objectif vont s'articuler autour de plusieurs axes de communication :

1. Rédiger de nouvelles fiches dispositifs : clarifier les règles et les critères d'attribution des aides économiques pour en faciliter la lecture et donc l'appropriation par les entreprises du territoire.
2. Travailler le visuel des nouvelles fiches dispositifs : appuyer la communication avec des visuels parlants, des graphiques clairs, des explications courtes ...
3. Prévoir une stratégie de diffusion de l'information : communiquer sur tous les dispositifs et sensibiliser les partenaires à leur existence pour un bon aiguillage des potentiels bénéficiaires.

Afin de gagner en efficience, la CARA va dissocier les projets structurants ou à fort impact et les projets s'inscrivant dans la perpétuation/consolidation du tissu économique local. Pour ces derniers, la procédure de sollicitation des aides sera simplifiée et le délai de traitement raccourci avec un interlocuteur unique au niveau de la Plateforme Entreprendre.

À l'inverse, pour les projets plus structurants ou nécessitant la mobilisation de plusieurs partenaires, l'accompagnement de la CARA sera plus complet et le suivi de l'entreprise plus poussé. Ainsi, les services de la CARA se positionneront en tant que facilitateurs pour le dépôt de demandes d'aides complémentaires auprès d'autres financeurs.

PARTENARIATS

Chambres consulaires, ADI, Région Nouvelle Aquitaine, ADEME et tout partenaire potentiel pour le bon accompagnement des projets.

FICHE ACTION N°35

DONNER A VOIR LES REUSSITES DU TERRITOIRE

CONTEXTE

Comme toute organisation, les territoires doivent être compétitifs pour rester attractifs aux yeux des acteurs qui les composent (habitants, entreprises, associations, etc.) et également des acteurs extérieurs. Pour cela, les collectivités s'appuient sur les ressources existantes, mais elles essaient aussi d'en faire émerger de nouvelles. Elles s'emploient par ailleurs à faciliter les relations entre les acteurs locaux pour que chacun trouve localement les ressources nécessaires à son développement. Enfin, elles veillent à renforcer l'ancrage territorial de chaque acteur pour éviter la délocalisation de ces derniers vers des territoires équivalents ou possédant un avantage comparatif.

De fait, pour être compétitif, un territoire travaille sa capacité à conserver les acteurs résidents et à attirer les acteurs extérieurs mobiles grâce à des avantages spécifiques. C'est ainsi qu'il doit développer une démarche globale appelée « marketing territorial ».

Pour se démarquer des territoires voisins, la CARA propose un accompagnement global à chaque entreprise du territoire via les différents services du pôle Développement et Attractivité Territoriale (DAT). Ainsi, les entreprises bénéficient d'un accueil et d'un accompagnement de leur création à leur développement, d'un soutien à l'innovation, d'un appui pour l'identification de solutions immobilières et foncières, d'aides économiques pour consolider financièrement leurs projets, d'un soutien en ingénierie pour le portage de projets sectoriels structurants, etc.

Dans toutes ses actions, le pôle DAT s'attache à bâtir un environnement individuel et collectif propice à la création et la croissance des entreprises locales. Pour faciliter les relations entre les acteurs, il mise sur la richesse des écosystèmes d'affaires (ESA) qu'il souhaite accompagner dans leur structuration et leur développement.

La communication est un élément clef pour favoriser ces ESA et, plus globalement, l'attractivité économique, tant endogène qu'exogène. L'objectif est de donner à voir les avantages spécifiques du territoire tels que le cadre de vie et de travail, le dynamisme des réseaux d'entreprises ou encore l'offre d'accompagnement local. Par ailleurs, la communication permet de favoriser l'ancrage des entreprises en valorisant leurs actions et en soulignant leur attachement au territoire. Enfin, les actions de promotions peuvent permettre de favoriser de nouvelles pratiques, de maintenir la motivation et la créativité au sein des entreprises, en mettant en avant les initiatives individuelles et collectives « Originales », « innovantes », « à impact », « avant-gardistes » ...

Convaincue de l'importance de la démonstration par l'exemple, la CARA entend identifier les entreprises locales inspirantes et les encourager dans leurs actions en les mettant en lumière via différentes opérations de promotion / communication.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Communiquer sur les entreprises locales pour contribuer à renforcer les dynamiques endogènes et développer l'attractivité afin d'attirer de nouvelles activités, de nouveaux talents.

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Les deux principales actions pour la valorisation de l'économie locale sont :

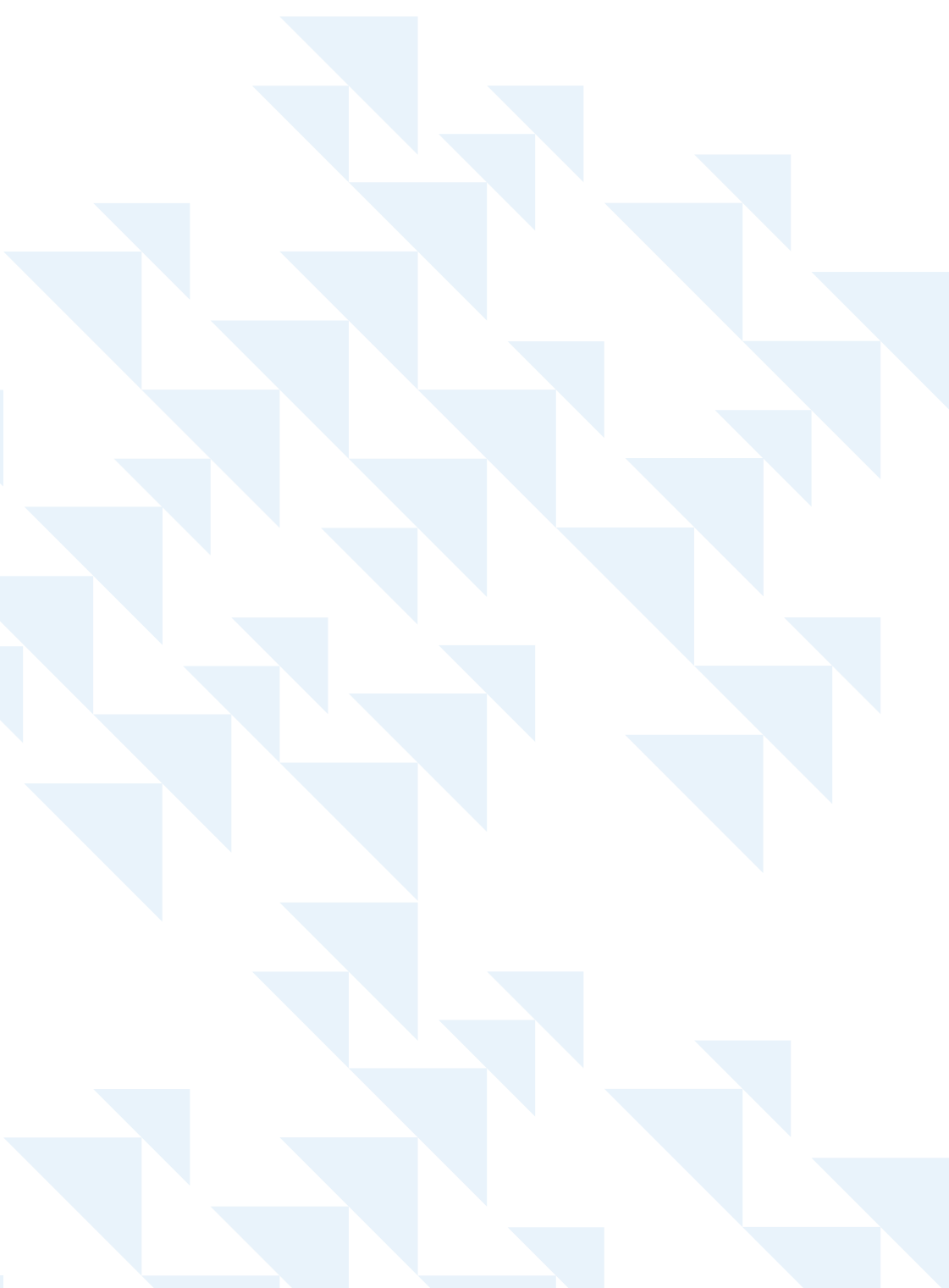
1. Identifier les entreprises structurantes et/ou inspirantes du territoire et leur proposition de valeur pour les intégrer à des campagnes de communication individuelles et collectives ;
2. Développer la connaissance des entreprises par des acteurs clefs, ambassadeurs du territoire, pour favoriser la cooptation et développer les ESA.

Pour ce faire, il faut prévoir une déclinaison en plusieurs actions telles que :

- Mettre en place des visites d'entreprise pour les élus (locaux, départementaux, régionaux et nationaux), les clubs d'entreprises, les écoles de formations supérieures spécialisées, les réseaux d'accompagnement ...
- Identifier et communiquer sur les « *Success stories* » du territoire via différents supports (publication d'articles dans CARA Mag, mise en ligne de vidéos sur le site internet, campagnes d'affichages pour valoriser les savoir-faire locaux, ...)
- Organiser et animer des événements promotionnels et des temps de convivialité favorables aux échanges et au business (la Journée de l'entrepreneur, le concours « Les trophées du développement durable », les petits déjeuners des entrepreneurs royannais, les ateliers de concertation ...)
- Faciliter l'accès pour les entreprises du territoire aux réseaux régionaux et nationaux (création et animation de réseaux spécifiques pour les filières prioritaires du SDEI, accompagnement à des salons professionnels en Nouvelle Aquitaine ou en France au besoin).

PARTENARIATS

Chambres consulaires, ADI, Région Nouvelle Aquitaine, clubs d'entreprises locaux, ensemble des partenaires de la Plateforme Entreprendre, réseaux spécifiques de filières (pôles de compétitivité notamment), technopôles, OTC.



MONTÉE EN COMPÉTENCE

Dans une économie de la connaissance, où le savoir et les compétences deviennent un capital à entretenir, la formation, tout au long de la vie, est un enjeu majeur, essentiel au développement économique local.

Deux aspects sont à développer sur le territoire pour permettre une montée globale en compétences. Tout d'abord, il convient de renforcer l'offre de formation initiale, notamment professionnelle, pour permettre aux jeunes du territoire de se former localement dans les domaines d'activités porteurs d'emplois en proximité. Ensuite, la formation continue est

également à conforter afin de permettre aux actifs qui, dans leur parcours scolaire, leur emploi ou leur période de chômage, n'ont pas eu l'occasion de développer (voire de maintenir) leur niveau de compétences, de s'adapter aux évolutions de leur métier et aux besoins de l'économie.

En lien avec les acteurs de la formation et avec l'appui de la Région, compétente en matière de formation professionnelle et d'orientation, et de l'État, la CARA entend faire de Royan Atlantique un territoire apprenant et développer son offre de formation en cohérence avec les besoins des entreprises et les orientations du présent schéma.

FICHE ACTION N°36

TRAVAILLER À L'IMPLANTATION D'UNE OFFRE DE FORMATION QUALITATIVE SUR LE TERRITOIRE ET DÉVELOPPER L'OFFRE EXISTANTE

CONTEXTE

Avec des secteurs employeurs principaux qui concentrent des emplois peu qualifiés, peu rémunérés, souvent précaires et saisonniers (tourisme, action sociale et médico-sociale, bâtiment), un niveau de qualification des actifs relativement faible (53% des 25-64 ans du territoire ont un niveau de formation inférieur au BAC, soit près de 10 points de plus qu'au niveau national) et un outil de formation post-BAC limité, le territoire de la CARA a du mal à faire rester ses jeunes sur le territoire après le lycée, à fournir une main d'œuvre qualifiée aux entreprises locales et à attirer de nouvelles entreprises nécessitant un haut niveau de compétences. En effet, le développement des compétences et de l'emploi est un enjeu majeur qui doit favoriser l'évolution professionnelle des salariés et la compétitivité des entreprises.

Une offre de formation existe déjà sur le territoire avec notamment :

- L'institut de formation de Royan qui accueille à ce jour 3 organismes de formation :
 - > le Centre audiovisuel de Royan pour l'étude des langues (CAREL)
 - > l'institut régional de la santé et du sport (IRSS)
 - > l'institut de formation des aides-soignantes de Saintes (IFAS) qui a ouvert une formation sur Royan en 2022 ;
- Le lycée de l'Atlantique qui offre des formations diversifiées en formation scolaire initiale et en apprentissage dans les domaines du bâtiment, des métiers d'art, du service et de l'hôtellerie-restauration, avec notamment deux BTS : « Management Économique de la Construction » et « Conseil et Commercialisation de Solutions Techniques » ;
- Le lycée Cordouan avec son BTS « Tourisme »
- Et une offre de formation continue avec plusieurs formations portées par le GRETA Poitou-Charentes, le CFA Académique de Poitiers, la CCI de Charente Maritime, Hommes et Savoirs ou d'autres organismes privés.

Cette offre, bien qu'en croissance, est à la fois méconnue des jeunes du territoire et des personnes souhaitant se former localement, et encore insuffisante pour répondre aux besoins locaux de la population et des entreprises. **En cohérence avec les objectifs du présent SDEI et notamment dans le cadre des filières prioritaires, la CARA souhaite développer l'offre de formation sur son territoire.**

OBJECTIF GÉNÉRAL

Faciliter l'accès des entreprises du territoire à des compétences de haut niveau, pour accompagner leur développement, notamment vers l'innovation.

Donner accès à la population locale à une formation supérieure porteuse d'emplois sur le territoire
Attirer des jeunes à venir se former à Royan Atlantique.

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Dans le cadre du développement de la filière équine (voir fiche action 19), la CARA souhaite ancrer durablement les compétences clés nécessaires à son développement sur le territoire. Pour ce faire, l'agglomération travaille à l'implantation de plusieurs formations de CAP à BAC+5 pour former plus de 200 personnes chaque année aux différents métiers équins. Parmi les formations susceptibles de s'implanter dans les années à venir sont notamment envisagées :

- Auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV- Bac+2) avec une spécialisation équine ;
- Dentiste animal avec l'ouverture d'une formation de technicien dentaire équin ;
- Une formation BAC +5 en ostéopathie animale ;
- Plusieurs formations en maréchalerie (CAP, BTM, BTS) afin de former des professionnels spécialisés dans le bien être du cheval et son pied ;
- Sellier-harnacheur avec notamment une spécialisation « *saddle fitter* » ou ajusteur de selle afin de former aux techniques de fabrication des selles, objets très technologiques et paramètre important pour la compétition. À noter que cette formation peut également ouvrir à d'autres métiers en lien avec le luxe, la maroquinerie...

Ces formations pourront se développer en étroite collaboration avec les entreprises du territoire et notamment avec la clinique vétérinaire Equitom, dont le projet d'implantation à Grézac est en cours, et qui pourrait accueillir de nombreux stagiaires chaque année (120-150) comme elle le fait déjà en Belgique.

L'implantation de ces différents cursus suppose également la création d'un campus pour accueillir les salles de classes (théorie et pratique) et les élèves (logements, espaces communs...). La CARA étudiera donc dès 2022 le potentiel de développement de ces formations sur le territoire et les aménagements nécessaires qui en découleraient. L'éventuelle création du campus se fera en étroite collaboration avec la Région Nouvelle Aquitaine et l'État, qui sont chacun compétents en matière de formation.

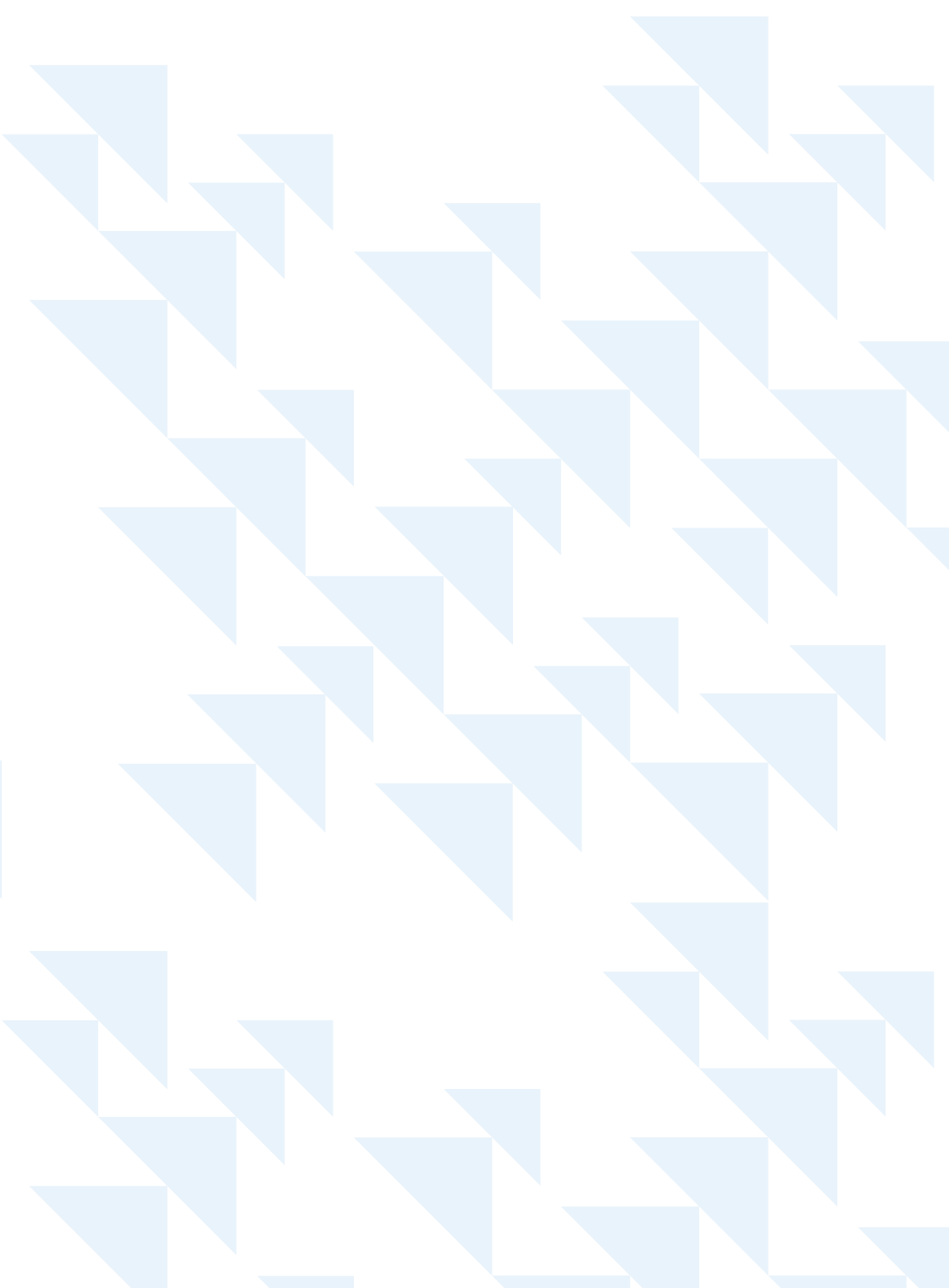
Outre la filière équine, la CARA souhaite également accueillir des formations dans d'autres domaines d'activité à fort potentiel sur le territoire. Ainsi, des formations sont à développer par exemple en matière de santé, en s'appuyant notamment sur la formation aide-soignant créée en 2022, et en partenariat avec les établissements de santé du territoire, ou de BTP, sur les sujets de la rénovation énergétique, de la domotique et de l'adaptation des logements au grand âge.

Des pistes sont également à explorer avec les écoles de commerce pour l'ouverture de cursus en management/gestion sur le territoire. Des premiers échanges avaient été menés avant 2020 avec des écoles de Bordeaux et La Rochelle, mis en suspens par la crise sanitaire, qu'il convient aujourd'hui de poursuivre. La CARA fera ainsi de la prospection active auprès des acteurs de la formation au niveau national pour permettre l'implantation de formations complémentaires qui répondraient aux besoins de compétences des entreprises locales et aux enjeux de développement territorial décrits dans le présent SDEI.

Enfin, il est indispensable de valoriser et permettre le développement de l'offre existante sur le territoire notamment en facilitant le dialogue entre les entreprises employeuses et les organismes de formation. Ainsi, la CARA, dans le cadre de ses visites d'entreprises, recense déjà les besoins en compétences des acteurs du territoire, qu'elle vise à remonter notamment aux organismes de formation et à la Région pour faciliter l'ouverture de nouvelles offres de formation, et portera à connaissance des entreprises l'offre de formation existante. Elle souhaite également renforcer son partenariat avec les acteurs locaux de la formation (institut de formation de Royan, Lycées, services formation des chambres consulaires, ...).

PARTENARIATS

Institut de formation de Royan, Lycée de l'Atlantique, Lycée Cordouan, Groupe Etablières, IOA, et autres organismes de formation locaux et nationaux.



FICHE ACTION N°37

NOUER DES PARTENARIATS AVEC LES UNIVERSITÉS ET CENTRES DE FORMATION NÉO-AQUITAINS

CONTEXTE

Insertion professionnelle, recherche, adaptation des enseignements aux besoins du monde du travail... sont autant d'enjeux qui appellent à un lien étroit entre monde universitaire et monde économique. Les démarches se multiplient dans les deux sens pour impliquer les entreprises dans la vie des universités. L'objectif est double : renforcer l'habilité à employer des étudiants et promouvoir l'innovation.

En effet, par l'interaction régulière avec les entreprises, les étudiants s'habituent au monde du travail, se créent leur réseau et affinent leur projet professionnel. Les stages, alternances et missions en entreprises créent une relation de confiance et une implication réciproque qui débouchent régulièrement sur une embauche. Les universités accompagnent également de plus en plus les étudiants dans leur recherche d'emploi, s'appuyant sur leurs réseaux (notamment locaux) et en organisant des rencontres auxquelles les entreprises participent volontiers.

Par ailleurs, en matière de recherche et d'innovation, ce lien est essentiel : il permet à la fois aux entreprises d'anticiper et d'entretenir une dynamique dans leur évolution et leur gestion, et aux universités d'orienter et de professionnaliser les enseignements et les travaux de recherche pour coller au plus près des besoins de l'entreprise, créant ainsi une osmose entre l'académique et le professionnel.

Le territoire a son rôle à jouer pour permettre à cette relation gagnant-gagnant de s'épanouir et la CARA compte prendre toute sa part dans ce développement pour créer des liens pérennes avec les universités néo-aquitaines de Bordeaux, La Rochelle et Poitiers.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Faciliter l'accès des entreprises du territoire à des compétences de haut niveau, pour accompagner leur développement, notamment vers l'innovation.
Attirer des jeunes diplômés sur le territoire, tant pour intégrer les entreprises existantes que pour créer de l'activité.

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Bien que géographiquement éloignée des grandes métropoles, la CARA souhaite faire bénéficier à sa population et à ses entreprises de l'écosystème universitaire néo-aquitain. Pour cela, la CARA va établir des partenariats avec les établissements supérieurs des agglomérations bordelaise, rochelaise et poitevine (universités, écoles supérieures, associations d'écoles, etc.). Ces partenariats

poursuivront un double objectif d'attractivité territoriale et de développement local.

Tout d'abord, il s'agira de mieux informer les lycéens du territoire de la CARA sur les filières d'études existant à proximité, en lien avec les perspectives locales d'emplois. Cela permettra aux jeunes du territoire de revenir après leurs études pour travailler au sein des entreprises du territoire ou pour créer leur propre activité dans un environnement familial.

Ces partenariats viseront également à attirer des étudiants en fin de cursus (BAC+5) dans les entreprises de l'agglomération pour leur stage de fin d'études (ou autres stages relevant de leur formation). Ces stages pourront par exemple prendre la forme de missions encadrées contribuant au développement de l'entreprise (notamment en matière d'innovation : procédés de production, action commerciale, management, internationalisation, etc.). Pour mettre en œuvre cette action, la CARA propose de constituer et d'animer un groupe d'entreprises volontaires en recherche de nouvelles compétences.

Toujours dans l'objectif d'attirer des jeunes, la CARA cherchera à créer des coopérations avec les associations d'étudiants (BdE...) pour mettre en place des actions d'information des futurs diplômés sur l'attrait du territoire de Royan Atlantique et ses possibilités d'activité professionnelle. Pourraient notamment être ciblées les associations d'internes de médecine, les écoles d'ingénieurs en électronique, domotique, etc. Les actions pourraient prendre des formes diverses : présentation du territoire devant les étudiants, accueil de «week-end découverte», etc.

D'autre part, pour développer l'offre de formation locale, ces partenariats pourront aussi mener les universités à ouvrir des antennes locales sur le territoire de la CARA pour des cursus spécifiques, adaptés aux besoins du territoire.

Enfin, pour favoriser la recherche et l'innovation, ces partenariats ont également pour but de créer des liens entre entreprises et universités pour développer des projets collaboratifs. Pour ce faire, la CARA organisera des « Rencontres Entreprises-Universités » pour que les chercheurs présentent leurs domaines de recherche et que les entreprises exposent leurs soucis de développement. Une première rencontre devrait être organisée fin 2022 ou début 2023 sur le thème de la Croissance Bleue.

PARTENARIATS

Communauté professionnelle territoriale de santé, Universités Bordeaux, la Rochelle, Poitiers, clubs d'entreprises, lycées, ...

FICHE ACTION N°38

FAVORISER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

CONTEXTE

Le territoire de la CARA comptait, en février 2022, 7 235 demandeurs d'emploi de catégories ABC. Parmi ces demandeurs d'emploi : 3 255 hommes, 3 980 femmes, dont 3 459 personnes inscrites depuis 12 mois et plus, et dont 2 173 depuis plus de 24 mois. En ce qui concerne ce public, 764 sont peu ou pas formés et 2 653 ont un niveau CAP/BEP.

Pour cette catégorie de personnes, plusieurs dispositifs et/ou actions de remobilisation vers l'emploi sont mis en place :

- Contrat engagement jeune (CEJ) depuis le 1er mars 2022 ;
- Garantie Jeunes (GJ) ;
- Clause sociale d'insertion dans les marchés publics ;
- Orientation vers les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) : il s'agit des Ateliers et chantiers d'insertion (ACI), Entreprise d'insertion (EI), Entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI), Association intermédiaire (AI) ;
- ...

Tous ces dispositifs permettent de travailler sur les freins d'accès à l'emploi.

Il faut également comprendre que pour favoriser le retour à l'emploi certains freins périphériques doivent être levés en amont (santé, logement, justice, administratif, mobilité, ...).

OBJECTIF GÉNÉRAL

Développer les périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP), auprès des secteurs d'activité en tension (secteur d'aide à la personne, métiers de bouche, restauration et certains corps de métiers du bâtiment, dont couvreurs, ...).

Recruter en dehors des événements dits « classiques » des forums de l'emploi.

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Pour permettre le retour à l'emploi dans certains secteurs en tension ou très pourvoyeurs d'emplois sur le territoire, la CARA et ses partenaires souhaitent mettre en place des actions innovantes. À titre d'exemple, une action est à envisager avec les restaurateurs « Saveurs d'Ici, Cuisine de Chefs » pour ouvrir leurs cuisines une fois par mois et travailler un projet autour de recettes. De même, en appui à Pôle Emploi, l'action « Pôle Chef » pourra être relancée : des employeurs du bassin d'emploi viennent recruter des professionnels de la restauration sans CV par le biais d'une mise en situation professionnelle en cuisine et de service en salle.

Pour favoriser les actions structurantes, la CARA entend développer des actions collectives avec les conseillers des 4 espaces emploi formation (3 espaces emploi formation sont installés au sein de Centres communaux d'action sociale (Royaumont, La Tremblade et Saujon) et un au centre socioculturel Arc-en-ciel à Cozes) sur des thèmes en lien avec la formation et l'emploi.

La CARA et ses partenaires accompagnent l'évolution des acteurs de l'insertion et aident les ateliers et chantiers d'insertion à se structurer et à développer des projets spécifiques. Ainsi, la CARA accompagne Initiative Emploi Pays Royannais (IEPR) à la création de l'entreprise d'insertion. En effet, pour la continuité de son activité en ACI, l'association IEPR a souhaité monter une nouvelle structure sous forme d'Entreprise d'Insertion (EI) appelée IEPR-Services, afin de créer une passerelle supplémentaire pour les personnes éloignées de l'emploi. À cet effet, IEPR a répondu à un appel à manifestation d'intérêt porté par la CARA afin d'étudier la faisabilité de la création d'une EI sur la base d'une première activité de livraison de produits alimentaires pour le compte de producteurs locaux. IEPR et IEPR-Services continueront d'être accompagnés et soutenus par la CARA et ses partenaires, notamment sur les sujets de logistique et de transport, en particulier aussi sur la gestion de collecte des déchets.

Dans le cadre des marchés publics, la CARA et autres pouvoirs adjudicateurs, intègrent de plus en plus de clauses sociales. Il s'agit d'un outil juridique mobilisable dans la commande publique qui consiste en la possibilité pour un donneur d'ordre, maître d'ouvrage, etc. de réserver une partie des heures générées par un marché public à une action d'insertion. La CARA se pose ainsi comme « la porte d'entrée » des entreprises, leur interlocuteur privilégié pour l'application de cette clause. Elle propose ainsi aux entreprises attributaires d'un marché public dans lequel un volume d'heures d'insertion est conséquent de prévoir de la formation pour le public positionné : CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité), CHST...

Toutefois, ces heures d'insertion sont généralement intégrées dans les marchés en lien avec la construction ou l'entretien d'espaces verts. La CARA souhaite donc développer davantage les heures d'insertion dans les autres secteurs d'activité, notamment dans le secteur tertiaire.

Enfin, pour faire connaître l'action locale en faveur de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle, tant auprès des publics potentiellement bénéficiaires que des entreprises employeuses, mais aussi du grand public, une communication adaptée est à mettre en place. Il s'agira notamment de communiquer autour des services proposés dans les 5 Maisons « France Services » du territoire (agence postale de Médias, Centre socioculturel Arc-en-ciel, CCAS de La Tremblade, CCAS de Saujon, centre socioculturel de Royan installé dans le Quartier prioritaire de la Ville (QPV) « L'Yeuse - La Robinière »), mais aussi de valoriser les actions conduites par Mission Locale par exemple.

PARTENARIATS

Les prescripteurs de l'emploi (Pôle Emploi, Mission locale et Cap Emploi), les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE), le département, l'IRFREP (Organisme de formation professionnelle certifié pour adultes), centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA), les Espaces emploi formation (EEF) de la CARA, ...

ATTRACTIVITÉ

L'attractivité territoriale est un levier du développement territorial permettant de générer de la croissance économique, de l'innovation et d'améliorer la qualité de vie en tenant compte des opportunités et des risques liés à la globalisation de l'économie. L'attractivité territoriale correspond ainsi à la capacité d'un territoire à attirer des ressources, temporaires ou durables, afin de développer ou de renouveler de manière équilibrée son tissu économique et social. Au-delà d'attirer de nouveaux entrants, la démarche doit également permettre de retenir ces ressources, favoriser leur développement, et organiser leur synergie sur le territoire pour les inscrire dans une logique de développement territorial.

L'enclenchement d'une dynamique d'installation d'entreprises et de créateurs / repreneurs sur le territoire de l'agglomération nécessite donc de faire connaître son offre économique et son cadre de vie, notamment dans un contexte interterritorial très concurrentiel. Il s'agit ainsi de constituer une offre de service et une offre marketing attractives, de mobiliser les acteurs susceptibles d'amplifier les messages économiques de l'agglomération, et de communiquer de façon ciblée vers des investisseurs potentiels, en véhiculant une image renouvelée du territoire, tant pour y travailler que pour y vivre.

FICHE ACTION N°39

CRÉER UNE AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : UP! LE CARRÉ DES ENTREPRENEURS®

CONTEXTE

Créée à l'initiative des collectivités territoriales et leurs partenaires, dans le but de développer les entreprises et l'économie du territoire, l'agence de développement économique est un outil professionnel, souple, réactif et partenarial. Il s'agit pour la collectivité, en concertation avec les acteurs économiques locaux, de se doter d'un outil et de méthode de valorisation des atouts économiques du territoire. Le but est, entre autres, de stimuler l'implantation de nouvelles entreprises, le développement des entreprises déjà implantées, et la création d'emplois.

Ainsi, l'agence de développement économique poursuit plusieurs objectifs, parmi lesquels:

- fédérer les acteurs économiques locaux de manière à créer un réseau dynamique,
- soutenir le développement des entreprises par des accompagnements personnalisés sur les sujets du recrutement ou de la recherche de financement par exemple,
- Accompagner la création/reprise d'entreprise,
- ...

En 2018, la CARA a créé la marque « UP ! Le Carré des Entrepreneurs® » incarnant à la fois la Maison des Entreprises et son offre de services : accueil, orientation et suivi des porteurs de projet, prospection et intelligence économique, animation et développement des partenariats, permanence de partenaires économiques, évènementiel sur l'entrepreneuriat, programme d'incubation, espace de « coworking », pépinière d'entreprises, ... Aujourd'hui, pour s'adapter plus encore aux attentes des entreprises et répondre rapidement à leurs demandes, « UP ! Le Carré des Entrepreneurs® » évolue et devient **agence de développement économique**.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Disposer d'un outil professionnel, souple, réactif, agile et partenarial au service des entreprises et du territoire.

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Consciente que le temps administratif d'une collectivité n'est pas toujours compatible avec la nécessaire réactivité du temps économique et entrepreneurial, la CARA souhaite donc créer une nouvelle structure, distincte de la communauté d'agglomération, pour porter son agence de développement économique. Ainsi, en 2022, la CARA étudie la faisabilité et les modalités de mise en oeuvre de cette agence.

En effet, modèle juridique, mode de financement, ressources humaines et matérielles, nom... sont autant d'aspects à étudier pour créer une agence qui réponde complètement aux besoins de la CARA, de ses partenaires et surtout des entreprises.

Pour définir ces éléments, il convient avant tout de définir les missions qui seront confiées à cette agence. Au regard des missions exercées par la plupart des agences de développement économique intercommunales, des spécificités du territoire et des orientations du présent SDEI, il est envisagé de confier les missions suivantes :

- Accompagnement de la mobilité des entreprises, notamment via une offre de conciergerie territoriale (voir fiche dédiée ci-après).
- Aide au recrutement, avec l'appui en particulier de Pôle Emploi, pour renseigner les entreprises désireuses de s'implanter, sur les caractéristiques de l'emploi local, appuyer la définition et la diffusion des fiches de poste et l'identification des viviers locaux de compétences, mettre en relation ces entreprises avec les acteurs publics et privés du recrutement et animer, avec les partenaires, un évènementiel et une communication dédiés.
- Promotion des entreprises et du territoire notamment en valorisant les entreprises accompagnées, et fédérant un réseau d'ambassadeurs économiques du territoire et en déployant un plan de marketing économique territorial (voir fiche dédiée ci-après).
- Gestion de l'offre immobilière de la Maison des Entreprises : pépinière, « coworking », domiciliation, location de salles de réunions, ...
- Accompagnement des entreprises (exogènes) dans leur projet immobilier par la connaissance et la valorisation de l'offre publique et privée via l'animation d'un réseau des acteurs locaux de l'immobilier professionnel.
- Soutien à l'innovation par l'accompagnement à la création d'entreprises innovantes grâce au programme d'incubation, l'insertion dans les réseaux locaux et nationaux de l'innovation (Frech Tech, pôles de compétitivité, technopoles...) et l'animation de la dynamique locale d'innovation (présentée dans les fiches 9 à 11). Cette mission d'innovation, généralement peu prise en charge par les agences de développement, sera un élément différenciant important pour l'agence du territoire de la CARA.
- Prospection d'entreprises et d'investisseurs (voir fiche dédiée ci-après).

Ces propositions de missions, qui doivent encore être affinées, répondent bien aux aspirations des entreprises et nécessiteront une collaboration étroite avec les services de la CARA, de l'Office du Tourisme Communautaire, des chambres consulaires et de l'ensemble des partenaires économiques locaux. Cette agence devra également s'appuyer sur une équipe professionnelle dotée d'experts de l'innovation et de la communication notamment.

PARTENARIATS

OTC, chambres consulaires, entreprises du territoire, ADI.

FICHE ACTION N°40

DÉPLOYER UN PLAN D' ACTIONS DE MARKETING ÉCONOMIQUE TERRITORIAL

CONTEXTE

Le marketing territorial est une démarche méthodologique, à la fois stratégique et opérationnelle, permettant de capter, créer, communiquer et délivrer de la valeur correspondant aux besoins de chacune des parties prenantes du territoire afin d'assurer une attractivité équilibrée (attirer et ancrer des ressources). C'est un accélérateur de valeurs fondé sur des méthodologies rationnelles, orientées sur une connaissance fine de la demande avec différentes phases de diagnostic, de réflexion stratégique, de mise en oeuvre opérationnelle et d'évaluation.

L'enjeu du marketing territorial est ainsi devenu une priorité pour nombre de collectivités afin de demeurer des territoires attractifs et de rayonner au niveau régional et inter-régional.

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique dispose d'atouts considérables : qualité de vie, situation géographique privilégiée et attractive, sécurité, cadre naturel, ... mais également un déficit de notoriété et une image vieillissante qui doivent être corrigés. Ainsi, désireuse de renforcer son attractivité, la CARA a décidé de s'engager dans la réalisation d'un Code de Marque. Porté par l'OTC en collaboration avec les services de la CARA et la Commune de Royan, ce Code de Marque est un outil collectif de communication à destination de l'environnement externe du territoire. En tant que tel, il doit rassembler et synthétiser le territoire, ce qui fait le caractère unique et original de son identité, afin d'en transmettre une image cohérente et attractive. Le but de cette démarche est d'augmenter, pour notre territoire, les retombées touristiques et économiques de ses actions et projets, comme de renforcer leur externalité positive en matière de vie sociale, culturelle et environnementale.

Créer une marque territoriale à partir de ses valeurs et de son identité renforcera la cohésion de l'Agglomération Royan Atlantique et constituera un bon levier de développement.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Accroître l'attractivité du territoire pour faire venir des entreprises et développer l'emploi permanent.
Diversifier l'image perçue du territoire pour faciliter le développement de l'économie non-touristique.

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Fin 2021-début 2022, pour la réalisation du Code de Marque, une première étape de "portrait identitaire" a été conduite. Il s'agit d'une étude qui, en co-construction avec les parties prenantes du territoire (élus, techniciens, experts, entreprises, habitants, touristes...), analyse, synthétise et présente l'identité du territoire par une approche holistique, c'est à dire la plus large et croisée possible. D'un point de vue économique, ce portrait fait bien ressortir les filières prioritaires identifiées dans le SDEI :

vocation agricole, développement de la filière équine, savoir-faire maritime et estuarien, tradition de commerce, tourisme ...

Il convient désormais, sur la base de ce portait, de définir l'image et de choisir le positionnement du territoire et de les décliner ensuite dans différents outils de communication : label, logo, signature, charte graphique, ... Ces outils de communication seront ensuite présentés et partagés avec les différentes parties prenantes du territoire, et notamment les acteurs économique (partenaires et entreprises) afin qu'ils se les approprient et soient en mesure de les utiliser, assurant ainsi une cohérence et une plus grande visibilité à l'image du territoire.

Au-delà de la marque, des actions de promotions sont à imaginer. Ainsi la CARA, via son agence de développement économique, pourra mettre en oeuvre des campagnes médias de promotion du territoire comme destination économique pour des investisseurs et des entrepreneurs extérieurs, en s'appuyant notamment sur les outils de communication de l'OTC. Cette campagne visera la valorisation et la promotion :

- du territoire et de son positionnement dans l'espace régional néo-aquitain et métropolitain bordelais,
- du cadre de vie,
- des capacités physiques d'implantation d'entreprises (parcs d'activités, maison des entreprises, bâtiments relais, ...),
- de l'offre de services économique du territoire, notamment de la future agence de développement économique,
- des réussites entrepreneuriales locales et des secteurs à fort potentiel ...

Cette campagne pourra s'appuyer sur les actions déjà conduites par la CARA et qu'il convient de mettre à jour et de développer comme « Paris je te quitte », les vidéos-témoignages d'entreprises, etc. Enfin, ces derniers temps, à la faveur de la crise sanitaire, on observe que de nombreux jeunes issus du territoire sont revenus créer leur entreprise ou reprendre une activité sur l'agglomération. Ces jeunes dirigeants et chefs d'entreprises, désireux d'échanger et d'oeuvrer pour le développement de Royan Atlantique, sont un atout important pour la promotion et l'attractivité économique du territoire. Aussi, la CARA souhaite constituer et animer un réseau d'entrepreneurs ayant un lien personnel avec le territoire dont ils pourront être les ambassadeurs. Ce réseau d'ambassadeurs pourra également accueillir des investisseurs attachés à Royan Atlantique et intégrés dans les réseaux économiques métropolitains et nationaux.

PARTENARIATS

OTC, jeunes entrepreneurs du territoire, BAR (Business Angel Royannais), club d'entreprises, ...

FICHE ACTION N°41

MENER DES ACTIONS CIBLÉES DE PROSPECTION D'ENTREPRISES ET D'INVESTISSEURS

CONTEXTE

Dans un contexte économique en mouvement, marqué par les crises sanitaires et économiques, et les aspirations des citoyens et des entreprises à la relocalisation et réindustrialisation de l'économie française, les collectivités doivent innover et se démarquer pour promouvoir leur territoire et attirer des entreprises françaises et étrangères porteuses de projets d'investissement. Ces projets, se traduisant généralement par des nouvelles implantations commerciales, logistiques ou de production, sont générateurs d'emplois et de richesse locale. Ainsi, une promotion économique active de territoire passe notamment par une prospection soutenue d'entreprises en expansion et d'investisseurs, avec une approche multicanal et multi-cibles.

Une prospection efficace se traduit avant tout par la capacité du territoire à démontrer l'adéquation totale entre ses atouts économiques, son dispositif d'accompagnement des entreprises candidates à une implantation, son offre foncière, ses partenaires, son écosystème économique et les besoins de l'entreprise/ investisseur.

Forte d'un cadre de vie que beaucoup envient, d'un réseau d'entreprises (en particulier de jeunes entreprises innovantes) en plein essor, et d'une équipe au service du développement économique local renforcée, l'agglomération Royan Atlantique dispose d'arguments importants à faire valoir pour favoriser l'implantation d'entreprises et la venue d'investisseurs sur le territoire.

La CARA, via sa future agence de développement économique, mènera donc des actions de prospection ciblées vers les filières prioritaires définies au SDEI et s'attachera à constituer des chaînes de valeurs complètes pour permettre le développement des entreprises déjà présentes et en recherche de partenaires et prestataires.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Convaincre des dirigeants d'entreprises de venir s'implanter ou investir sur le territoire de l'agglomération Royan Atlantique.

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

La CARA souhaite mener plusieurs actions de prospection avec une approche multicanal et multi-cibles. Sont notamment envisagées des actions comme veille économique permanente intra et extra territoriale pour les filières prioritaires, organisation de rencontres sur les salons professionnels, prospection téléphonique sur des secteurs stratégiques, campagnes de mailing marketing, ...

Des actions ciblées pourront être mises en œuvre par l'agence de développement économique de la CARA afin de rencontrer les dirigeants d'entreprises et les investisseurs susceptibles de développer de l'activité économique sur le territoire de l'agglomération, ou de soutenir financièrement les entreprises existantes ou en création. Ces actions pourraient donc être :

- Locales : orientées vers les résidents secondaires en situation professionnelle de responsabilité, ou d'investissement à titre personnel (recrutement de «business angels» ou investisseurs providentiels, notamment via l'association BAR ou le réseau Synergie), ou vers les entreprises en développement ayant un établissement sur le territoire de la CARA mais dont le siège social est situé ailleurs en France ou à l'étranger, afin d'inciter les investissements et développements locaux,
- Organisées dans les grandes métropoles, notamment Paris et Bordeaux, soit par le biais de réseaux existants (ex : les « workshops » ou ateliers de Parcours France), ou mises en place par la CARA. Dans ce dernier cas, les actions de prospection en Ile-de-France pourront avoir lieu à la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris.

Elles pourront également prendre la forme de prises de contacts bilatérales avec des investisseurs dans des champs ciblés des filières prioritaires définies dans le présent schéma.

Pour aller à la rencontre des entreprises en expansion et faire connaître les atouts du territoire et sa volonté de développement, la CARA et/ou son agence participeront à des salons professionnels. Il s'agira d'une part, d'explorer, en compagnie des entreprises du territoire, des salons professionnels sectoriels (ex : le salon du Bourget, Grand Pavois, salon de l'Agriculture...), et d'autre part de promouvoir le territoire de la CARA sur les salons dédiés à l'entrepreneuriat comme « Go Entrepreneur » ou d'autres salons régionaux et/ou de l'Arc Atlantique.

En outre, membre de l'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle Aquitaine (ADI-NA) depuis le 1^{er} janvier 2022, la CARA bénéficie de l'accompagnement d'ADI qui opère, pour le compte de ses adhérents, des actions de promotion, de prospection et d'accueil d'investisseurs tant français qu'étrangers en région. Par ce biais, l'ADI se fera le relais auprès des entreprises et des investisseurs des atouts du territoire et la CARA pourra ainsi recevoir des propositions d'implantation sur les filières prioritaires. Ce dialogue constant entre les équipes d'ADI et de la CARA va permettre à l'agglomération d'être visible à l'échelle régionale et de prendre part à de nombreuses actions collectives.

Enfin, toujours dans cet objectif de mettre Royan Atlantique sur la carte du développement économique régional, la CARA pourrait rejoindre le club de l'attractivité lancé en 2019 par la Région Nouvelle Aquitaine. Réunissant plus de 200 membres, ce club vise à renforcer la capacité des territoires néo-aquitains à rayonner et à promouvoir leur offre pour attirer personnes, services et ressources.

PARTENARIATS

Clubs d'entreprises, consulaires, Synergie (réseau régional de business angels), BAR (Business Angels Royannais), ADI, Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris, ...

FICHE ACTION N°42

DÉVELOPPER UN SERVICE DE CONCIERGERIE TERRITORIALE

CONTEXTE

Attirer des entreprises et des talents suppose d'accompagner l'implantation des personnes sur le territoire. En effet, entreprises et population sont de plus en plus nombreux à souhaiter s'installer sur le territoire et ce phénomène pourrait s'accroître avec la politique d'attractivité que la CARA souhaite mettre en place, mais elles ont parfois des difficultés à trouver un logement, un système de garde, des informations précises sur le territoire, etc.

Généralement, quel que soit le territoire, les « candidats à l'installation » doivent se diriger vers différentes structures selon leurs besoins d'où un manque de réactivité, de fluidité et de transversalité dans les transmissions d'informations et un sentiment d'être renvoyé de service en service, sans interlocuteur privilégié et obligeant à réexposer à plusieurs reprises sa situation, son projet, ses besoins, etc. Pour autant, la CARA, bien consciente de cette situation a créé en 2017 la Plateforme Entreprendre qui répond à une bonne partie des difficultés liées à la création d'entreprise.

Face à ce constat et dans un souci d'attractivité, le développement d'une offre de conciergerie territoriale peut faire toute la différence. Comme le souligne la plateforme Laou.fr, « *la conciergerie de territoire, c'est l'opportunité de faire la différence entre un territoire où vous avez trouvé des informations et des témoignages sur internet et un territoire où vous avez eu un contact privilégié qui vous a aidé dans votre connaissance du territoire, vos recherches, vos démarches. Ça permet de personnaliser le territoire. On vient créer une relation qui permet de changer l'image trop « théorique » du territoire pour les talents aujourd'hui.* »¹³

Ainsi la CARA souhaite développer un service de conciergerie territoriale au sein de son agence de développement économique pour faciliter l'installation des cadres dirigeants d'entreprises et de leurs familles, des salariés en mobilité suite à une implantation d'entreprise et des médecins.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Accompagner l'installation des cadres/médecins sur le territoire.

ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Service à part entière de l'agence de développement, cette conciergerie territoriale permettrait de simplifier l'installation des nouveaux arrivants (entreprises, établissements, actifs, nouveaux habitants avec comme cible prioritaire médecins et cadres dirigeants) en apportant un certain nombre de services

¹³ article « Créer une conciergerie de territoire efficace : Les choses à faire ? Et les erreurs à éviter ? » : <https://www.laou.fr/collectivités/marketing-territorial/conciergerie-de-territoire-efficace>

et de produits. Cette offre de service est encore à définir, elle pourrait par exemple inclure un annuaire des savoir-faire disponibles (fournisseurs, prestataires, experts, acteurs de l'accompagnement des entreprises) et des services d'aide à l'installation pour les nouveaux arrivants.

Cette conciergerie pourrait proposer par exemple :

- Des visites de territoire (pour le dirigeant et/ou ses salariés) avec visite du futur lieu de travail ;
- Un accueil individualisé selon les besoins : recherche de logement, école, crèche, garde d'enfants,...
- Une mise en relation avec les services de l'agglomération et des communes pertinents (gestion des déchets, petite enfance, ...) ;
- Un accompagnement à la recherche d'emploi du conjoint, en lien avec les acteurs locaux publics et privés de l'emploi.

Les missions et cibles de la conciergerie pourront évoluer selon les retours des bénéficiaires et après une période d'expérimentation de 6 à 12 mois.

PARTENARIATS

Territoires d'Industrie, services aux habitants de l'agglomération et des communes, Pôle emploi...

ROYAN ATLANTIQUE, UN TERRITOIRE CONNECTÉ AUX ÉCOSYSTÈMES NÉO-AQUITAINS

Deuxième agglomération de Charente-Maritime en nombre d'habitants, la CARA, située à 1h de La Rochelle et à 1h30 de Bordeaux et Poitiers, est à la fois un territoire périphérique et connecté aux écosystèmes néo-aquitains. Territoire de destination et non de passage, la CARA, bien que marquée par le tourisme et l'économie résidentielle, entend développer son économie productive en nouant des partenariats forts avec les territoires voisins et les réseaux économiques régionaux.

Souhaitant être reconnue comme un territoire économique néo-aquitain incontournable, l'Agglomération de Royan Atlantique entend ainsi d'une part, renforcer les liens avec ses voisins : Métropole Bordelaise, Agglomérations de Rochefort, Saintes, Angoulême, Cognac, La Rochelle et Communautés de Communes du bassin de Marennes et de l'Île d'Oléron, et d'autre part, intensifier sa présence dans les réseaux économiques régionaux et nationaux.

L'enjeu est donc de profiter de la situation géographique de la CARA pour nouer des partenariats, ouvrir le territoire et le faire rayonner. Pour ce faire, l'Agglomération souhaite se rapprocher de plusieurs voisins et partenaires : Tout d'abord, la CARA souhaite développer ses liens avec la **métropole Bordelaise**.

Bordeaux dispose en effet d'atouts majeurs pour stimuler un développement économique capable d'entraîner l'agglomération Royan Atlantique : dynamisme démographique, aéroport international, universités et centres de formation supérieure, grandes industries (aéronautique, laser, etc.), notoriété internationale (viticulture, quartiers classés au patrimoine mondial de l'Unesco...), centre-ville rénové, LGV. Plus encore, la métropole bordelaise et les territoires qui la séparent de la CARA partagent avec cette dernière plusieurs patrimoines communs, à commencer par l'Estuaire de la Gironde et le Phare

de Cordouan ou les terroirs viticoles. En termes économiques, ce rapprochement doit permettre de bénéficier de la dynamique et du rayonnement de l'agglomération bordelaise, notamment à l'international, de faciliter l'accès à la formation supérieure et à la recherche – et donc à l'innovation – de générer de nouvelles offres touristiques, en lien notamment avec l'Estuaire, ou encore de s'inscrire dans des réseaux économiques et territoriaux vecteurs de nouveaux partenariats industriels, tertiaires, touristiques, commerciaux, agricoles, etc.

Plusieurs pistes de collaboration sont à explorer :

- Travailler en étroite collaboration avec l'OTC et son SDET, au développement d'une offre complémentaire de tourisme de proximité durable : « slow tourisme », itinérance cyclable et pédestre, tourisme fluvial, patrimoine...
- Développer des coopérations autour de l'Estuaire de la Gironde, notamment en poursuivant le développement des liaisons fluviales (croisières voire navette de transport quotidien) avec le Port de Royan mais aussi éventuellement d'autres ports du territoire ;
- Nouer des partenariats avec des programmes d'incubation bordelais et avec Bordeaux Technowest mais également avec l'écosystème bordelais de l'ESS (notamment l'incubateur ATIS) ;
- Réfléchir à la place que pourrait prendre la CARA et ses producteurs locaux dans la gouvernance alimentaire inter territoriale portée par Bordeaux Métropole.

Pour concrétiser cette collaboration, la CARA pourrait proposer à la Métropole de conclure un contrat de coopération à l'image de ceux qu'elle a déjà conclus avec les territoires girondins mais également avec Saintes.

De plus, depuis 2018, la CARA et les collectivités voisines du **Bassin de Marennes (CCBM)**, **de l'Île d'Oléron (CCIO)** et **de Rochefort**

Océan (CARO) ont signé avec la Région Nouvelle-Aquitaine un contrat de dynamisation et de cohésion visant à porter ensemble une stratégie de développement territoriale, soutenue par la Région. C'est dans ce cadre contractuel que s'organise notamment la mission Croissance Bleue, pilotée par la CARA pour le compte des quatre intercommunalités (voir fiche action 12), ainsi que « Territoires d'Industrie », piloté par la CARO. Ce contrat, désormais intitulé « contrat de développement et de transition » sera renouvelé au 1^{er} janvier 2023 et visera à renforcer la collaboration entre les quatre territoires avec le soutien, notamment financier, de la Région. En matière de développement économique, cette nouvelle génération de contrat aura pour objectif d'accompagner les dynamiques d'innovation, de structuration de filières, de modernisation du modèle économique, de transitions des entreprises et d'élévation des compétences.

De même, depuis 2018, les Communautés d'Agglomération **Grand Angoulême, Grand Cognac**, Royan Atlantique et **Saintes** ont souhaité s'engager dans des démarches de coopération pour renforcer les dynamiques et la visibilité de leurs territoires, organisés autour du fleuve Charente. Les quatre territoires sont désormais réunis au sein de l'Entente Intercommunautaire « Val de Charente Océan » pour la mise en oeuvre d'une politique cohérente d'aménagement du territoire (notamment en matière d'infrastructures de transport et de mobilité, de développement durable ou encore d'économie et de formation) et de valorisation de leur patrimoine naturel, culturel et paysager. En matière de développement économique, cette coopération vise ainsi au renforcement de l'activité économique, au développement des filières d'excellence et de la R&D, ainsi que la mise en valeur touristique. Dans ce cadre plusieurs thématiques sont à envisager, notamment :

- Spiritueux : les quatre territoires font partie de la zone de production du Cognac (AOC), et accueillent de nombreux professionnels de la filière des spiritueux, de la récolte à l'élaboration jusqu'à la mise sur le marché. À ce titre, en 2022 la CARA rejoindra l'association

SPIRITS VALLEY et travaillera à l'élaboration d'une convention-cadre pluriannuelle pour accompagner le développement de cette filière sur le territoire.

- ICC : les liens sont à renforcer avec le Grand Angoulême autour du festival de la BD ou du festival du film francophone.
- Agriculture et alimentation : à travers leur PAT respectif et au vu de la complémentarité des productions et des équipements, la CARA et l'agglomération de Saintes sont amenées à travailler ensemble.

Par ailleurs, des rapprochements sont également à rechercher avec l'agglomération de La Rochelle, notamment autour des enjeux de la Croissance Bleue, **La Rochelle** accueillant en particulier le salon nautique du Grand Pavois, d'énergie, mais également plus globalement en matière de recherche et d'innovation autour de l'Université, la technopole ou la couveuse Odacio par exemple.

Enfin, pour rester connectée aux enjeux économiques régionaux et nationaux et être identifiée comme territoire pertinent dans les domaines mis en avant dans le présent SDEI, la CARA va renforcer sa présence dans les réseaux. Depuis le 1^{er} janvier 2022, la CARA est adhérente de l'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle Aquitaine (ADI) et bénéficie ainsi du soutien d'une équipe d'experts de plus de 80 collaborateurs dans l'ensemble des domaines du développement économique, notamment pour la promotion, l'animation et l'accompagnement de l'écosystème territorial.

Pour le partage de bonnes pratiques et pour donner de la visibilité aux projets du territoire, la CARA est également membre du Réseau National des Espaces-Test Agricoles (RENETA), du réseau des développeurs économiques de Nouvelle Aquitaine (réseau à relancer en lien avec la Région), et de Retis Innovation, le réseau français des professionnels et acteurs d'accompagnement de l'innovation sur les territoires. La CARA souhaite renforcer sa participation à ces réseaux et ainsi bénéficier de leurs actions en faveur de son développement économique local.

UN SCHÉMA PILOTÉ, SUIVI ET FINANCÉ

Pour la bonne mise en œuvre du Schéma de Développement Économique et d'Innovation, une méthode et des outils vont être mis en place.

Tout d'abord, pour suivre l'avancée et évaluer les résultats du SDEI, des **indicateurs de suivi** vont être mis en place pour chaque action et réunis dans **un tableau de bord** actualisé deux fois par an, qui viendra alimenter la préparation budgétaire d'une part, et le bilan d'activité de la collectivité d'autre part.

Ensuite, pour impliquer l'ensemble des acteurs économiques locaux dans la mise en œuvre du schéma, **une conférence économique locale** sera créée. Réunie une fois par an, elle aura un rôle consultatif pour orienter les évolutions du SDEI et sera tenue informée des avancées, grâce à une présentation annuelle du tableau de bord. Seront membres de cette conférence économique locale l'ensemble des partenaires qui contribueront à la mise en œuvre du SDEI et notamment ADI, les chambres consulaires, la FRAB, la CRESS, Pôle Emploi, Mission Locale, entre autres, mais également quelques chefs d'entreprises volontaires du territoire. Les membres du Comité de Développement Royan Atlantique (CODEV) seront également associés à cette conférence. Une gouvernance déclinée par thème pour des consultations plus ponctuelles pourra également être mise en place sur des sujets précis nécessitant un avis plus détaillé et technique.

En outre, afin d'être proactif pour le développement de l'activité économique du territoire, d'être en capacité d'anticiper les besoins et apporter des solutions à ses entrepreneurs, la CARA nécessite une connaissance fine des informations économiques de son territoire. À cet effet, deux outils vont être mis en place. Tout d'abord **un observatoire économique territorial** afin de

disposer de données quantitatives et qualitatives cartographiées sur l'évolution du paysage économique local. Cet observatoire, qui est encore à construire, devrait rassembler plusieurs données sur la création/reprise d'entreprises, l'emploi, le chiffre d'affaires, l'immobilier, la typologie d'entreprises et leurs secteurs d'activités, ... Il permettra, par la connaissance du territoire et des entreprises, d'analyser, de projeter et de suivre le tissu économique pour d'une part, le mettre en valeur, notamment dans une perspective de marketing territorial, et d'autre part, pour évaluer l'action de la CARA et les retombées de sa politique publique de développement économique. En plus de cet observatoire, **la veille économique territoriale** va être relancée dès mi-2022. Cette veille rassemble la CARA et ses principaux partenaires que sont les chambres consulaires, la Région, Pôle Emploi, la Mission Locale et Initiative Charente-Maritime pour échanger à intervalles réguliers sur les actualités de chaque partenaire, traiter d'un sujet commun, et partager les informations économiques du territoire, que ce soit sur les enjeux de recrutement, les éventuelles implantations d'entreprises, ou les recherches de locaux ou de financement, etc. Pilotée par la CARA, cette veille économique territoriale sera co-animée par les partenaires à tour de rôle et selon l'ordre du jour. D'autres partenaires pourront y être associés ponctuellement.

Enfin, afin d'assurer **le financement du SDEI et les projets structurants** présentés, la CARA recherchera systématiquement des sources externes de financement, en particulier par une orientation massive des dispositifs contractuels sur les besoins du développement économique (Interfonds, contrat régional) mais également en candidatant à divers appels à projets (ADEME, État, Région, UE, ...). Dans cette optique, la CARA, par le biais du pôle développement et attractivité territoriale et de la direction des politiques contractuelles, assurera une veille permanente des opportunités d'accompagnement et/ou de financement.

GLOSSAIRE

AB : Agriculture Biologique	EIT : Ecologie Industrielle et Territoriale
ACI : Ateliers et Chantiers d'Insertion	EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	ESS : Economie Sociale et Solidaire
ADI N-A : Agence de Développement et d'Innovation Nouvelle-Aquitaine	ETP : Equivalent Temps Plein
ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Economique	FEAMP : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche
AFdPZ : Association Française des Parcs Zoologiques	FFE : Fédération Française d'Equitation
ALCA : Agence Livre, Cinéma et Audiovisuel	FRAB : Fédération Régionale d'Agriculture Biologique
AOC : Appellation d'Origine Contrôlée	GALPA : Groupe d'Actions Locales Pêche Aquaculture
AOP : Appellation d'origine Protégée	GIEC : Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
APESA : Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aigüe	GJ : Garantie Jeunes
ATIS : Association Territoires & Innovation Sociale	ICC : Industries Culturelles et Créatives
AVS : Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire	IEPR : Initiative Emploi Pays Royannais
BTS : Brevet de Technicien Supérieur	IFAS : Institut de Formation des Aides-Soignantes
CA 17 : Chambre d'Agriculture Charente-Maritime	IFCE : Institut Français du Cheval et de l'Equitation
CACES : Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité	IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
CAPE : Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise	IGP : Indication Géographique Protégée
CAPENEA : Centre pour l'Aquaculture, la Pêche et l'Environnement de Nouvelle-Aquitaine	IRSS : Institut Régional de la Santé et du Sport
CARA : Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	ISO : Organisation internationale de normalisation
CAREL : Centre Audiovisuel de Royan pour l'Etude des Langues	MECA : Maison de l'Economie Créative et de la culture en Nouvelle-Aquitaine
CARO : Communauté d'Agglomération Rochefort Océan	OTC : Office de Tourisme Communautaire
CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement	PAT : Plan Alimentaire Territorial
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale	PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
CCBM : Communauté de Communes du Bassin de Marennes	PET : Projet Economique de Territoire
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie	PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
CDPMEM : Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins	PLU : Plan Local d'Urbanisme
CEJ : Contrat Engagement Jeune	PME : Petites et Moyennes Entreprises
CEN : Conservatoire des Espaces Naturels	PMI : Petites et Moyennes Industries
CFA : Centres de Formation d'Apprentis	QPV : Quartier Prioritaire de la Ville
CH : Centre Hospitalier	R&D : Recherche & Développement
CHST : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail	REGAL : Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire
CIAP : Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine	RHD : Restauration Hors Domicile
CIVAM : Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural	RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises
CLS : Contrat Local de Santé	SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat	SAS : Société par Action Simplifiée
CNISAM : Centre National d'Innovation Silver économie Autonomie et Métiers	SAU : Superficie Agricole Utilisée
CRC : Comité Régional de la Conchyliculture	SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif
CREA : Cinéma d'Art et Essai	SCOP : Société Coopérative et Participative
CREPAQ : Centre Ressource d'Ecologie Pédagogique de Nouvelle-Aquitaine	SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
CRESS : Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	SDEI : Schéma de Développement Economique et d'Innovation
CRMA : Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat	SEMP : Sociétés d'Economie Mixte à Opération unique
DAACL : Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique	SIAE : Structures de l'Insertion par l'Activité Economique
DDCSPP : Direction Départementale de la Protection des Populations	SMBS : Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer	SPL : Société Publique Locale
DLAL : Développement Local menés par les Acteurs Locaux	SYMBO : Syndicat Mixte de la Boutonne
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	TFNB : Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties
DREETS : Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités	TPE : Très Petite Entreprise
EAZA : Association Européenne des Zoo et Aquarium	ZAE : Zone d'Activité Economique
EEF : Espace Emploi Formation	ZAN : Zéro Artificialisation Nette
EI : Entreprise d'Insertion	ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Schéma de développement

ÉCONOMIQUE ET D'INNOVATION

de la Communauté d'Agglomération
Royan Atlantique



Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

- Pôle développement et Attractivité Territoriale
- Service développement économique
- 📍 107, avenue de Rochefort - 17201 Royan Cedex
- 📞 05 46 22 19 19
- ✉ developpement.economique@agglo-royan.fr
- 🌐 www.agglo-royan.fr